



RAPPORT ANNUEL

Année 2009



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE DROME ARDECHE

SOMMAIRE

1	RESUME	5
1.1	Présentation de l'établissement	5
1.1.1	Forme juridique	5
1.1.2	Place de l'établissement au sein du Groupe BPCE	5
1.1.3	Organisation de l'administration	5
1.1.4	Politique d'émission et de rémunération des parts sociales.....	5
1.2	Éléments marquants du dernier exercice	7
1.2.1	Activité et gestion	7
1.2.2	Facteurs de risques	8
1.2.3	Principaux agrégats financiers à fin décembre 2009	9
2	RAPPORT DE GESTION	11
2.1	Présentation de l'établissement	11
2.1.1	Dénomination, siège social et administratif	11
2.1.2	Forme juridique	11
2.1.3	Objet social.....	11
2.1.4	Date de constitution, durée de vie	11
2.1.5	Exercice social	11
2.1.6	Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe.....	12
2.1.7	Information sur les participations, liste des filiales importantes	12
2.2	Capital social de l'établissement	13
2.2.1	Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement	13
2.2.2	Politique d'émission et de rémunération des parts sociales.....	14
2.2.3	Sociétés Locales d'Epargne	15
2.3	Organes d'administration, de direction et de surveillance	16
2.3.1	Directoire	16
2.3.1.1	Pouvoirs.....	16
2.3.1.2	Composition	16
2.3.1.3	Fonctionnement.....	17
2.3.1.4	Gestion des conflits d'intérêts	17
2.3.2	Conseil d'Orientation et de Surveillance.....	17
2.3.2.1	Pouvoirs.....	17
2.3.2.2	Composition	18
2.3.2.3	Fonctionnement.....	19
2.3.2.4	Comités	19
2.3.3	Commissaires aux comptes	21
2.4	Contexte de l'activité.....	22
2.4.1	Environnement économique et financier	22
2.4.2	Faits majeurs de l'exercice	22
2.5	Activités et résultats de l'entité sur base individuelle	28
2.5.1	Synthèse de la Banque de détail	28
2.5.2	Banque de développement Régional	30
2.5.2.1	Marché des Entreprises	30

2.5.2.2	Marché de l'Economie Sociale.....	31
2.5.2.3	Marché des Promoteurs Aménageurs Constructeurs.....	31
2.5.2.4	Marché des Collectivités Locales.....	31
2.5.2.5	Marché du logement social.....	31
2.5.3	Ressources et Moyens de l'entreprise	32
2.5.4	Résultats financiers	35
2.6	Fonds propres et solvabilité : (Base French).....	39
2.7	Contrôle interne et gestion des risques.....	40
2.7.1	Organisation et activité du contrôle interne.....	40
2.7.2	Risques de crédit et de contrepartie.....	43
2.7.3	Risques de marché.....	45
2.7.3.1	Système de mesure	45
2.7.3.2	Surveillance des limites des risques de marché.....	46
2.7.4	Informations financières spécifiques (titrisations, CDO...)	47
2.7.5	Risques de gestion de bilan	48
2.7.5.1	Organisation du contrôle interne des risques de gestion de bilan.....	48
2.7.5.2	Risque de liquidité.....	48
2.7.5.3	Risque structurel de taux d'intérêt global.....	50
2.7.6	Risque lié aux actions.....	51
2.7.6.1	Dispositifs et processus d'investissement	51
2.7.6.2	Techniques comptables et méthodes de valorisation.....	51
2.7.6.3	Exposition de l'entité	51
2.7.7	Risques opérationnels et autres risques (dont procédures judiciaires et d'arbitrage)	52
2.7.8	Risques de Conformité.....	53
2.7.8.1	Objectifs de la Fonction Conformité	53
2.7.8.2	Principales missions par domaine d'activité	53
2.7.8.3	Principes d'organisation de la Fonction Conformité.....	55
2.7.8.4	Travaux réalisés en 2009 et perspectives	56
2.8	Organisation et activité du contrôle interne	57
2.8.1	Missions dévolues à l'Audit interne	57
2.8.2	Organisation des filières Audit interne.....	57
2.9	Evénements postérieurs à la clôture et perspectives	58
2.9.1	Les événements postérieurs à la clôture	58
2.9.2	Les perspectives et évolutions prévisibles.....	59
2.10	Eléments complémentaires	59
2.10.1	Tableau des cinq derniers exercices	59
2.10.2	Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation.....	60
2.10.3	Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.....	60
2.10.4	Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux et les membres du COS	61
2.10.4.1	Mandats exercés par les mandataires sociaux	61
2.10.4.2	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les Membres du COS.....	62
3	ETATS FINANCIERS	64
3.1	Comptes individuels (French)	64
3.1.1	Bilan et hors Bilan actif.....	64
3.1.2	Bilan et hors bilan passif	65
3.1.3	Compte de résultat.....	66

3.2	Comptes individuels (IFRS)	67
3.2.1	Bilan Actif.....	67
3.2.2	Bilan Passif	68
3.2.3	Hors Bilan	69
3.2.4	Résultats IFRS.....	70

1 RÉSUMÉ

1.1 Présentation de l'établissement

1.1.1 Forme juridique

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, au capital de 218 876 880 et dont le siège social est situé 17, rue des Frères Ponchardier – Espace Fauriel – B.P. 147 – 42012 SAINT-ETIENNE cedex 2, est une banque coopérative, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommé Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) régie par le code monétaire et financier, et en particulier par les articles L.512-85 et suivants, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et par ses statuts.

1.1.2 Place de l'établissement au sein du Groupe BPCE

La CEP Loire Drôme Ardèche est affiliée à BPCE. Le groupe à caractère coopératif, dénommé Groupe BPCE, résulte de la constitution d'un organe central unique, BPCE, aux réseaux Caisse d'Épargne et de Prévoyance et Banques Populaires.

Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 40% par les Caisses d'Épargne. La CEP Loire Drôme Ardèche en détient 1.59%.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

1.1.3 Organisation de l'administration

La CEP est dirigée par un Directoire composé de 5 membres : Jean-Pierre LEVAYER, Président du Directoire, Elisabeth PHILIBERT, Kheang ANG, Jérôme BALLETT, Jean-Pierre BARESTTE, Membres du Directoire, nommés par le C.O.S et dont les mandats viennent à expiration lors de l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Le COS est composé actuellement de 18 membres, dont 15 sont nommés parmi les SLE, 1 parmi les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) sociétaires, 1 parmi les salariés sociétaires.

Le Conseil comprend, en outre, un représentant universel des salariés.

Assistent également aux réunions du COS avec voix consultative, un censeur nommé par BPCE et un représentant du Comité d'entreprise ainsi que 3 censeurs statutaires.

1.1.4 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

S'agissant des parts sociales de la CEP :

Au 31 décembre 2009, le capital social de la CEP est fixé à la somme de 218 876 880 euros. Il est divisé en parts sociales de 20 euros entièrement libérées pour 175 101 500 euros et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) de 20 euros entièrement libérés pour 43 775 380 euros, soit 20 % du capital social entièrement détenus

par Natixis. Les parts sociales de la CEP ne peuvent être détenues que par les Sociétés Locales d'Épargne affiliées à la CEP.

Les parts sociales sont obligatoirement nominatives. Elles ne peuvent être détenues et cédées qu'à des Sociétés Locales d'Épargne affiliées à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance. Leur cession s'effectue au moyen d'un ordre de mouvement signé par le cédant ou son mandataire.

Les parts sociales donnent droit à un intérêt annuel fixé par l'assemblée générale annuelle de la CEP dans la limite du plafond fixé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Elles donnent également droit à l'attribution de parts gratuites en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves. Elle donne le droit de participer dans les conditions fixées par la loi et les statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

S'agissant des parts sociales de la SLE :

Les parts sociales émises par les SLE affiliées à la CEP sont des parts de sociétaires au sens de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la SLE.

Les parts sociales sont émises dans le cadre de la législation française, en euros et sous forme nominative.

La propriété de ces parts est établie par inscription en compte ou sur un registre spécial tenu par la CEP pour le compte des SLE. Les parts sociales des SLE affiliées à la CEP ne peuvent être détenues que sur des comptes ouverts à la CEP.

L'offre au public de parts sociales émises par les SLE affiliées à la CEP Loire Drôme Ardèche s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients, de rajeunir le sociétariat et de le diversifier. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social des SLE et, a fortiori, de la CEP Loire Drôme Ardèche.

Il peut être servi un intérêt aux parts dont le niveau est fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance à laquelle la Société Locale d'Épargne est affiliée. Le taux ne peut être supérieur au taux moyen des émissions obligataires du secteur privé (TMO), tel que défini à l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947.

Au cours des derniers exercices, les intérêts versés aux sociétaires par les SLE affiliées à la CEP ont été les suivants :

2006	2007	2008
3 909 000 euros	4 569 512 euros	5 3616 814 euros

Les intérêts servis au titre de la rémunération des CCI se sont élevés respectivement à

2006	2007	2008
3 046 000 euros	3 268 066 euros	3 432 911 euros

L'intérêt est calculé, *pro rata temporis*, par mois civil entier de détention à compter du premier jour du mois suivant l'agrément du sociétaire, ou de la date de réception de la souscription et la libération des parts pour les sociétaires déjà agréés.

Seules les parts détenues au 31 mai, date de clôture de l'exercice, donnent lieu au paiement effectif de l'intérêt, selon la règle prévue ci-dessus.

1.2 Eléments marquants du dernier exercice

1.2.1 Activité et gestion

Création du Groupe BPCE

Le projet de rapprochement, initié en octobre 2008 par les Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire, s'est poursuivi au premier semestre 2009, sous la conduite de François Pérol, nommé directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), pour se concrétiser au terme d'un calendrier ambitieux.

Les étapes nécessaires à la naissance du deuxième acteur bancaire français se sont ainsi succédées, pour se conclure par l'approbation des assemblées générales extraordinaires de la BFBP, de la CNCE et de BPCE SA le 31 juillet 2009 et par la constitution du Groupe BPCE.

Depuis le 3 août 2009, BPCE SA est détenue à parité par les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne après apport à une coquille commune des activités de leurs organes centraux et des principaux actifs de la BFBP et de la CNCE. Le nouveau groupe bénéficie par ailleurs d'un apport en fonds propres de l'État français, avec :

- 4,05 milliards d'euros de titres super subordonnés émis par la CNCE et la BFBP entre le quatrième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009 et apportés à BPCE SA,
- 3 milliards d'euros d'actions de préférence sans droit de vote émises le 31 juillet 2009 par BPCE SA.

Conclusion des travaux de valorisation des titres de participation BPCE SA, CE Participations et BP Participations

Les conclusions des travaux de valorisation, dans le contexte de l'arrêté des comptes annuels, ont conduit à constater une dépréciation sur les titres de participation :

- CE Participations, détenus par les Caisses d'Épargne
- BP Participations, détenus par les Banques Populaires
- BPCE SA, détenus par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires

Activité commerciale en Loire Drôme Ardèche :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la distribution du Livret A est étendue à tous les établissements bancaires.

Dans le cadre de la transition qui durera jusqu'en 2011, les Caisses d'Épargne, distributeur historique avec La Poste, bénéficient d'une rémunération additionnelle comprise entre 0,1 % et 0,3 % et sont tenues de centraliser une part plus importante des liquidités collectées.

Par ailleurs, au cours de l'année 2009, le taux d'intérêt annuel du Livret A a été révisé trois fois à la baisse pour atteindre 1,25 % contre 4 % en début d'année.

Le développement commercial s'est inscrit dans un contexte difficile avec :

- la poursuite de la crise financière et une situation économique sur la zone d'intervention dégradée ;
- une demande de crédits immobiliers atone au 1^{er} semestre qui s'est bien redressée par la suite ;
- une activité d'ouvertures brutes de comptes et de forfaits aux particuliers soutenue mais un solde net contraint par un taux d'attrition élevé.

L'encours de collecte clientèle atteint 10.9 Milliards d'euros fin 2009 (+1.6% versus 2008), malgré une décollecte en Livret A de 162 Millions d'euros compte tenu de la banalisation.

L'encours de crédit augmente de 7.6% pour atteindre 3.5Milliards d'euros avec un versement clientèle de 831 Millions d'euros.

Activités de Portefeuille financier :

La politique financière est restée stable dans une logique de prudence intégrant la volonté de développement d'un PNB additionnel et récurrent.

Par ailleurs, la CE LDA a opéré un reclassement des titres Windermere pour un montant de 8,1 M€ en prêts et créances en date du 01/07/2009 pour un impact en provision pour dépréciation durable de 1,7 M€.

Chantiers et projets internes :

La CELDA a poursuivi l'optimisation de son fonctionnement interne dans un objectif de rationalité et d'efficacité contribuant à la maîtrise de ses charges et de ses risques, lesquels sont en diminution par rapport à l'année 2008. Des chantiers prioritaires ont notamment été lancés et mis en œuvre tels que :

- la réorganisation du marché des professionnels dont la performance commerciale est très en deçà des standards et des objectifs ;
- le traitement proactif des portefeuilles du marché des particuliers ;
- le Centre Relation Clientèle.

L'année 2009 a vu la mise en place des chantiers de la migration informatique sur la plate-forme unique MySys. Une soixantaine d'experts métiers participent aux travaux de convergence. La bascule est prévue pour fin mai 2010 et constituera une des évènements majeurs de l'année prochaine dont les attendus concernent la qualité de service à la clientèle, la productivité commerciale et administrative, des économies de charges impactant le coefficient d'exploitation.

S'agissant de l'homologation Bâle II, la démarche antérieure a été stoppée et en accord avec la Commission Bancaire, un nouveau processus a débuté en fin d'année 2009 qui vise à obtenir, sous pilotage de la Direction des Risques Groupe, une homologation à compter du 31 décembre 2010 du dispositif de notations internes en méthode avancée pour le calcul des exigences de fonds propres sur le périmètre de la banque de détail (particuliers et professionnels).

Vie institutionnelle et gouvernance :

Sur un plan institutionnel, a eu lieu le renouvellement des membres des conseils d'administration des Sociétés locales d'Epargne (SLE), du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) et du comité d'Audit.

Monsieur Jean-Pierre LEVAYER a remplacé Monsieur Philippe MONETA en qualité de Président du Directoire de la CE LDA.

1.2.2 Facteurs de risques

De par son activité bancaire et financière, la CEP est exposée à un certain nombre de risques d'exploitation, notamment :

- les risques de crédit : risque dû à l'incapacité de clients ou émetteur à faire face à leurs obligations contractuelles de remboursement,
- les risques de marché : risque lié aux variations des paramètres de marché (prix, cours, taux d'intérêt...) ou à la liquidité de ces marchés,
- les risques opérationnels : risques résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs,
- les risques structurels de bilan : risques de liquidité, de taux d'intérêt ou de taux de change sur l'ensemble des postes du bilan.

La gestion de ces risques repose sur des systèmes de mesure établis par le Groupe BPCE et visant à la conformité avec la réglementation bancaire et financière. Un système de limites de risques est géré par une direction des risques indépendante de toutes les fonctions opérationnelles de la CEP et placée sous l'autorité du directoire.

1.2.3 Principaux agrégats financiers à fin décembre 2009

Normes IFRS			
En millions d'euros	Déc. 2009	Déc. 2008	Evolution
Marge d'intérêts	98,2	99,0	-0,8
Produit net bancaire	192,9	196,1	-3,2
Frais généraux et amortissements	146,1	148,8	-2,7
Résultat brut d'exploitation	46,8	47,3	-0,5
Coefficient d'exploitation	75,8%	75,9%	-0,2%
Résultat net	-7,0	31,2	-38,2
Total du bilan	10 119	9 959	+160
Capitaux Propres	657,5	606,3	51,2

Comptes sociaux			
En millions d'euros	Déc. 2009	Déc. 2008	Evolution
Produit net bancaire	207,5	178,9	+28,6
Frais généraux et amortissements	147,6	149,6	-2,0
Résultat brut d'exploitation	59,9	29,3	+30,6
Coefficient d'exploitation	71,1%	83,6%	-12,5%
Résultat net	22,4	33,3	-10,9
Total du bilan	10 070	9 902	+168
Capitaux Propres	533,1	464,4	+68,7

Ratios (au 31 décembre 2009)

Coefficient de Liquidité : 146 %

Ratio Bâle II : 14,7%

Chiffres clés

En nombre	au 31/12/09	au 31/12/08
Agences	153	154
Collaborateurs (en ETP)	1 182	1 179
Sociétaires	110 950	102 058

2 RAPPORT DE GESTION

2.1 Présentation de l'établissement

2.1.1 Dénomination, siège social et administratif

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche

Siège social : 17, rue des Frères Ponchardier – Espace Fauriel – B.P. 147 – 42012 SAINT-ETIENNE cedex 2

2.1.2 Forme juridique

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, au capital de 218 876 880 et dont le siège social est situé 17, rue des Frères Ponchardier – Espace Fauriel – B.P. 147 – 42012 SAINT-ETIENNE cedex 2, est une banque coopérative, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommé Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) régie par le code monétaire et financier, et en particulier par les articles L.512-85 et suivants, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et par ses statuts.

2.1.3 Objet social

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche a pour objet toutes opérations de banque, de services d'investissement et d'intermédiation d'assurance effectuées avec ses sociétaires, les sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne qui lui sont affiliées et avec les tiers. Elle peut également effectuer toutes opérations connexes aux opérations de banque et de services d'investissement, exercer l'activité d'intermédiaire ou d'entremise dans le domaine immobilier, prendre toutes participations et, généralement, effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son développement.

Dans le cadre de l'article L 512-85 du code monétaire et financier, la caisse d'épargne participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions. Elle a en particulier pour objet la promotion et la collecte de l'épargne ainsi que le développement de la prévoyance, pour satisfaire notamment les besoins collectifs et familiaux. Elle contribue à la protection de l'épargne populaire, au financement du logement social, à l'amélioration du développement économique local et régional et à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale.

2.1.4 Date de constitution, durée de vie

Immatriculée en date du 4 décembre 1991, la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de sa transformation en banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La CEP est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 383 686 839.

2.1.5 Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la CEP (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne.

2.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe

La CEP Loire Drôme Ardèche est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 40% par les Caisses d'Épargne. La CEP Loire Drôme Ardèche en détient **1.59%**

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Caisses d'Épargne et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

2.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes

Principales filiales et participations

LIBELLE	% de détention	Valeur Bilan en	
		Keuros	VNC French
Participations nationales			
BPCE	1,6	316 756	300 159
CE PARTICIPATION	3,2	52 520	43 909
CE PARTICIPATION (Actions de Préférence)	3,2	28 674	23 972
SPPICAV FONCIERE ECUREUIL 1	2,2	3 715	3 692
FONCIERE DES CAISSES D'EPARGNE	3,2	1 839	1 835
FONCIERE ECUREUIL (Avance CC)	0,0	1 373	1 373
FONCIERE DES CAISSES D'EPARGNE (Avance CC)	0,0	1 223	1 223
VIVALIS INVESTISSEMENTS	24,0	849	849
FONCIERE ECUREUIL	2,3	349	349
ASSURECUREUIL PIERRE VI	6,3	278	255
SCI LA CROIX BLANCHE	12,9	244	244
SCI LA CROIX BLANCHE (Avance CC)	12,5	66	66
GIE CRC DIRECT ECUREUIL LDA	100,0	20	20
Participations Locales			
SIPAREX ASSOCIES	2,2	425	425
SAEM "IN SITU" - VALENCE	3,5	305	281
SIPAREX CROISSANCE	0,5	299	234
RHONE ALPES CREATION	0,9	198	196
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	0,5	139	139
SIFA	0,8	125	125
SEM MONTELIMAR DEVELOPPEMENT	30,0	91	91
SACICAP FOREZ VELAY	10,6	34	34
RHONE-ALPES PME GESTION	13,1	29	29
SDH	64,2	21	21
LE TOIT FOREZIEN (ex UMCF)	41,1	15	15
ADIS SA HLM	22,0	5	5
SEM IMMOBILIERE DE ST CHAMOND	23,8	4	4
LOIRE TELE (TL7)	17,3	300	0
TV BASE	25,0	229	0

Principaux mouvements sur l'exercice :

- BPCE : la création de BPCE le 31 juillet 2009 a eu pour conséquence l'acquisition-transfert de 413 997 titres BPCE SA via l'ex CNCE renommée CE Participations pour un montant de 316 756 Keuros.
- CE PARTICIPATIONS : la création de BPCE le 31 juillet 2009 a eu pour conséquence la cession de 3 623 actions B préférentielles ex CNCE renommée CE Participations pour un montant de 326 Keuros et la réduction de prix de revient des titres ex CNCE renommée CE Participations pour un montant de 316 746 Keuros.
- SAS FONCIERE ECUREUIL : Augmentation de capital d'un montant de 304 Keuros portant le capital à 1 980 Keuros pour la CeLDA validé par l'AG du 26 mars 2009. L'AGE du 03 décembre 2009 de la société FONCIERE ECUREUIL a validé la réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions de 14.98 €, portant la valeur nominale de 15.18 € à 0.20 € la part, pour un montant de 1 632 Keuros (remboursement prime émission compris). Ce qui porte le capital total souscrit au 31 décembre 2009 à 349 Keuros.
- SPPICAV AEW FONCIERE ECUREUIL 1 :
 - o L'AGO du 03 juin 2009 de la société FONCIERE ECUREUIL a validé l'augmentation de capital par réinvestissement du dividende de FONCIERE ECUREUIL sous forme de 1 627 titres de la SPPICAV AEW FONCIERE ECUREUIL valorisés à 100.37 € l'action en date du 22/06/2009, soit un total de 163 Keuros.
 - o L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 décembre 2009 de la société FONCIERE ECUREUIL a validé l'augmentation de capital par distribution aux associés de 16 494 actions détenues par la société dans la SPPICAV AEW FONCIERE ECUREUIL, soit un total de 1 632 Keuros. Ce qui porte le capital total souscrit au 31 décembre 2009 à 3 715 Keuros.
- Loire Télé (TL7) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2009 a validé l'augmentation de capital par émission de 560 actions à 1 500€. La CELDA a souscrit 120 actions, portant ainsi le capital total souscrit à 300 Keuros au 30 juin 2009.

2.2 Capital social de l'établissement

2.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement

Le capital social est divisé en parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros, entièrement libérées et toutes de même catégorie, et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 20 euros chacun, entièrement libérés et tous de même catégorie.

Le capital social de la CEP s'élève à 218 876 880 euros au 31 décembre 2009 et est composé de 8 755 075 parts sociales de 20 euros de valeur nominale, entièrement souscrites par les Sociétés Locales d'Epargne et de 2 188 769 CCI de 20 euros de valeur nominale détenus en totalité par Natixis.

Evolution et détail du capital social de la CEP

Au 31 décembre <i>Année N</i>	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les SLE	175 101 500	80%	100%
CCI détenus par Natixis	43 775 380	20%	
Total	218 876 880	100%	100%

2.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

S'agissant des parts sociales de la CEP

Les parts sociales de la CEP sont obligatoirement nominatives. Elles ne peuvent être détenues et cédées qu'à des Sociétés Locales d'Epargne affiliées à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance. Leur cession s'effectue au moyen d'un ordre de mouvement signé par le cédant ou son mandataire.

Les parts sociales donnent droit à un intérêt annuel fixé par l'assemblée générale annuelle de la CEP dans la limite du plafond fixé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Elles donnent également droit à l'attribution de parts gratuites en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves. Elle donne le droit de participer dans les conditions fixées par la loi et les statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

S'agissant des parts sociales de SLE

Les parts sociales émises par les SLE affiliées à la CEP sont des parts de sociétaires au sens de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la SLE.

Les parts sociales sont émises dans le cadre de la législation française, en euros et sous forme nominative.

La propriété de ces parts est établie par inscription en compte ou sur un registre spécial tenu par la CEP pour le compte des SLE. Les parts sociales des SLE affiliées à la CEP ne peuvent être détenues que sur des comptes ouverts à la CEP.

L'offre au public de parts sociales émises par les SLE affiliées à la CEP Loire Drôme Ardèche s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients, de rajeunir le sociétariat et de le diversifier. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social des SLE et, a fortiori, de la CEP Loire Drôme Ardèche.

Il peut être servi un intérêt aux parts dont le niveau est fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance à laquelle la Société Locale d'Epargne est affiliée. Le taux ne peut être supérieur au taux moyen des émissions obligataires du secteur privé (TMO), tel que défini à l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947.

L'intérêt est calculé, *pro rata temporis*, par mois civil entier de détention à compter du premier jour du mois suivant l'agrément du sociétaire, ou de la date de réception de la souscription et la libération des parts pour les sociétaires déjà agréés.

Seules les parts détenues au moment de la clôture de l'exercice donnent lieu au paiement effectif de l'intérêt, selon la règle prévue ci-dessus.

Intérêt des parts sociales des sociétés locales d'épargne, versé au titre des trois exercices antérieurs :

2006	2007	2008
3 909 000 euros	4 569 512 euros	5 316 814 euros

L'intérêt à verser aux parts sociales des sociétés locales d'épargne, au titre de l'exercice 2009, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 5 425 190 €, ce qui permet une rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des sociétés locales d'épargne à un taux de 3,25%.

Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :

Les intérêts servis au titre de la rémunération des CCI se sont élevés respectivement à

2006	2007	2008
3 046 000 euros	3 268 066 euros	3 432 911 euros

La rémunération au titre de l'exercice 2009 proposée à l'approbation de l'assemblée générale est estimée à 3 118 732 euros.

2.2.3 Sociétés Locales d'Epargne

Objet

Les sociétés locales d'épargne sont des sociétés coopératives locales sans activité bancaire. Au 31/12/2009, le nombre de SLE sociétaires était de 18.

Dénomination, Sièges et Capital Social

Les 18 SLE ont leur siège social au 17, rue des Frères Ponchardier – Espace Fauriel – B.P. 147 – 42012 SAINT-ETIENNE cedex 2. La répartition du capital social détenu par chacune des SLE est fixée comme suit au 31 décembre 2009 :

SLE affiliées à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche	Encours de capital au 31/12/09	Nombre de sociétaires au 31/12/2009	Droit de vote détenu au 31/12/2009
Drôme Provençale Centre	12 135,28	5 017	5,13%
Drôme Provençale Sud et Est	9 659,14	4 960	4,49%
Forez	15 056,64	6 465	5,95%
Gier	14 386,12	6 376	6,26%
Montbrison Forez	12 069,56	6 621	5,43%
Nord Vivarais	13 379,70	7 014	5,02%
Ondaine Pilat	17 231,62	7 635	7,81%
Roanne Brison	13 176,22	6 488	6,11%
Roanne Le Coteau	15 573,90	7 046	6,47%
Rovaltain Centre	9 914,38	4 389	4,66%
Rovaltain Nord	9 900,22	4 821	4,41%
Rovaltain Sud	11 478,16	5 960	5,44%
Saint-Etienne Centre	13 345,22	5 508	5,25%
Saint-Etienne Nord	14 212,80	6 719	5,64%

SLE affiliées à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche	Encours de capital au 31/12/09	Nombre de sociétaires au 31/12/2009	Droit de vote détenu au 31/12/2009
Saint-Etienne Sud	16 857,02	6 636	6,70%
Sud Vivarais	11 973,08	4 937	5,70%
Valence Plaine	11 496,30	6 680	4,86%
Vivarais Rhodanien	11 655,12	4 650	4,69%
TOTAL	233 500,48	107 922	100%

2.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

2.3.1 Directoire

2.3.1.1 Pouvoirs

Le directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au COS et aux assemblées de sociétaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les membres du directoire peuvent, sur proposition du président du directoire, répartir entre eux les tâches de direction après avoir obtenu l'autorisation de principe du COS. Le directoire informe le COS de la répartition retenue. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

2.3.1.2 Composition

Nom	Fonction	C.V.
LEVAYER Jean-Pierre	Président du Directoire	Nommé par le COS du 13/11/09 En charge du Développement de 1999 à 2006 (CE, CNCE) Président du Directoire Natixis Epargne Financière de 2006 à 2009
ANG Kheang	Membre du Directoire Pôle BDR	Nommé par le COS du 25/05/05 A intégré le Groupe CE en 2003 (Membre du Directoire en CE Poitou-Charente)
BALLET Jérôme	Membre du Directoire Pôle Gestion Bancaire	Nommé par le COS du 17/12/07 Directeur Financier CE Lorraine de 2003 à 2007

Nom	Fonction	C.V.
BARESTE Jean-Pierre	Membre du Directoire Pôle Ressources Humaines	Nommé par le COS du 28/05/08 Directeur des Ressources Humaines Groupe Korian de 2005 à 2008
PHILIBERT Elisabeth	Membre du Directoire Pôle BDD	Nommée par le COS du 08/09/08 Directeur Régional au Crédit Lyonnais de 2007 à 2008

2.3.1.3 Fonctionnement

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et de façon hebdomadaire sur les principaux sujets suivants :

- orientations générales de la Société
- plan de développement pluriannuel
- budget annuel de fonctionnement et le budget d'investissements
- arrêté des documents comptables accompagnés du rapport annuel de gestion
- rapport d'activité trimestriel présenté au conseil d'orientation et de surveillance
- mise en œuvre des décisions de BPCE
- information du COS

2.3.1.4 Gestion des conflits d'intérêts

Conformément aux statuts types de la CEP, toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du COS, directement, indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du COS.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des membres du directoire ou du COS est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du CS de ladite entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

6 conventions de la CEP Loire Drôme Ardèche ont été soumises à ces dispositions, à ces obligations pendant l'exercice de l'année 2009.

2.3.2 Conseil d'Orientation et de Surveillance

2.3.2.1 Pouvoirs

Le COS exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la CEP et par les dispositions légales et réglementaires. Il exerce notamment le contrôle permanent de la gestion de la société assurée par le directoire.

2.3.2.2 Composition

Le COS est composé de 18 membres, dont un membre élu par les salariés de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, dans les conditions prévues par l'article L.225-79 du code de commerce et par les statuts de la CEP.

QUALITE	NOM	PRENOM	PROFESSION
<i>Représentant des Sociétés Locales d'Épargne</i>			
Drôme Provençale Centre	AMIN-GARDE	Catherine	Conseiller Technique Ministère de la Jeunesse et des Sports
Rovaltain Nord	BESSIERE	Jean	Retraité enseignement
St Etienne Nord	BONNEVIAL	Jean	Délégué départemental Météo France
Roanne Le Coteau	BOUSSAT	Maurice	Enseignant retraité
Valence Plaine	DOMENACH	Catherine	Correspondante de presse
Drôme Provençale Sud & Est	JEAN	Pierre	Cadre de banque retraité
Rovaltain Sud	JOUVE	Gérard	Fonctionnaire retraité
St Etienne Sud	PEYRARD	Robert	Huissier retraité
Forez	PONS	Marie-France	Chef d'entreprise retraitée
Sud Vivarais	QUINTARD	Anne-Marie	Conseillère en relooking
Ondaine Pilat	RESSEQUIER	Vincent	Médecin
Vivarais Rhodanien	RIOU	Bernard	Chargé de mission environnement au Conseil Général
Roanne Brison	ROFFAT	Nicole	Retraîtée
Montbrison Forez	ROMEUF	Patrice	Directeur Mission Locale
Gier	TINOT	Pierre	Chef d'entreprise retraité
<i>Représentant des salariés sociétaires</i>			
	DI CRESCENZO	Pierre	Salarié CE
<i>Représentant du salarié universel</i>			
	BONNET	Pierre-Yves	Salarié CE
<i>Représentant des collectivités territoriales et EPCI sociétaires</i>			
	WEISS	Maurice	Fonctionnaire territorial

2.3.2.3 Fonctionnement

Le COS se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Durant l'exercice 2009, il s'est réuni 8 fois et a abordé les principaux sujets suivants :

- Respect des recommandations formulées par l'inspection générale de BPCE et des décisions de BPCE
- Examen du bilan social de la société
- Autorisation au Directoire de céder des immeubles par nature, des participations, en totalité ou en partie, et à constituer des sûretés en vue de garantir les engagements de CEP Loire Drôme Ardèche
- Décisions, sur proposition du directoire sur :
 - les orientations générales de la société,
 - le plan de développement pluriannuel et le budget annuel de fonctionnement et le budget d'investissements,
 - l'examen des comptes annuels et de l'activité commerciale de LDA,
 - le programme annuel des actions de responsabilité sociétale et son plan de financement, dans le cadre des orientations définies par la FNCEP.
- Applications institutionnelles et statutaires : élections, nominations, comptes rendus du Comité de Rémunération et de Sélection

2.3.2.4 Comités

Le comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du conseil d'orientation et de surveillance :

- sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et, le cas échéant consolidés ;
- sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin des actions complémentaires à ce titre ;
- les conclusions des missions d'audit d'interne.

Le Comité est composé de 5 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance. Le président du conseil d'orientation et de surveillance est, en outre, membre de droit du Comité.

Par ailleurs, les censeurs du COS, peuvent être membres du Comité avec voix consultatives.

Gérard JOUVE	Président	Voix délibérative
Catherine AMIN-GARDE	Membre	Voix délibérative
Robert PEYRARD	Membre	Voix délibérative
Patrice ROMEUF	Membre	Voix délibérative
André LUQUET	Membre	Voix consultative

Durant l'exercice 2009, le Comité d'audit s'est réuni 5 fois et a abordé les principaux sujets suivants :

- arrêté des comptes
- rapports de contrôle interne (97-02)
- états de risques
- contrôle de conformité
- Bâle 2
- suivi des recommandations de l'Inspection Générale Groupe et de la Commission Bancaire
- suivi de l'activité de l'audit et de l'activité des contrôles permanents
- suivi du portefeuille financier

Le Comité de rémunération et de sélection

Le comité de rémunération et de sélection est chargé de formuler des propositions au conseil d'orientation et de surveillance concernant notamment :

- le niveau et les modalités de rémunération des membres du directoire,
- les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil et, le cas échéant, aux membres des comités du conseil, ainsi que le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la Caisse d'Epargne.

Le comité de rémunération et de sélection formule également des propositions et des recommandations au conseil d'orientation et de surveillance sur les nominations des membres du directoire de la Caisse d'Epargne ; Il émet un avis portant sur l'honorabilité et les incompatibilités éventuelles des candidatures reçues et proposées à l'assemblée générale ou au COS en cas de cooptation du fait de vacance d'un siège au COS.

Le Comité se compose de 4 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance.

Catherine AMIN-GARDE	Présidente	Voix délibérative
Maurice BOUSSAT	Membre	Voix délibérative
Anne-Marie QUINTARD	Membre	Voix délibérative
Vincent RESSEGUIER	Membre	Voix délibérative

Durant l'exercice 2009, le Comité de Rémunération et de Sélection s'est réuni 6 fois et a abordé les principaux sujets suivants :

- fixation des indicateurs de part variable et chiffrage de la part variable des membres du Directoire
- proposition au COS de la rémunération des dirigeants
- proposition sur la nomination, révocation, remplacement d'un membre de Directoire
- proposition sur les modalités de répartition des jetons de présence aux membres du COS

2.3.3 Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes de la société est exercé dans les conditions fixées par la loi, par deux commissaires aux comptes titulaires remplissant les conditions légales d'éligibilités.

Les commissaires aux comptes ont été nommés pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toute assemblée de sociétaires au plus tard lors de la convocation des sociétaires.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à la réunion du directoire au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du directoire. Le délai de convocation est de trois jours au moins avant la réunion.

Les commissaires aux comptes peuvent être également convoqués à toute réunion du COS ou leur présence paraît opportune en même temps que les membres du COS.

Cabinet	Qualité	Date de nomination	Signataires	Adresse postale
ERNST&YOUNG	Titulaire	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Bertrand BLUZAT	Tour Ernst&Young - Faubourg de l'Arche - 92037 Paris-La Défense Cédex
PICARLE & ASSOCIES	Suppléant	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Marc CHARLES	Tour Ernst&Young - Faubourg de l'Arche - 92037 Paris-La Défense Cédex
MAZARS	Titulaire	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Odile COULAUD	Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE Cédex
MAZARS	Titulaire	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Frédéric MAUREL	131 Bd Stalingrad - 69624 VILLEURBANNE Cédex
Anne VEAUTE	Suppléante	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Anne VEAUTE	Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE Cédex

2.4 Contexte de l'activité

2.4.1 Environnement économique et financier

Une conjoncture incertaine, un profil de reprise heurté

2009 : un début d'année marqué par une crise à son paroxysme ...

Après une baisse d'activité déjà forte fin 2008, le premier trimestre 2009 se traduit par une profonde récession des économies avancées et une contraction brutale du commerce mondial. Les tensions demeurent aigües sur les marchés financiers, confirmant l'aversion au risque des investisseurs.

... suivi de quelques signes d'accalmie ...

Grâce à la mise en œuvre des plans de relance par les gouvernements, les banques centrales ou le FMI, la sortie de récession se confirme au cours des trimestres suivants. Le fonctionnement des marchés financiers s'est ainsi amélioré, permettant le retour progressif à des conditions normalisées de financement de l'économie réelle. Les marchés immobiliers semblent également se ressaisir après la violente crise qu'ils ont traversée. Les prix et les volumes de transaction se redressent aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En France, les prix des logements anciens se sont stabilisés au troisième trimestre et les stocks de logements neufs diminuent grâce au rebond des ventes. Enfin, le PIB des économies avancées croît de nouveau, après plusieurs trimestres consécutifs de baisse.

... dans un contexte qui demeure incertain

Ces signes d'amélioration restent cependant fragiles, comme le montrent les divergences de perspectives entre pays ou entre secteurs. Les moteurs de croissance (demande des entreprises, consommation des ménages) peinent à redémarrer, lésés par certains freins (surcapacités de production, croissance du chômage, endettement des ménages).

2.4.2 Faits majeurs de l'exercice

a- Faits majeurs du Groupe BPCE

Banalisation du Livret A

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la distribution du Livret A est étendue à tous les établissements bancaires.

Dans le cadre de la transition qui durera jusqu'en 2011, les Caisses d'Épargne, distributeur historique avec La Poste, bénéficient d'une rémunération additionnelle comprise entre 0,1 % et 0,3 % et sont tenues de centraliser une part plus importante des liquidités collectées.

Par ailleurs, au cours de l'année 2009, le taux d'intérêt annuel du Livret A a été révisé trois fois à la baisse pour atteindre 1,25 % contre 4 % en début d'année.

Création du Groupe BPCE

Le projet de rapprochement, initié en octobre 2008 par les Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire, s'est poursuivi au premier semestre 2009, sous la conduite de François Pérol, nommé directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), pour se concrétiser au terme d'un calendrier ambitieux.

Les étapes nécessaires à la naissance du deuxième acteur bancaire français se sont ainsi succédées, pour se conclure par l'approbation des assemblées générales extraordinaires de la BFBP, de la CNCE et de BPCE SA le 31 juillet dernier et par la constitution du Groupe BPCE.

Depuis le 3 août 2009, BPCE SA est détenue à parité par les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne après apport à une coquille commune des activités de leurs organes centraux et des principaux actifs de la BFBP et de la CNCE. Le nouveau groupe bénéficie par ailleurs d'un apport en fonds propres de l'Etat français, avec :

- 4,05 milliards d'euros de titres super subordonnés émis par la CNCE et la BFBP entre le quatrième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009 et apportés à BPCE SA,
- 3 milliards d'euros d'actions de préférence sans droit de vote émises le 31 juillet 2009 par BPCE SA.

Autres évolutions de périmètre

Au-delà de la création du Groupe BPCE, aucune évolution significative de périmètre n'est intervenue en 2009. Néanmoins, les événements suivants sont à noter :

- ***Finalisation de la cession de 35 % du capital de CACEIS à Crédit Agricole SA***

Natixis conserve une participation résiduelle de 15 % au capital de CACEIS.

- ***Exercice de l'option de vente de CNP Assurances sur sa participation de 11,34 % dans Natixis Global Asset Management (NGAM)***

Cette décision ne modifie pas les relations opérationnelles entre les deux entreprises. NGAM continuera à gérer les encours d'assurance-vie de CNP Assurances collectés par le réseau des Caisses d'Épargne. Les actions acquises par CE Participations suite à la levée de l'option ont été cédées à Natixis, qui détient désormais 100% du capital de NGAM.

- ***Accroissement de la participation dans Socram Banque***

Conformément aux termes de l'alliance stratégique nouée en 2004 avec la Macif et la Maif, le Groupe (via la holding CE Participations) a augmenté sa participation de 10% à 33,4% dans Socram Banque. Cette entité porte l'offre bancaire à destination des sociétaires des deux mutuelles d'assurance.

- ***Effet en année pleine de l'acquisition des 7 banques régionales ex-HSBC***

Le Groupe Banque Populaire avait acquis en juillet 2008 sept banques régionales : la Société Marseillaise de Crédit (SMC), la Banque Chaix, la Banque de Savoie, la Banque Marze, la Banque Dupuy de Parseval, le Crédit Commercial du Sud-Ouest et la Banque Pelletier. Excepté SMC, détenue à 100 % par BPCE SA, les banques régionales sont détenues en totalité (depuis le 24 juin 2009) par quatre Banques Populaires.

Conclusion des travaux de valorisation des titres de participation BPCE SA, CE Participations et BP Participations

Les conclusions des travaux de valorisation, dans le contexte de l'arrêté des comptes annuels, ont conduit à constater une dépréciation sur les titres de participation :

- CE Participations, détenus par les Caisses d'Épargne
- BP Participations, détenus par les Banques Populaires
- BPCE SA, détenus par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires.

Mise en place du mécanisme de garantie des actifs Natixis par BPCE

Au cours du second semestre 2009, BPCE SA a procédé à la mise en place d'un dispositif de protection de sa filiale Natixis contre les pertes et la volatilité des résultats générées par sa structure de Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (dite GAPC).

Ce mécanisme de protection a pour objectif de renforcer Natixis et de favoriser les conditions de succès de son plan stratégique. Il a permis à Natixis de libérer une part importante de ses fonds propres alloués aux risques cantonnés (près de 770 millions d'euros de fonds propres Tier One) et de se protéger contre l'essentiel des risques de pertes postérieures au 30 juin 2009.

Actions d'optimisation et de gestion du capital pour le compte du Groupe

Afin de permettre à Natixis de faire face à l'environnement économique dégradé que connaît actuellement le secteur bancaire et de disposer des ressources nécessaires pour exécuter son plan de réduction des risques, la CNCE et la BFBP ont chacune mis en place, en date du 30 juin 2009, une avance en compte courant d'actionnaires en faveur de Natixis, d'un montant total de 1,5 milliard d'euros (soit 750 millions d'euros pour la CNCE). Un milliard d'euros a été remboursé le 12 novembre 2009.

Le 6 juillet 2009, BPCE SA a lancé sept offres d'échange visant des titres Tier one émis par Natixis. Les titres apportés dans le cadre de ces offres ont pu être échangés contre de nouveaux titres Tier one émis par BPCE SA. Avec cette offre de 1,47 milliard d'euros de nouveaux titres BPCE, l'organe central du nouveau groupe BPCE s'est positionné comme un émetteur majeur d'obligations sur les marchés internationaux. Par ailleurs, l'opération aura permis de renforcer le ratio Core Tier one de Natixis d'environ 0,2% (sur la base du ratio Core Tier one pro forma de 6% communiqué lors de la publication des résultats trimestriels).

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences de la Commission Bancaire (respect d'un ratio Tier One minimal de 7,5 % et d'un ratio global de 10 %) et de renforcer la solvabilité du groupe Océor, BPCE SA a souscrit le 18 novembre 2009 une augmentation de capital de 250 millions d'euros ainsi qu'une émission de titres super subordonnés à hauteur de 150 millions d'euros de la Financière Océor. Ces opérations ont permis au groupe Océor d'atteindre un ratio Tier One de 8 % et un ratio de solvabilité de 11,3 %.

b- Faits majeurs de la Caisse Loire Drôme Ardèche :

Activité Banque de détail :

L'année 2009 aura été consacrée à la gestion de la Banalisation du Livret A dans un contexte de forte baisse des taux réglementés qui ont atteint des niveaux historiquement très bas.

Par ailleurs, le ralentissement de l'activité économique s'est accentué au cours du premier trimestre avant de montrer des signes perceptibles de stabilisation à partir du 2^{ème} trimestre puis de légère reprise au cours du 4^{ème} Trimestre.

Ainsi, le premier semestre 2009 a été marqué par une chute sans précédent de notre activité crédit alors que parallèlement, le niveau très bas des taux d'intérêts incitait nos clients à effectuer des arbitrages en faveur de supports d'épargne plus longs mais toujours aussi sûrs. En revanche, la remontée fulgurante de la Bourse qui a précédé les premiers signes de stabilisation ne s'est pas traduite par un regain d'intérêt pour les placements risqués.

Ensuite, le 2^{ème} semestre a vu le redémarrage de l'activité Crédit et notamment dans le secteur immobilier. De même, les arbitrages en faveur de supports d'épargne moyen long terme se sont confirmés au profit de l'Assurance-Vie, des Emprunts Ecureuil, des Parts Sociales et des Comptes à terme.

En termes de ventes, les produits d'épargne liquide ont marqué le pas au bénéfice de produits assortis de conditions de taux particulièrement attractives (Livret Assurance-Vie, Parts Sociales, Emprunts, CAT Captio). Enfin, les ventes de produits de bancarisation (Forfaits, Cartes) de d'IARD ont été particulièrement soutenues.

Activité Banque de Développement Régional :

La Banque de Développement Régional a connu une excellente année de distribution de crédits à moyen long terme, en réalisant 370 Millions €. Ainsi, le marché des collectivités a dépassé largement ses objectifs et la Caisse est devenue le principal banquier du secteur public du territoire. Les Professionnels de l'Immobilier ont bénéficié dans une moindre mesure, de la relance des programmes en partageant des syndications avec les consœurs. Sur les deux autres marchés majeurs que sont les Entreprises et l'Economie Sociale, l'année a été plus mitigée sur la production de crédits : les PME PMI ont clairement pâti, surtout sur le premier semestre, de l'environnement économique. Dans une moindre mesure, les structures de l'Economie Sociale ont également été prudentes en reportant une partie de leurs projets sur l'année 2010.

Les risques restent maîtrisés, sans dégradation notable.

Activité financière :

La politique financière est restée stable dans une logique de prudence intégrant la volonté de développement d'un PNB additionnel et récurrent.

La CE LDA a opéré un reclassement des titres Windermere pour un montant de 8,1 M€ en prêts et créances en date du 01/07/2009 pour un impact en provision pour dépréciation durable de 1,7 M€.

Concernant la politique de placement :

- La Ce LDA s'est fixée pour objectif d'acquérir un portefeuille d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques afin de reconstituer un stock d'OCI. L'enveloppe allouée s'élève à 100 Millions d'euros et à été utilisée.
- Deuxièmement la politique de placement prévoyait également la constitution d'un portefeuille d'actif à revenus récurrents de titres obligataires qui ont été acquis pour

193.5 Millions d'euros (dont 50 Millions d'OATI) notés en moyenne A+ pouvant être portés à la BCE en pension.

- Par ailleurs, des placements monétaires ont été souscrits pour replacer les excédents de trésorerie.

La CeLDA a cédé en 2009 les positions des titres à risque (Titrisations et structuration) afin de sécuriser son portefeuille.

Gestion du risque :

La CELDA met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces processus et dispositifs portent sur les risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, de conformité, opérationnels.

La politique de risques constitue le cadre général pour l'ensemble des marchés et s'appuie sur plusieurs chartes et comités (risques – watch-list – engagements – aiguillage contentieux – douteux et provisionnement – bilan – financier - compte propre).

Les principaux risques font l'objet d'un suivi particulier en fonction des limites fixées et des procédures permettant de les encadrer a priori, de les mesurer et de les maîtriser.

Vie institutionnelle et gouvernance :

L'exercice 2009 a été un exercice électoral en matière de gouvernance.

En effet, l'ensemble des instances de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, après le renouvellement du Directoire en avril 2008, a été renouvelé, tant au niveau des élus des conseils d'administration de nos 18 Sociétés Locales d'Epargne (SLE) qu'au niveau des 18 élus du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

La volonté de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche d'impliquer tous les niveaux de la gouvernance s'est concrétisée par la mise en place de deux missions pour les administrateurs : mission dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et mission Tandem-Qualité.

Ainsi, la politique institutionnelle de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche se développe en créant en permanence de véritables synergies avec la politique commerciale de l'entreprise.

Pour ce qui relève de l'animation du sociétariat, le 1^{er} trimestre 2009 a essentiellement été consacré au processus électoral avec la convocation des conseils d'administration, des assemblées générales et de leur tenue.

Par ailleurs, dès l'élection des nouveaux administrateurs, une formation « Parcours d'Accueil des Administrateurs » a été diligentée auprès de nos 324 administrateurs, créant dès l'origine une relation de proximité et responsable.

Deux axes principaux ont orienté les actions liées au sociétariat : d'une part la dynamisation du sociétariat nouvellement élu et d'autre part la synergie entre la vie institutionnelle et le développement commercial.

C'est ainsi que le Cahier du Sociétaire a été entièrement remanié avec une approche plus commerciale, que la démarche Tandem-Qualité a été lancée permettant une relation de proximité commerciale entre les administrateurs et le réseau.

Par ailleurs, les manifestations (Rencontres Privilège, conseils d'administration de SLE, Forums du Club) sont organisées de telle sorte que les thèmes retenus puissent renforcer les liens d'affaires avec nos clients-sociétaires.

Parallèlement à ces actions d'animation, la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, en 2009, a mis l'accent sur la formation de ses élus afin de renforcer leur professionnalisme et leur connaissance de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, de BPCE et des obligations liées au métier de banquier.

Enfin, l'exercice 2009 a vu la mise en place de nouveaux supports d'information à destination des administrateurs : la Newsletter, le site Extranet en cours de finalisation afin de renforcer la relation coopérative.

Pour ce qui concerne les Missions d'Intérêt Général, la Loi LME a supprimé, à compter du 1^{er} janvier 2009, la référence pour les Caisses d'Epargne aux Missions d'Intérêt Général et aux PELS mais confère aux Caisses d'Epargne des missions de responsabilité sociétale qui doivent être coordonnées par les instances nationales que sont BPCE et FNCE, en cohérence avec les orientations commerciales nationales.

L'enveloppe RSE de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche s'est élevée à 1 850 000 euros en 2009 et a été utilisée dans les différents domaines composant la RSE :

- La philanthropie : ce domaine comporte l'ensemble des actions d'intérêt général menées au niveau national (les Fondations) et au niveau local (les Projets Ecureuil Solidarité) Il a représenté 40% de l'enveloppe RSE en 2009.
- L'inclusion financière : ce domaine comporte l'ensemble des actions en faveur des particuliers et des micro-entrepreneurs rencontrant des difficultés d'accès ou d'usage aux services bancaires. Il a représenté 50% de l'enveloppe RSE de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche en 2009.
- L'innovation RSE : ce domaine comporte les actions intégrant les aspects sociaux et environnementaux dans la gestion de la Caisse d'Epargne.

c- Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation :

Pas de modification de présentation ou de méthodes d'évaluation pour 2009.

2.5 Activités et résultats de l'entité sur base individuelle

2.5.1 Synthèse de la Banque de détail

La Collecte :

Collecte nette hors DAV par marché en M€	Cumuls 2009	Cumuls 2008
01 - PARTICULIER	- 205,3	190,9
02 - PROFESSIONNELS	4,5	5,1
Banque de Détail	- 200,8	196,0

Par rapport à 2008 qui avait été une année exceptionnelle, 2009 se caractérise en revanche par une situation fortement déficitaire qui s'explique essentiellement par les effets conjugués de la banalisation du Livret A et de la baisse des taux réglementés. Cependant, il convient de souligner, dans ce contexte difficile, la bonne résistance de l'excédent généré par le Marché des Professionnels.

ENCOURS DES RESSOURCES CLIENTELE (TOUS MARCHES) :

ENCOURS en M€	31/12/2009	31/12/2008	Variations
EPARGNE LIQUIDE	4 330	4 563	- 5,1%
Dont Livret A	2 700	2 862	- 5,7%
EPARGNE CONTRACTUELLE	1 458	1 385	+ 5,3%
Bons + CAT	246	177	+ 38,9%
Epargne Logement	1 131	1 121	+ 0,9%
PEP	81	87	- 6,1%
EPARGNE INVESTIE	5 156	4 828	+ 6,8%
Dont Assurance-vie	3 645	3 418	+ 6,6%
TOTAL RESSOURCES hors DAV	10 944	10 776	+ 1,6%

Par rapport au 31/12/2008 et malgré la baisse de **5,1%** de l'encours Epargne Liquide (**- 233 M€**), l'encours total de collecte (hors compte de dépôts) parvient à augmenter de **168 M€** soit une hausse de **1,6%**.

Au niveau des compartiments, la diminution de l'encours Epargne Liquide est entièrement compensée par les fortes hausses des encours Epargne Contractuelle (**+ 5,3%**) et Epargne Investie (**+ 6,8%**).

Dans le compartiment Epargne Liquide, on notera des replis supérieurs à **5%** pour les Livrets A, LEP et LDD. Par ailleurs, les encours des Livrets Grand Prix et Grand Format sont restés stables.

Concernant la progression de l'encours Epargne Contractuelle, on constate qu'elle est largement imputable aux CAT (+ 39%) alors que parallèlement, l'encours Epargne Logement progresse à nouveau légèrement (+ 0,9%).

Enfin et au niveau de l'Epargne Investie, la progression est de mise aussi bien en Assurance-Vie (+ 6,6%) qu'en Valeurs Mobilières (+ 7,1%). Ces évolutions favorables s'expliquent par trois facteurs qui ont agité ensemble : une forte collecte en Parts Sociales et en Assurance-vie associée à un redressement de la Bourse.

Le Crédit :

ENGAGEMENTS CREDITS (En M€)	Cumuls 2009	Cumuls 2008	Variations
CREDITS CONSO	133,5	133,5	0,0%
CREDITS IMMO	334,0	385,7	- 13,4%
01 - PARTICULIERS	467,5	519,2	- 10,0%
02 - PROFESSIONNELS	34,7	33,4	+ 3,9%
TOTAL BANQUE DE DETAIL	502,2	552,6	- 9,1%

Dans un contexte économique peu porteur, les volumes d'engagements 2009 des crédits à la consommation se sont maintenus à leur niveau de 2008.

Avec le net fléchissement du marché immobilier, le ralentissement de l'activité se traduit par une contraction des engagements de **13,4%** en volume par rapport à 2008.

ENCOURS DES CREDITS (BANQUE DE DETAIL)

ENCOURS CREDITS (En M€)	31/12/2009	31/12/2008	Variations
CREDITS CONSO	242,9	231,0	+ 5,2%
CREDITS IMMO	2 134,0	2 047,4	+ 4,2%
AUTRES CREDITS	4,4	4,3	+ 3,3%
01 – PARTICULIERS	2 381,3	2 282,7	+ 4,3%
CREDITS IMMO	46,8	50,6	- 7,5%
CREDITS MLT	118,0	107,7	+ 10,7%
02 – PROFESSIONNELS	164,80	158,3	+ 4,1%
TOTAL BANQUE DE DETAIL	2 546,1	2 441,0	+ 4,3%

Si, par rapport au 31/12/2008, la hausse des encours globaux s'élève à **4,4%**, on constate que d'un marché à l'autre, les évolutions sont contrastées :

- Sur le marché des Particuliers, le taux de progression global s'élève à **4,3%** avec des niveaux comparables entre les encours de crédits immobiliers et consommation qui augmentent respectivement de **4,2%** et de **5,2%**.
- Sur le marché des Professionnels, la hausse des encours est proche de **4%** grâce aux Crédits Moyen Long Terme (**10,7%**) qui compensent la nette diminution de l'encours de crédit immobilier (**- 7,5%**).

2.5.2 Banque de développement Régional

ENCOURS CREDITS (En M€)	31/12/2009	31/12/2008	Variations
PME PMI	135.8	147.8	-8.1%
ECONOMIE SOCIALE	59.1	62.6	-5.5%
COLLECTIVITES LOCALES	621.1	474.3	31.0%
LOGEMENT SOCIAL	102.9	106.0	-3.0%
PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIERS	60.4	47.7	26.6%
AUTRES MARCHES	4.2	1.3	Ns
TOTAL BANQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	983.5	839.7	17.1%

2.5.2.1 Marché des Entreprises

Le marché a connu un net fléchissement de la demande de crédits sur le premier semestre 2009, et le redressement du dernier trimestre 2009 n'a pas inversé la tendance globale de l'année. Par conséquent, la production nouvelle n'a pas permis de compenser l'érosion naturelle des encours existants de crédits, entraînant une légère décroissance des encours de crédits du marché.

De même, compte tenu de la crise économique et donc de la baisse du chiffre d'affaires de nos entreprises clientes, les flux créditeurs se sont tassés sur la fin de l'exercice (889 Millions € contre 900 Millions € l'année précédente) : le gain de flux sur les nouveaux clients n'a pas encore compensé le ralentissement observé sur l'activité des entreprises déjà clientes.

Au total, le coefficient d'exploitation ressort à 60,7% contre 65,7% en 2008.

2.5.2.2 Marché de l'Economie Sociale

La prospection active et les actions commerciales ont permis à ce marché de renforcer le fonds de commerce.

Cette démarche permet de limiter à l'avenir les incidences liées au choix de certains clients importants sur la gestion de leur trésorerie. Ainsi, la CELDA a perdu la gestion d'un client significatif qui a souhaité centraliser sa gestion sur PARIS.

Ceci explique en grande partie l'évolution des flux confiés ainsi que de la collecte d'épargne.

L'activité de crédits a pâti des reports de nombreux projets compte tenu des incertitudes sur les budgets gérés par les associations gestionnaires clientes. Malgré un redressement sur la fin de l'année 2009, les objectifs de production ne sont pas atteints.

Le coefficient d'exploitation ressort à 42.9% contre 33.9% en 2008.

2.5.2.3 Marché des Promoteurs Aménageurs Constructeurs

Les divers indicateurs du marché de la promotion immobilière semblent montrer la fin de la crise. La faiblesse des stocks existants de logements neufs sur les grandes métropoles relance la mise en chantiers de nouveaux programmes.

Sur nos trois départements, la relance apparaît plus tardive. Pour autant, la CELDA a profité de la légère embellie sur la promotion immobilière en participant aux programmes nationaux ou régionaux sous forme de syndications ou de partages.

Dans ces conditions, la production des crédits (35 millions €) a dépassé les objectifs. Le coefficient d'exploitation s'est amélioré pour s'établir à 46% contre 74% l'exercice précédent.

2.5.2.4 Marché des Collectivités Locales

L'année 2009 est une année atypique, marquée par le retrait d'un opérateur important, DEXIA, sur la première partie de l'année. Aussi, le groupe Caisses d'Epargne, et en particulier la CELDA, a su tirer profit de cette situation en devenant le leader sur la distribution de crédits au secteur public territorial.

Par conséquent, la production a largement dépassé les objectifs prévus (283 millions € contre 150 millions €), tout en améliorant la marge moyenne dégagée.

Le suivi des opérations structurées proposées à nos clients démontre que notre Caisse a toujours souhaité rester prudente sur ce segment d'activité, même si les opérations de swaps négociées directement entre les collectivités et Natixis posent problème pour deux collectivités.

Au total, la rentabilité s'est améliorée puisque le coefficient d'exploitation ressort à 52% (après neutralisation d'un produit exceptionnel) contre 79% en 2008.

2.5.2.5 Marché du logement social

Contrairement à l'année précédente, l'évolution des taux du marché a favorisé l'arbitrage des placements des organismes de logement social sur le livret A en 2009.

La collecte nette est positive de plus de 20 millions €.

En revanche, compte tenu de la structure des programmes de logements de notre territoire, les organismes sollicitent davantage la Caisse des Dépôts que les établissements bancaires pour bénéficier de taux bonifiés.

Ce contexte a un impact direct sur l'évolution de notre production de crédits, qui est limitée à 10 millions € contre 12 millions € prévus.

La rentabilité du marché s'est dégradée compte tenu de l'érosion des encours de crédits. Au total, le coefficient d'exploitation ressort à 34.9% contre 24.7% en 2008.

2.5.3 Ressources et Moyens de l'entreprise

Les ressources humaines :

Les principaux chantiers RH conduits en 2009 sont :

- **Construction du plan Séniors** dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale de Décembre 2008.
- **Réalisation d'une étude sur les conditions de travail** dans le Réseau commercial avec un cabinet externe.
- **Accompagnement du projet Mysys** par construction et mise en œuvre du plan de formation y afférant.
- Bascule au 1er janvier 2010 sur la plate-forme nationale du SIRH Groupe.

Evolution des effectifs :

Effectif CDI et CDD fin de mois (hors mandataires sociaux) en nombre de personnes

	CDI	CDD & apprentis	Total
déc-08	1165	60	1225
déc-09	1143	64	1207

Recrutements CDI 2009

2008	37
2009	55

Départs CDI 2009

2008	61
2009	77

Effectif équivalent temps plein CDI et CDD (hors mandataires sociaux) en moyenne mensuelle

	CDI	CDD	Total
2008	1121	58	1179
2009	1114	50	1164

	2008	2009
Total des mouvements internes	247	247
mobilités géographiques sur un même emploi	82	93
nominations sur un autre emploi	108	92
promotions	57	62

L'ajustement des effectifs et des compétences s'est traduit par la poursuite de la politique de mobilité géographique et fonctionnelle. A noter que 70% des promotions s'effectuent dans le Réseau Commercial.

Plan de formation :

Des éléments contextuels spécifiques en 2009 ont fait évoluer le déroulement du plan de formation :

- La banalisation du livret A a impliqué un démarrage du plan seulement au deuxième trimestre 2009.
- Le report de programmes de formation important a impacté fortement le nombre de J/H/F (ex : report du programme de certification Epargne Financière en attente d'une réglementation définitive – report du programme anti-blanchiment en attente de mise à jour du programme national).
- La préparation de la migration informatique sur Mysys a mobilisé l'équipe des formateurs pour élaborer les modules et sessions de formation ad'hoc.

	Réel 2009
NB Jours de formation	2712
Budget plan de formation en K€ :	682 (*)
% MS Consacré à la Formation	4.24%

Gestion des compétences :

Un accent soutenu a été porté sur la gestion de carrière en 2009. A un rythme équivalent à celui de l'année précédente, 219 entretiens de carrière ont été réalisés en 2009.

Plusieurs passerelles métiers ont été mises en œuvre en 2009 :

- 24 collaborateurs CC ont suivi une passerelle GC
- 5 collaborateurs GC ont suivi une passerelle mutualisée inter caisse GC PRO

Ces dispositifs, constitués d'un parcours de formation et d'une mise en pratique tout au long de son déroulement, permettent d'avoir des collaborateurs maîtrisant leur métier dès leur nomination.

Les ressources techniques :

Informatique et système d'information :

Le Groupe Caisse d'Épargne s'inscrit dans une démarche de convergence de ces trois communautés informatique, avec l'objectif en 2010 de bénéficier d'un Système d'Information unique pour l'ensemble des Caisses d'Épargne : Le Système d'Information MYSYS.

La CELDA a été mobilisé en 2009 sur les travaux préparatoires à la bascule sur ce nouveau Système d'Information.

- Le matériel informatique de l'ensemble des agences a entièrement été renouvelé en 2009 en cohérence avec les pré-requis techniques du S.I. MYSYS.
- L'infrastructure informatique des groupes administratifs et des Centres d'Affaires a été centralisée en 2009 pour :
 - o faciliter et sécuriser les échanges d'informations entre sites,
 - o améliorer la disponibilité des applications informatiques,
 - o intégrer l'architecture du futur S.I.

Au niveau de l'informatique communautaire et de l'organisation, les priorités 2009 ont été concentrées sur la conduite du projet de migration informatique :

- coordination des travaux et accompagnement des directions métiers
- définition des règles de migration
- fiabilisation des données clients
- appropriation du fonctionnement de la nouvelle plateforme
- tests
- préparation des supports de communication et de formation

Immobilier :

En 2009 le programme de rénovation des Agences aura été poursuivi.

Bilan des livraisons 2009 des agences rénovées :

Agences NCA rénovées sur site	8 (*)
Agences NCA relocalisées	2 (**)
GAB hors site	1 (***)

(*) Sur site : Anneyron – Le Cheylard – Balbigny (avec extension) – Beaubrun – Aubenas – Bourg Argental – Roanne Paris – St Chamond Fonsala.

(**) Relocalisées : St Georges les Bains – Roanne Jean Jaurès

(***) Gab HS : Valence le haut

2.5.4 Résultats financiers

Résultats synthétiques IFRS :

<i>En Millions d'euros</i>	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Ecart 2008 2009
PNB	196,2	192,9	-3,3
Frais de Gestion	-148,8	-146,1	2,7
RBE	47,4	46,8	-0,6
COEX	75,8%	75,7%	-0,1%
Coût du Risque	-10,3	-6,5	3,8
Eléments exceptionnels	0,7	-29,9	-30,6
RCAI	37,8	10,5	-27,3
Impôt sur les Sociétés	-6,5	-17,5	-11,0
RNC	31,3	-7,0	-38,3

Le Produit Net Bancaire :

	Année 2008			Année 2009			Evol	Effet Volume	Effet Taux
	Encours	Taux	Intérêts	Encours	Taux	Intérêts			
Crédits clientèle	3 327	4,62%	153,7	3 466	4,36%	151,1	-2,6	6,4	-9,0
Ressources clientèle	-3 642	2,95%	-107,4	-4 074	2,24%	-91,4	16,0	-12,7	28,8
Emplois financiers	2 611	4,51%	117,8	2 393	3,28%	78,5	-39,3	-9,8	-29,4
Emplois financiers Compte Propre	63	-0,52%	-0,3	98	1,23%	1,2	1,5	-0,2	1,7
Ressources financières	-1 980	4,60%	-91,1	-1 480	2,95%	-43,8	47,3	23,0	24,3
Emplois du fonds de roulement	451	6,78%	30,6	484	1,06%	5,1	-25,4	2,2	-27,7 *
Fonds Propres	-830	0,45%	-3,7	-886	0,29%	-2,6	1,2	-0,3	1,4
TOTAL Marge Nette Intérêt	6 452	1,54%	99,5	6 441	1,52%	98,2	-1	9	-10
Produits centralisés	3 467	0,91%	31,5	3 323	0,84%	28,0	-3,5	-1,3	-2,2
Collecte Assurance Vie et OPCVM	4 112	0,62%	25,5	4 135	0,54%	22,3	-3,2	0,1	-3,3
Commissions de Services			39,8			44,5	4,7		
TOTAL PNB			196,3			192,9	-3,4		

(*) dont : - différentiel de dividendes BPCE non perçus en 2009 : 21,6 M€
- dividendes exceptionnels perçus en 2008 : 4 M€
Soit un effet taux global sur 2009 de 15,4 M€.

Crédits clientèle :

Prêts consommation : L'effet volume (+1,3 M€) est prépondérant dans le supplément de contribution observé (+1,7 M€) par rapport à 2008.

Sur les Prêts Habitat, les encours moyens progressent de 4.7%, le taux moyen de l'encours ressort à 4.35% soit -0.08% par rapport à 2008.

Sur les Prêts d'équipement Entreprises et Collectivités : l'effet taux est particulièrement sensible expliqué par un environnement de taux court terme de marché nettement plus bas en 2009 qu'en 2008.

Au total, l'encours moyen des crédits clientèle augmente de 4.2% avec un taux moyen en baisse de 0.26 points. L'effet volume ne compensant pas l'effet taux, le PNB dégagé par les crédits est en baisse de 2.5 Millions d'euros.

Charges sur ressources clientèle :

Les charges des ressources hors dotation/reprise PEL baissent fortement (impact +19,5M€), avec un effet-taux très favorable (+26,8 M€) du fait de la baisse des taux courts et règlementés.

Par contre, la reprise de provision EL de 2008 (+2,1 M€) est revenue sur un niveau de +0,8 M€ au 31/12/2009, avec un environnement de taux singulièrement plus bas.

Emplois financiers :

Les produits du compartiment Prêts aux établissements de crédit ressort en baisse de -34,2 M€, avec une forte baisse de rendement (-1,67%) lié à la baisse des taux.

Les actifs disponibles à la vente voient leur contribution brute diminuer de -12,1 M€ (impact reclassement des produits de crédit : -9,8 M€) tandis que les reprises sur couverture d'actifs asset swappés expliquent une grande partie de l'amélioration sur le compartiment hors-bilan FVH (+6,8 M€).

Ressources financières :

L'économie sur les charges financières s'élève à -47,3 M€ :

- avec un effet-volume important : 48% de l'écart, soit -22,7 M€, liés à une contraction des ressources financières de près de 500M€ (forte contraction consécutive au développement de l'excédent de ressources clientèle et du fonds de roulement pour plus de 300 M€ et à la contraction de actifs financiers et des ressources pour environ 200 M€)
- et à un effet taux et structure également très important (+52%) imputable à la baisse des taux.

Emplois du fonds de roulement :

Le dividende groupe BPCE est en diminution de 21,6 M€ (passant de 25,7 M€ à 4,1 M€).

Produits centralisés :

L'effet volume ne permet pas de contrebalancer l'effet de la diminution du commissionnement réglementaire sur Livret A (passé de +1% à +0,90%) en cette première année de banalisation du Livret A.

Par ailleurs, l'application de la convention de centralisation entre la CDC et la BPCE se traduit pour la CeLDA par 135 Meuros d'encours non centralisés, soit 2,1 Millions d'euros de charges clientèle non couvertes.

Collecte Assurance Vie et OPCVM :

Le repli est de -3,2 M€ mais tenant compte d'éléments exceptionnels de 2008 le recul n'est que de 1.8 M€.

Le recul réel de -1,8 M€ se répartit quasiment moitié/moitié sur assurance-vie (-0,8 M€, retard qui porte plus sur la commission de placement, hors rémunération exceptionnelle, en repli de -0,5M€ que sur la commission sur encours en repli de -0,3M€), et sur OPCVM -0,9M€, dont -0,8ME liés à la commissions sur encours.

Tarification et commissions de Services :

Les commissions de services montrent une hausse de 4.7 Millions d'euro essentiellement liée à comptabilisation des frais de PELS qui venaient en 2008 en déduction du PNB et qui sont maintenant affectés aux charges de fonctionnement pour 2Meuros.

La progression et les montées en gamme des forfaits permettent une progression des frais perçus de l'ordre de 1 Million d'euros.

Les frais de gestion :

	Réalisé	Réalisé	Ecart montant	Ecart %
	31/12/2009	31/12/2008	Ecart Montant	Ecart %
1-FRAIS DE PERSONNEL	77 072	77 358	-285	-0,4%
01-FRAIS DE PERSONNEL	77 072	77 358	-285	-0,4%
2-IMPOTS ET TAXES	2 422	4 161	-1 740	-41,8%
02-IMPOTS ET TAXES	2 422	4 161	-1 740	-41,8%
3-CHARGES INFORMATIQUES	19 383	18 929	454	2,4%
03-INFORMATIQUE	19 383	18 929	454	2,4%
4-SERVICES EXTERIEURS	39 693	41 447	-1 754	-4,2%
04-LOCAUX	7 822	9 089	-1 267	-13,9%
05-PTT	3 557	3 489	68	1,9%
06-ACHATS	2 140	2 165	-25	-1,1%
07-PRESTATIONS	9 642	10 239	-597	-5,8%
08-COTISATIONS	10 822	12 927	-2 105	-16,3%
09-COMMUNICATION	1 914	1 654	260	15,7%
09A-RESPONSABILITE SOCIETALE	1 850		1 850	
10-MISSIONS RECEPTIONS	1 136	1 200	-64	-5,4%
12-MISE EN COMMUN MOYENS	1 161	1 151	10	0,9%
13-REFACTURATION / AJUSTEMENT	-724	-791	66	
15-PROVISIONS	374	325	49	
5-DOTATIONS AMORTISSEMENTS	7 517	6 882	635	9,2%
13-DOTATIONS AMORTISSEMENTS	7 517	6 882	635	9,2%
TOTAL	146 087	148 777	-2 690	-1,8%

Frais de personnel : Les effectifs moyens mensuels 2009 sont proches de 2008 (1 182 pour 1 179). Le montant global des salaires restent au niveau de 2008.

Impôts et taxes : 2008 avait été impacté d'une pénalité fiscale de 1.4 M€ et de la diminution de Taxe Professionnelle par l'effet des dégrèvements et la diminution des bases soumises.

Informatique : Les charges augmentent notamment de par la facturation au GIE Nationaux dans le cadre de la préparation de la migration informatique MySys.

La charge des Locaux est en baisse grâce à la renégociation de contrats (maintenance matériel informatique et sécurité, assurances), et la réduction des dépenses non amortissables (dépenses aménagement du siège, et programme rénovation).

Cotisations : Le budget définitif 2009 de la cotisation BPCE et des GCE nationaux a été corrigé à la baisse par rapport aux dépenses 2008.

Les charges de responsabilité sociales remplacent les PELS qui étaient enregistrés en charges de PNB comme évoqué ci dessus.

Les charges relatives à l'article CGI 39-4 s'élèvent à 22 milliers d'euros pour l'exercice 2009.

Au total les charges de fonctionnement s'améliorent de 2.7 Millions d'euros.

Le coût du risque :

Evolution du coût du risque

2005	2006	2007	2008	2009
2.3M€	-7.3M€ *Avec intégration nouvelles normes I.F.R.S	-18.2M€	10.3M€	6.5M€

Le coût du risque 2009 ressort globalement en dotation à hauteur de 6.5 M€ en régression par rapport à l'exercice précédent.

Cependant, il convient de distinguer le coût du risque de la banque commerciale qui, contrairement à l'année dernière, est en dotation à hauteur de 4.2 M€, du coût du risque lié aux activités financières, en repli par rapport à l'exercice 2009 pour un montant de 4.05 M€.

Les provisions statistiques étant quant à elle en reprise de 1.8 M€.

Gains et pertes sur actifs immobilisés :

La CeLDA a constaté pour 29.9M€ de dépréciation de titres de participation CE Participations et BPCE SA.

Passage d'IFRS en French :

<i>En Millions d'euros</i>	Normes French	Normes IFRS	Ecart	Commentaires
PNB	207,5	192,9	-14,6	- 21 ME d'annulation de provision French sur titres - 1,2 ME de réévaluation de prêts en OFV + 4 ME de réévaluation de titres en OFV + 2,2 ME de soultes sur IFT + 1ME de provision dépréciation durable OPCVM
Frais de Personnel	-78,1	-77,1	1,0	+1 ME sur provision sur distribution d'actions gratuites
Charges de fonctionnement	-59,5	-59,0	0,5	+ 0,5 ME de commissions apporteurs d'affaires
Impôts et Taxes	-2,5	-2,5	0,0	
Dotations amortissements	-7,5	-7,5	0,0	
Frais de Gestion	-147,6	-146,1	1,5	
RBE	59,9	46,8	-13,1	
COEX	71,1%	75,7%	4,6%	
Coût du Risque	-3,4	-6,5	-3,1	- 0,6 ME désactualisation créances douteuses - 0,7 ME écarts sur pertes irrécouvrables - 1 ME sur provision sur distribution d'actions gratuites - 1 ME de provision dépréciation durable OPCVM
Gains ou pertes nets	-0,4	-29,9	-29,5	- 29,9 ME dépréciation titres Groupe
Résultats exceptionnels	-29,9	0,0	29,9	+ 29,9 ME dépréciation titres Groupe
RCAI	26,2	10,4	-15,8	
Impôt sur les Sociétés	-3,8	-17,4	-13,6	Décalage notamment lié à la réintégration fiscale de la dépréciation des titres BPCE et CE pour 10Meuros
RNC	22,4	-7,0	-29,4	

2.6 Fonds propres et solvabilité : (Base French)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2009	Variation
Capital et CCI	163 877	218 877	55 000
Prime d'émission	60 269	60 269	0
Réserves	206 970	231 522	24 552
Résultats	24 302	13 868	-10 434
FRBG	92 696	92 696	0
Immobilisations incorporelles	-697	-656	41
Fonds Propres de Base	547 417	616 576	69 159
Emprunts subordonnés	87 588	75 392	-12 196
Fonds Propres Complémentaires	87 588	75 392	-12 196
Participations	402 667	372 448	-30 219
Franchise	63 501	69 197	5 696
Déductions	339 167	303 251	-35 915
Autres déductions	259	749	490
Fonds Propres Nets	295 580	387 968	92 388
Exigences en Fonds Propres	200 201	210 952	10 751
Ratio Solvabilité Bâle 2 (en %)	11,8	14,7	2,9

Les fonds propres de base progressent de 69.2 Meuros de par :

- 55 Meuros d'augmentation de capital sur l'année 2009 ;
- 24.5 Meuros de résultat 2008, incorporé en réserves,
- et d'une baisse de 10.4 millions du résultat net de distribution.

Les fonds propres complémentaires connaissent une baisse liée au retraitement sur TSR existant dont la durée à courir passe à moins de 5 ans.

Les déductions sur fonds propres bénéficient de la dépréciation des titres de participation du Groupe (-29.9Millions d'euros).

Au total les fonds propres nets s'améliorent de 92.4 Millions d'euros.

Les exigences en fonds propres augmentent de 10.8 Millions d'euros avec le développement de l'activité clientèle pour 5.6 Millions d'euros et par l'activité financière de la CeLDA pour 2.9 Millions d'euros.

Le RSE s'améliore de 3 points à 14.7%.

2.7 Contrôle interne et gestion des risques

2.7.1 Organisation et activité du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la CELDA recouvre à la fois le dispositif de contrôles permanents au sens du nouvel article 6a du règlement CRBF 97-02 modifié et le contrôle périodique défini par l'article 6b.

Il a aussi été défini en référence aux différents textes légaux et réglementaires émanant du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Code Monétaire et Financier, le corpus des communications à caractère permanent et obligatoire provenant de l'organe central.

Il désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre en permanence pour garantir la réalisation des objectifs, le respect des lois, des règlements, des règles en place et des codes de bonne conduite, le respect des règles du Groupe et la maîtrise des risques de toute nature auxquels la CELDA est exposée.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de système d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Principes fondamentaux :

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne sont :

- La couverture exhaustive des activités et des risques ;
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- Une définition claire des tâches ;
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- Des délégations formalisées ;
- Des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de contrôle comprenant des contrôles permanents et des contrôles périodiques.

Pilotage du dispositif

Le Président du Directoire, conformément à l'organisation définie au sein du Groupe, assure la cohérence et l'efficacité des contrôles permanents au sens de l'article 7 du CRBF 97-02.

Le Directoire est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne dont il fixe clairement les rôles et les responsabilités et lui attribue les moyens.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées. Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements et des mesures correctrices mises en place.

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Chaque Directeur est responsable de la supervision et du bon fonctionnement du système de contrôle interne au sein de son propre périmètre d'activité.

Le Directeur de la Conformité et des Contrôles permanents et le Directeur des Risques au titre des contrôles permanents, le Directeur de l'Audit et Contrôle au titre du contrôle périodique participent plus particulièrement à l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Mesure et surveillance des risques

La CELDA met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces processus et dispositifs portent sur les risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, de conformité, opérationnels.

La politique de risques constitue le cadre général pour l'ensemble des marchés et s'appuie sur plusieurs chartes et comités (risques – watch-list – engagements – aiguillage contentieux – douteux et provisionnement – bilan – financier - compte propre).

Les principaux risques font l'objet d'un suivi particulier en fonction des limites fixées et des procédures permettant de les encadrer a priori, de les mesurer et de les maîtriser.

Dispositif de contrôle permanent

Dispositif de contrôles permanents de 1^{er} niveau :

Au sein des unités commerciales et des services, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles associés. Ils portent notamment sur le respect des délégations, la validation des opérations, leur correct dénouement.

Des contrôles permanents de 1^{er} niveau sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes.

Cette organisation relève de la Direction Conformité et Contrôles permanents (DCCP) chargée d'en assurer la cohérence et l'animation alors que les unités sont responsables de l'évolution des périmètres et points de contrôle en concertation avec la DCCP.

Les résultats des contrôles sont formalisés et font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau hiérarchique adéquat (Directoire, Directions, Comité d'Audit). Les anomalies et dysfonctionnements constatés font l'objet de plans d'actions correctrices dont la maîtrise plus complète constitue un objectif.

L'ensemble des contrôles permet d'assurer la surveillance et la maîtrise des risques particulièrement sensibles :

- Conformité des opérations bancaires et financières ;
- Prévention du blanchiment des capitaux et lutte contre le financement du terrorisme ;
- Obligations relatives aux services d'investissement et à la déontologie ;
- Systèmes d'information ;
- Plan de continuité d'activités (PCA) ;
- Elaboration de l'information comptable et financière (normes IFRS et FRENCH).
- Prestations essentielles externalisées.

Dispositif de contrôles permanents de 2^{ème} niveau :

De part la séparation des fonctions et l'activité propre de la plupart des unités du siège, nombre d'entre elles exercent un contrôle permanent de second niveau :

- Direction des Engagements et des Risques ;
- Direction de la Conformité ;
- Cellule de la révision comptable ;
- Contrôle de gestion ;
- Secrétariat général ;
- Direction des activités bancaires ;
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information ;
- Responsable risques des Directions de Groupe.

Le dispositif de contrôle permanent, tant des risques de non-conformité que des autres risques hors risques de contrepartie et financiers, est piloté par deux comités :

- Le Comité de Conformité pour l'activité du réseau commercial dont il s'assure du respect de la réglementation et des procédures notamment en termes de prévention du blanchiment des capitaux, de services d'investissement et de conformité des opérations bancaires ;
- Le Comité de Contrôle Interne pour les autres unités.

Le Contrôle périodique

Des missions d'audit périodiques (contrôles de 3^{ème} degré) visent à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont réalisées par la Direction de l'Audit et Contrôle qui, directement rattachée au Président du Directoire, est indépendante des unités opérationnelles.

La Direction de l'Audit a vocation à intervenir sur l'ensemble des unités du siège comme du réseau, sur le périmètre de la société mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, conformément à un plan annuel validé par le Président du Directoire et présenté en Comité d'Audit, selon des méthodologies formalisées communément utilisées au sein de la filière Inspection du Groupe Caisse d'Epargne.

La Direction des engagements et des risques (DER)

L'organisation de la direction des engagements et des risques (DER) a été modifiée en 2008 et est structurée autour de trois départements :

Département risque de crédit

Le département risque de crédit exerce ses activités autour de deux principales missions :

- L'analyse des dossiers qui peut intervenir à différents stades du suivi des contreparties
- L'animation de la démarche de suivi et de contrôle du risque de crédit

Département suivi du risque

Le département suivi du risque assure l'ensemble des travaux relatifs au pilotage des risques par la production de tableaux de bord réglementaires, opérationnels à destination du réseau et vers l'organe central.

- Il est en charge de la déclinaison en matière de risque de l'ensemble des normes et procédures.
- Il coordonne les travaux relatifs au déploiement de la démarche Bâle2 au sein de l'établissement.
- Il assure au niveau du risque opérationnel l'ensemble des travaux concernant le déploiement, le pilotage et l'animation de la démarche au sein de la C.E.L.D.A.

Département risque de marché

Le département risque de marché assure des contrôles de second niveau pour les activités de suivi du risque de marché.

Il assurera également les travaux de contrôle de second niveau au niveau de l'activité A.L.M et participera notamment en 2009 au déploiement de l'outil FERMAT A.L.M.

La DER, qui n'exerce aucune fonction opérationnelle, dispose d'une organisation conforme aux règles du Groupe.

La direction fin 2007 a été rattachée directement au président du directoire.

2.7.2 Risques de crédit et de contrepartie

La répartition des encours de crédit

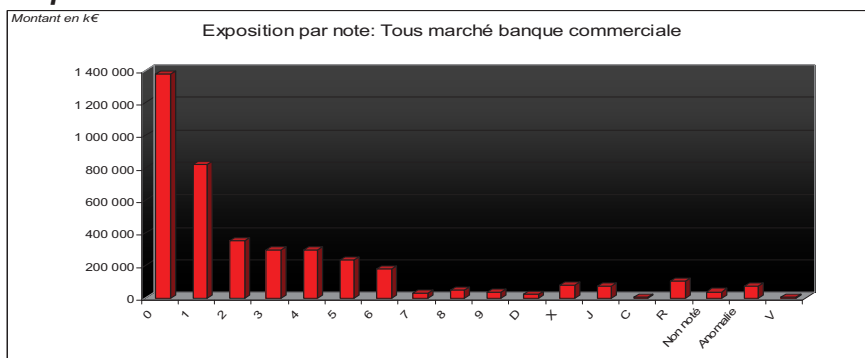
La répartition des encours sains et douteux de la banque commerciale est reprise dans le tableau ci-dessous.

EXPOSITION PAR MARCHE (M€)	
Particulier	2 473,8
Profession libérale	21,7
Professionnel	105,6
P.M.E	119,8
Financements spéciaux	43,1
Promotion immobilière	58,5
Collectivité	604,3
S.E.M	16,9
Economie sociale	59,1
H.L.M	102,2
Divers	8,4
Total segments risques	3 613,3

Ce tableau permet de noter :

- une forte prépondérance du marché des particuliers qui demeure le marché principal de la C.E.L.D.A en encours de crédit ;
- Une stabilité du marché des collectivités locales qui demeure le second marché en terme de volume ;
- Une diversification sur l'ensemble des autres marchés avec des niveaux d'encours limités.

Qualité du portefeuille :



On relèvera :

- la forte proportion des notations favorables sur la banque commerciale (0-5) ;
- la stabilité de la ventilation des notations par rapport au 31/12/2008.

En conclusion, nous ne notons pas de dégradation sensible de la qualité de nos encours, ce qui est confirmé par des transferts en contentieux maîtrisés au cours de l'exercice 2009.

Répartition coût du risque 2009 de la banque commerciale

COUT DU RISQUE PAR MARCHE (M€)		
	Coût du risque	Taux de risque
Particulier	1.35	0.05%
Profession libérale	0.25	1.17%
Professionnel	0.56	0.53%
P.M.E	0.78	0.65%
Financements spéciaux	2.15	10.01%
Promotion immobilière	-0.40	-0.68%
Collectivité	-0.60	-0.10%
S.E.M	0.00	0.00%
Economie sociale	0.02	0.03%
H.L.M	0.00	0.00%
Divers	0.10	1.21%
Total segments risques	4.22	0.12%

Le coût du risque de la banque commerciale est en évolution par rapport à l'exercice précédent mais dans un environnement économique difficile demeure maîtrisé.

Le marché des particuliers qui en encours est la marché le plus important demeure stable et le taux de risque passe de 0.04% en 2008 à 0.05% en 2009.

Le marché des collectivités locales qui est le second marché en encours est quant à lui en reprise de dotation.

Enfin, les financements spéciaux dont le taux de risque est le plus important sont majoritairement impactés par une seule opération dont les espoirs de recouvrement peuvent être qualifiés de fort.

2.7.3 Risques de marché

Ce risque concerne la gestion du portefeuille financier

2.7.3.1 Système de mesure

Limites du Compartiment Moyen Long Terme Investisseur (MLI)

- limite de volumétrie égale au Fonds de roulement (FDR), revue trimestriellement
- limite de volatilité plafonnée à 2%

Limites Compartiment compte propre

- une limite globale en VAR des activités de compte propre
- stop loss individuel sur les transactions du compartiment compte propre
- stop loss global sur le compartiment

Suivi du risque de contrepartie sur activités financières

Ces limites s'appliquent aux contreparties en détention directe dans les compartiments CPR, MLI et ALM-TIT.

1/ Limite maximale d'encours par contrepartie individuelle

Mode de calcul :

Selon que les Fonds Propres se trouvent dans l'un des trois intervalles définis, les limites suivantes sont applicables :

Fonds propres	Titrisation	Corporates	Souverains	Banque	SPT
En-dessous de 500 M€	10 M€	10 M€	30 M€	20 M€	20 M€
Entre 500 et 800 M€	20 M€	20 M€	60 M€	40 M€	40 M€
Au-dessus de 800 M€	30 M€	30 M€	90 M€	60 M€	60 M€

2/ Limites en encours par catégorie de notation

Présentation : La structure des portefeuilles d'opérations financières (pour la gestion directe) des entités du Groupe Caisse d'Epargne doit respecter des planchers d'exposition selon la notation des contreparties.

Mode de calcul : Sur la base des notations internes et sur l'ensemble des engagements (bilan et hors-bilan), la structure du portefeuille doit respecter au minimum la répartition des encours suivante :

Catégorie de notation	Plancher en % du portefeuille
AAA à AA-	20%
AAA à A-	70%
AAA à BBB-	100%

En cas de notation interne non encore disponible, les notations S&P ou Moody's sont utilisées temporairement par défaut en retenant la plus basse.

3/ Limites géographiques

Présentation : La zone géographique d'investissement des entités du Groupe Caisse d'Epargne est limitée à une liste définie de pays.

Mode de calcul : L'exposition du portefeuille d'opérations financières (bilan et hors-bilan) ne doit porter que sur les pays suivants :

- l'union Européenne à 15,
- la Suisse, la Norvège et l'Islande,
- le Japon,
- les Etats-Unis d'Amérique et le Canada

4/ Limites de diversification sectorielle

Présentation : L'exposition du portefeuille d'opérations financières des entités du Groupe Caisse d'Epargne aux différents secteurs d'activité est limitée à deux niveaux : au niveau Groupe, et de manière prioritaire, le Comité Risques Groupe fixe des limites en montant global, revues au moins annuellement, au niveau des entités, des limites d'exposition maximale par secteurs sont définies, en pourcentage des encours du portefeuille.

Mode de calcul : L'exposition du portefeuille d'opérations financières (bilan et hors-bilan) par secteur économique ne doit pas excéder :

- 25% du portefeuille sur les banques, 25% sur le SPT,
- 25% sur les souverains (hors République Française),
- 15% sur les autres secteurs économiques (classification Moody's KMV renseignée dans la Base Nationale Groupe)

Règles d'investissement en gestion collective

Conformément à la Communication 373/C/08/373 en date du 22/12/2008 sur les investissements en OPCVM et fonds alternatifs, pour un investissement dans un OPCVM, il est nécessaire que 9 critères soient remplis pour investir dans un fonds (agrément et limite sur société de gestion ; ratios d'emprise sur le fonds, taille et antériorité du fonds ...)

Lorsqu'un seul des 9 critères établis par la CNCE n'est pas respecté, un processus dérogatoire via l'outil intranet ABIS est enclenché après validation de l'investissement par le Comité compte propre et financier. Le front office initie la demande via l'outil, et après validation de la demande par la DER (via l'outil), le Comité des Risques sur Fonds du Groupe est saisi et informe la Caisse

2.7.3.2 Surveillance des limites des risques de marché

L'analyse des expositions au niveau consolidé et par entité repose sur un dispositif d'indicateurs homogènes, calculés avec des méthodologies standardisées et communes à l'ensemble du Groupe. Des calculs de VaR quotidiens (VaR paramétrique sur un intervalle de confiance de 99% à horizon 1 jour) sont réalisés sur le périmètre des activités de compte propre de la banque commerciale (CNCE, Caisses d'épargne et filiales), et de la Banque d'Investissement. Sur l'ensemble du Groupe, le processus de calcul de la VaR se base sur l'outil Scénarisk, développé par Natixis et validé comme modèle interne sur la Banque d'Investissement. Un calcul indicatif de VaR est également effectué quotidiennement sur les opérations des portefeuilles de moyen et long terme (aujourd'hui Fonds propres) des entités du Groupe.

En CELDA, depuis le 4^{ème} trimestre 2008, le Département des risques de marché de la Direction des Risques produit un résultat économique quotidien à destination des membres du Comité Financier. Le périmètre couvert concerne les transactions du compartiment compte propre, celles du compartiment MLI et celles du compartiment ALM-TIT. L'objectif principal est de pouvoir alerter sur des évolutions significativement défavorables de valorisations sur une journée ou depuis le début de l'exercice.

RISQUES DE CONTREPARTIES SUR COMPARTIMENTS CPR, MLI & ALMITT

31/12/09

Par notation				Par Secteur					
	Situation du mois	Situation M-1	Plancher	Respect de limite	Libellé secteur	Situation du mois	Situation M-1	Plafond	Respect de limite
AAA à AA-	34,2%	34,2%	20,0%	oui	Télécoms	10,42%	10,42%	15,0%	oui
AAA à A-	77,1%	78,8%	70,0%	oui	Automobile / Equipementiers Auto	8,97%	8,97%	15,0%	oui
AAA à BBB-	95,6%	95,5%	100,0%	non	Unités électriques	6,71%	8,97%	15,0%	oui
Inf à BBB-	4,4%	4,5%		non	Industrie Pharmaceutique	5,60%	5,60%	15,0%	oui
Non Notés	0,0%	0,0%		oui	Raffinage du pétrole	5,24%	5,24%	15,0%	oui
Par limites individuelles									
	Situation du mois	Situation au mois précédent	Date échéance	Respect de limite	Libellé secteur	Situation du mois	Situation au mois précédent	Date échéance	Respect de limite
	8,9%	8,9%	2014	oui	BOUYGUES	40,0%	40,0%	2014	oui
Encours nominal sur les titrisations									
	8,9%	8,9%	25,0%	oui					
Corporates	63,4%	64,6%							
Souverains (hors Etat Français)	7,1%	5,8%	25,0%	oui					
						Situation du mois			
						Encours en M€	13,7		
						Notation < A-	-		

2.7.4 Informations financières spécifiques (titrisations, CDO...)

Nous avons, durant l'exercice 2008, significativement allégé nos positions sur supports de titrisation (CDO, CPDO, CPPI ...) face aux développements de la crise financière.

Nous avons poursuivi dans cette voie en 2009 en procédant aux liquidations suivantes :

- Vente de 5 M€ d'un CDO synthétique très illiquide
- Monétarisation d'un CPPI structuré par Lehman Brothers de nominal 4 M€ et définitivement remboursé fin 2009

Ainsi en fin d'exercice, la CELDA n'avait plus de structurés de crédit type CDO synthétiques et CPPI. L'intégralité des supports de titrisation était constituée de titrisations cash type CMBS et RMBS.

Nous avons parmi ces positions 5 M€ en valeur bilan sur la transaction Windermere XII, dont le sous jacent est la société Cœur Défense, qui fait l'objet d'une procédure de sauvegarde depuis novembre 2008.

Nos principales lignes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Classe d'actifs	Devise	Maturité légale	Rating Bâle 2	CRD au 31/12/09 en €	VNC au 31/12/09 en €	PROVISIONS
CEDULASTDA34.375%03/2016	RMBS	EUR	03/03/2016	AAA	4 500 000	4 500 000	-
NACREA06-1AE3M+21FCC07/24	CMBS	EUR	20/07/2024	AAA	4 315 653	3 561 010	754 642
WINDERMERE XII FCE3M07/17	CMBS	EUR	07/10/2017	CCC	5 000 000	1 850 000	3 150 000
WINDERMERE XCLACMBS10/11	CMBS	EUR	22/10/2019	AAA	4 330 786	3 051 286	1 279 500
WINDERMERE CMBS XIV-XA2204	CMBS	EUR	22/04/2018	AA	3 983 381	3 235 931	747 450
					22 129 819	16 198 226	5 931 592

2.7.5 Risques de gestion de bilan

2.7.5.1 Organisation du contrôle interne des risques de gestion de bilan

Le Département des risques de marché de la Direction des Risques contribue à sécuriser la politique de gestion financière de l'établissement et formule des recommandations en ce sens

- Il doit par ailleurs procéder à un réexamen régulier des systèmes de détermination des limites afin d'en vérifier la pertinence au regard de l'évolution de l'activité, de l'environnement des marchés ou des techniques d'analyse. Il définit des stress scénarii complémentaires à ceux de la Gestion Financière le cas échéant.
- Ces limites sont fixées et revues autant que nécessaire et au moins une fois par an par l'organe exécutif. Ils sont communiqués et approuvés par l'organe délibérant, en tenant compte notamment des fonds propres et de la rentabilité.
- Dans ce cadre, la Direction des Risques émet également un avis sur les stratégies de couverture: autorisation de traiter de nouveaux instruments, adéquation des instruments négociés avec les objectifs de couverture. Pour ce faire elle s'appuie sur les avis rédigés par la DRG sur les nouveaux produits.

Le Département des risques de marché est également responsable de la surveillance permanente de risques.

Celle-ci s'exerce au travers :

- de la surveillance de la qualité et de l'exhaustivité des informations utilisées (Cf les rapprochements trimestriels entre la comptabilité et l'outil FERMAT ALM dans le cadre des travaux de cohérence comptable)
- de la surveillance des niveaux de risques

2.7.5.2 Risque de liquidité

COMPARTIMENT ALM					
RATIOS REGLEMENTAIRES & RISQUE DE LIQUIDITE					
Coefficient de liquidité					
	Situation 11/09	Situation 10/09	Seuil d'alerte	Plancher	Respect de limite
ETAT BAFI 4005	143,0%	169,0%	120,0%	100,0%	oui ☺
Ratio MC DONOUGH BALE 2					
	Situation 09/09	Situation 06/09	Seuil d'alerte	Plancher	Respect de limite
	12,5%	12,0%		8,0%	oui ☺
Risque de liquidité					
	Fin 12/09	Fin 11/09	Seuil d'alerte	Plafond	Respect de limite
	En M€	En M€			
Limite d'emprunt au jour le jour → semaine	0	95	123	154	oui ☺
Montant maxi du découvert utilisé sur le mois	0	0		-35	oui ☺
Limite de tirage cumulée → 3 mois	290	113	354	393	oui ☺
Limite de tirage cumulée → 12 mois	210	3	498	553	oui ☺

Quatre types de limites sont suivis en CELDA :

1/ Le coefficient de liquidité mensuel

Il est géré par le Front Office. Il fait l'objet au moins trimestriellement d'un reporting dans le cadre du Comité de Bilan. Réglementairement il doit être supérieur ou égal à 100.

2/ Les limites de tirage court terme

La Charte de Gestion Financière Groupe de septembre 2008 avait redéfini les conditions de tirage de trésorerie à moins de 1 an des entités auprès de la CNCE.

Ces conditions de tirage cumulées par tranches de maturité entre le JJ et l'année étaient fixées en fonction du poids de chaque caisse dans l'enveloppe globale (représentative de la capacité de la Trésorerie centrale à lever des ressources à moins de 1 an sur les marchés interbancaire et de TCN)

Pour la CELDA, ces limites étaient les suivantes :

- 154 M€ sur le JJ-semaine
- 239 M€ sur la période semaine-3 mois, soit 393 M€ en cumulé
- 160 M€ sur la période semaine-3 mois, soit 554 M€ en cumulé

Un nouveau dispositif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette limite s'insèrera dans le dispositif d'encadrement du risque de liquidité du Groupe et portera sur une limite d'encours JJ-1 semaine

3/ Gap de liquidité statique à 3 mois

L'enveloppe de collatéral à disposition des CEP est désormais de 37-15, soit 22 MM€. Déduction faite des besoins liés à la production incompressible et la déformation instantanée du bilan (maintenus au total à 8 MM€), la limite de gap statique à 3 mois de l'ensemble des CEP a été portée à 14 MM€

En CELDA, compte tenu du poids de notre établissement dans l'ex GCE (3.07%), la limite de gap de liquidité statique est de 430 M€

4/ Ratio de couverture des emplois par les ressources sur un horizon de 10 ans

Dans le cadre de l'analyse statique, afin de garantir un équilibre satisfaisant entre écoulement des ressources et écoulement des emplois, chaque entité doit respecter un ratio ressources/emplois (ratio de transformation) supérieur à 60% jusqu'à la fin des opérations en vie telles que mesurées à chaque date d'arrêt trimestriel.

Le dispositif de surveillance du risque de taux d'intérêt global de la CELDA est opérationnel.

Les résultats présentés lors des Comités de Bilan de 2009 ont montré que le risque global de liquidité de l'établissement est maîtrisé.

A fin 2009, les réserves de liquidité mobilisables pour la CELDA pouvaient être estimées autour de 600 M€.

2.7.5.3 Risque structurel de taux d'intérêt global

COMPARTIMENT ALM						
<i>RISQUE DE TAUX D'INTERET</i>						
HORIZON 2010, 2011 et 2012						
A P P r o c h e d y n a m i q u e	Limite en sensibilité du RBE selon 4 scénarios					
		Base ALM 06/09	Base ALM 09/09	Seuil d'alerte	Plafond	Consommation limite
	1 ^{ère} année	1,0%	2,5%	6,0%	8,0%	31,6%
	2 ^{ème} année	6,6%	8,2%	9,0%	12,0%	68,3%
	3 ^{ème} année	9,0%	11,3%	11,3%	15,0%	75,1%
	Limite de transformation (gap TVCT)					
		Base ALM 06/09 YC LIVRETS	Base ALM 09/09 YC LIVRETS	Plafond	Consommation limite	
	n+1	622	704	1 200	58,7%	
	n+2	728	802	1 300	61,7%	
	n+3	729	874	1 300	67,2%	
Approche statique	Limite en sensibilité de la valeur économique des fonds propres					
		Base ALM 06/09	Base ALM 09/09	Seuil d'alerte	Plafond	Consommation limite
	<i>Indicateur Bâle II</i> avec inflation vc FDR hors FDR	8,6%	9,3%	15,0%	20,0%	46,5%

Trois limites sont suivies au niveau du risque de taux : 1 dans une approche statique et 2 dans une approche dynamique :

Indicateur BALE 2 (vision statique)

Il s'agit ici de mesurer l'impact d'un choc défavorable de 200 bp sur la valeur économique du bilan exprimé en % des fonds propres réglementaires (limite à 20% et seuil d'alerte à 15%)

Ce niveau ressort à 9,30 % sur la base ALM du 30/09/2009 (dont 1 % lié aux options explicites et 3,5% aux options implicites).

Limite de gap taux variable court terme (limite interne en vision dynamique)

Cet indicateur a pour but de mesurer notre transformation, c'est-à-dire le financement de notre activité à taux fixe sur ressources indexées court terme.

Cette limite est construite de la manière suivante :

- On considère que notre niveau de perte maximale sur un exercice ne doit pas dépasser 8% du RBE prévisionnel budgété pour un mouvement défavorable des taux courts (haussier) de 0.50%
- Soit sur la base des RBE prévisionnels établis au T4 2008 un gap maximum de : 830 M€ en 2009, 1200 M€ en 2010, 1300 M€ en 2011 (cristallisation sur 1300 M€ en 2012). En considérant les nouvelles conventions de gap (ressources-emplois).

Sur la base ALM, nous avons un gap taux court (en intégrant la sensibilité taux courts des ressources Livrets à 100%) de 704 M€ en 2010, 802 M€ en 2011 et 874 M€ en 2012.

en M€	2010	2011	2012
GAP TC HORS LIVRETS	-463	-420	-305
GAP TC LIVRETS	1 166	1 222	1 179
GAP TC GLOBAL	704	802	874
LIMITE GAP TVCT	1200	1300	1300

Sensibilité du RBE (vision dynamique)

Sur la base ALM du 30/09/2009, cette limite ressortait sur 2010, 2011 et 2012 à respectivement 2,5%, 8,2% et 11,3% (pour une limite fixée à respectivement 8%, 12% et 15% du RBE prévisionnel) dans le cadre du scénario le plus défavorable. Ce scénario est caractérisé par une baisse des taux long terme de 0.50%, une hausse des taux court terme de 0.50% et une hausse de l'inflation de 0.25%.

2.7.6 Risque lié aux actions

2.7.6.1 Dispositifs et processus d'investissement

- Pour les actions cotées, l'investissement en gestion directe ou en gestion déléguée via des OPCVM est soumis aux limites du compartiment dans lequel est logé l'actif négocié : limite de VAR et stop loss unitaire si l'intention de gestion est du compte propre ; limites en volumétrie et volatilité moyenne si la transaction est logée en MLI
- Pour le non coté (private equity), l'exposition de la Caisse ne peut dépasser 5% de ses fonds propres réglementaires.

2.7.6.2 Techniques comptables et méthodes de valorisation

Les transactions réalisées sur la classe d'actifs actions (coté et non coté) sont classées en normes IFRS dans la catégorie comptable AFS (« available for sale ») si bien que les variations de valeur n'impactent pas le compte de résultat mais les capitaux propres via la réserve de réévaluation.

2.7.6.3 Exposition de l'entité

- Actions cotées : exposition modérée dans un environnement économique et financier encore très incertain (1.5 M€ en valeur bilan au 31/12/2009 sous forme de Trackers LYXOR CAC 40)
- Private equity : Comme durant les exercices précédents, la stratégie de la caisse a été très conservatrice : au 31/12/2009, notre exposition brute au risque était de 11.8 M€ (pour une limite interne à 15 M€ et un plafond réglementaire à 26.9 M€)

2.7.7 Risques opérationnels et autres risques (dont procédures judiciaires et d'arbitrage)

Un cadre national mis en œuvre en CELDA :

Le Groupe Caisse d'Épargne a déployé dès 2005 une démarche structurante et nationale sur le risque opérationnel, dont les principales étapes ont été :

- la création d'une filière dans chaque entité
- la mise en place d'un programme d'identification et d'évaluation des risques
- le déploiement d'un outil de collecte et d'historisation des incidents, avec évaluations des impacts financiers : ORIS
- la mise en place d'un système de surveillance et de reporting.

L'objectif du déploiement de ce dispositif de gestion des risques opérationnels est de couvrir l'ensemble des structures de la CELDA pour les activités pouvant générer ce type de risques.

Pour mettre en œuvre cette démarche globale, nous avons disposé pour l'année 2009, en CELDA, d'une équipe dédiée de 1,5 chargé de suivi et de la surveillance des risques opérationnels, rattachés au Responsable du Département suivi du risque, au sein de la Direction des engagements et des Risques.

L'un des chargés a pour mission la gestion de la cartographie, des indicateurs prédictifs, ainsi que l'établissement des divers reportings. Le second est dédié à mi-temps à la partie « incidents ». Il anime un réseau de Correspondants risques opérationnels, et assure trimestriellement une réunion de ces correspondants.

Le Comité des risques opérationnels se réunit trimestriellement. Il est intégré au Comité des risques, sous la présidence du Président du Directoire.

Ce Comité est une instance transverse inter-directions, favorisant les échanges et les diagnostics sur des situations de risques avérés et/ou potentiels afin de définir des actions correctrices ou de prévention nécessaires à la réduction de nos expositions.

Un dispositif de couverture des risques opérationnels en mutation avec, comme objectif, une harmonisation des pratiques au sein du Groupe BPCE

Si la couverture des risques opérationnels de la CELDA s'articule toujours autour des modules :

- incidents
- indicateurs prédictifs
- cartographie des risques
- questionnaire Commission bancaire,

permettant de couvrir l'ensemble des grands risques de l'établissement, et d'avoir une vision exhaustive du niveau de déploiement du projet national au sein de notre entité, la fin de l'exercice 2009 aura vu la confirmation de la mise en place d'une démarche concertée Risques opérationnels et Conformité pour la cotation des risques opérationnels et des risques de non-conformité, avec la volonté nationale de mutualiser et harmoniser les bonnes pratiques et de limiter les sollicitations des experts métiers.

Enfin, le Comité Normes et Méthodes Groupe du 15 décembre dernier a validé la « procédure d'Alerte Groupe », relative aux incidents de risques opérationnels et s'appliquant à tout le périmètre du Groupe BPCE à partir de cette date.

Une phase active d'harmonisation de nos pratiques est engagée.

2.7.8 Risques de Conformité

La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe.

2.7.8.1 Objectifs de la Fonction Conformité

La fonction Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 5 a) du règlement n° 97-02, est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes de l'établissement aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires, financières et d'assurance, afin :

- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4p du règlement 97-02 du CRBF, comme *"le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant."*
- de préserver l'image et la réputation de l'établissement et du Groupe auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

2.7.8.2 Principales missions par domaine d'activité

Les principales missions de la fonction Conformité se répartissent entre les domaines suivants :

La déontologie des marchés financiers et le respect des normes professionnelles

Ce domaine couvre la déontologie des activités financières, telle que définie par le règlement général de l'AMF ainsi que, de manière plus large, la prévention des conflits d'intérêts, le respect de la primauté des intérêts du client, le respect des règles de place et des normes professionnelles des métiers bancaires et financiers, et enfin les règlements et normes internes en matière de déontologie. Il comprend la responsabilité du contrôle des services d'investissement.

La Sécurité financière

Ce domaine couvre la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et la lutte contre la fraude interne et externe.

La Conformité Bancaire

Ce domaine couvre la conformité avec tous les autres domaines législatifs et réglementaires, bancaires et financiers, la diffusion des normes, la mise en œuvre des processus d'agrément des nouveaux produits conçus et distribués par l'établissement.

Le contrôle permanent de conformité

Ce domaine couvre, en coordination avec la Direction des Risques, la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, et notamment l'analyse et le pilotage des résultats du contrôle permanent relevant du risque de non-conformité. A ce titre, la Conformité supervise les activités Sécurité des systèmes d'information, le plan de continuité d'activité et la révision comptable. Elle s'assure en outre de la conformité des Prestations essentielles externalisées (au nombre de 23 en CELDA) aux exigences réglementaires (documentation contractuelle, existence et respect d'un corpus de procédures internes, présence et suivi d'indicateurs et reporting de qualité de la prestation, présence et tests d'un plan de continuité de l'activité propre à ces prestataires)

Le fonctionnement coordonné dans la filière Conformité Groupe

Ce domaine couvre notamment : l'élaboration de reportings réglementaires destinés aux régulateurs et de reportings internes, la préparation des comités pilotés par ou impliquant la fonction Conformité, l'insertion, dans la cartographie des risques pilotée par la filière Risques opérationnels, de la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité.

En outre, la fonction Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF et des autorités étrangères équivalentes. La fonction Conformité est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec la Commission Bancaire et les autorités étrangères équivalentes.

En tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la fonction Conformité entretient par ailleurs des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes : Audit Interne, Direction des Risques, Sécurité des Systèmes d'Information, Révision Comptable.

La Continuité d'Activité

Rattachée fonctionnellement à la Direction de la Conformité, le Département Système de Sécurité en charge de la sécurité des systèmes d'Information, de la Sécurité physique et de la Continuité d'Activité exerce sa mission de manière indépendante des Directions opérationnelles. Celle-ci consiste à :

- Piloter la sécurité des Personnes et des Biens dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- Participer aux instances internes au Groupe,
- Piloter la Continuité d'Activité (mise en œuvre du PCA, maintien en conditions opérationnelles, gestion de crise...)
- Piloter la sécurité de l'information,

2.7.8.3 Principes d'organisation de la Fonction Conformité

Pour assurer son indépendance, la fonction Conformité, distincte des autres fonctions de contrôle interne, est rattachée hiérarchiquement au Président du Directoire.

La désignation du responsable de la conformité et contrôles permanents est notifiée au Secrétariat Général de la Commission Bancaire sous couvert de BPCE et l'organe délibérant, le Conseil de Surveillance, en est informé.

Rôle dévolu à BPCE par la loi du 18 juin 2009

La loi fondatrice de BPCE confie à l'organe central une responsabilité en matière d'organisation du contrôle interne, dans le cadre de son article 1^{er}.

Dans ce contexte, le périmètre du Groupe BPCE conduit à identifier plusieurs niveaux d'action et de responsabilité complémentaires, au sein de la filière Conformité, aux principes d'organisation spécifiques :

- - BPCE en tant qu'Organe Central, pour ses activités propres et pour le compte des holdings CE Participations et BP Participations,
- -ses affiliés dont ses Sociétés-Mères les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires,
- -ses filiales, dont Natixis.

Principes d'organisation au niveau de l'entreprise

L'organisation de la direction en charge de la Conformité comprend deux unités spécialisées sur chacun des domaines (cf. partie 1.2) relatifs à:

- la conformité déontologie, avec le RCSI
- la sécurité financière, avec le(s) correspondant(s) et le(s) déclarant(s) Tracfin

Par ailleurs, la direction en charge de la Conformité désigne un ou plusieurs collaborateurs comme correspondant de la DCSG pour les domaines suivants :

- la conformité Bancaire
- le contrôle permanent de conformité

En matière de formation de ses collaborateurs, la direction en charge de la conformité veille à :

- Contribuer aux actions de formation initiées par BPCE
- Inscrire des collaborateurs aux séminaires de BPCE
- Relayer localement les formations de la filière Conformité

Participation aux instances de gouvernance de l'établissement

Comité d'Audit et des Risques

Le directeur de la conformité est invité à participer aux réunions du Comité d'Audit et des Risques.

Comités des prix et des nouveaux produits et processus

Les produits conçus et commercialisés par l'établissement sont de la compétence de ce comité. Le Comité d'agrément statue notamment au vu des avis écrits émis par le Directeur de la Conformité et des Contrôles Permanents, qui participe audit comité.

Lors du lancement de tout nouveau produit ou processus, la fonction Conformité de l'entreprise reporte simultanément à BPCE.

Comité de Contrôle Interne et de Conformité

S'assurent de la bonne organisation du contrôle interne, décide de plans d'action visant à remédier aux dysfonctionnements identifiés, reporte au comité d'audit concernant tant l'activité du réseau que les activités du siège.

Par ailleurs, la fonction Conformité est régulièrement informée :

- des décisions de politique générale modifiant l'organisation ou les procédures
- des projets de mise en place ou de modification de systèmes ou de produits.

2.7.8.4 Travaux réalisés en 2009 et perspectives

Les principaux projets d'envergure en 2009 ont été les suivants :

Anti-blanchiment

Poursuite du projet national Dossier Règlementaire Clients

Ceci se traduit par la régularisation à réaliser de 330 000 DRC sur une durée de 3 ans, ce chantier constitue le fil rouge sur les années 2009-2011

Lutte contre le blanchiment des capitaux,

L'année 2009 a été marquée par la transposition en droit français de la 3^{ème} directive européenne nécessitant une mise à jour des outils et procédures de façon progressive à mesure des parutions de décrets et notes d'interprétation de la commission bancaire et de TRACFIN. Les procédures et modes opératoires ont été adaptés. Certains outils doivent faire l'objet d'évolution d'ajustement.

Lutte contre la fraude externe

Mise en place d'un dispositif organisationnel complet en matière de fraude. Les résultats enregistrés sur l'exercice sont encourageant tant sur le plan de la sensibilité du réseau que sur le plan financier.

Contrôle permanent

Le déploiement de l'outil PILCOP en remplacement de l'outil DMR actuel pour le réseau commercial a été réalisé en décembre 2009 auprès des agences en charge des contrôles de 1^{er} niveau pour être pleinement opérationnel dès le 01/01/2010. Ce nouveau dispositif sera progressivement déployé en 2010 pour les Directions du siège.

Fraude interne

2009 aura vu la mise en place d'un dispositif important en matière de détection de la fraude interne. Aucun cas de fraude interne n'a été détecté au dernier semestre 2009, le dispositif aura néanmoins permis de détecter des cas de manquement à certaines règles déontologiques. Les outils de détection ainsi mis en place continueront à être exploités en 2010 et au besoin adaptés.

2.8 Organisation et activité du contrôle interne

La responsabilité du contrôle interne de premier niveau incombe en premier chef aux Directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont assurés par des Directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables au sens des articles 7 et 11 du règlement 97-02 modifié sont directement rattachés à l'organe exécutif au sens de l'article 4 du même règlement.

Les contrôles permanents de deuxième niveau sont assurés par deux directions, la Direction des Engagements et des Risques (DER) d'une part, la Direction de la conformité et des Contrôles Permanents (DCCP) d'autre part.

Les fonctions de contrôle périodique et permanent sont représentées aux Comité d'Audit, Comité de Contrôle Interne et Comité de Conformité.

2.8.1 Missions dévolues à l'Audit interne

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 6-b du règlement 97-02 modifié, l'audit interne s'assure de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de l'établissement, y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également aux filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux organes exécutif et délibérant de l'établissement :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Rattachée en direct à l'exécutif, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées dans une charte d'audit Groupe approuvée par le Directoire de BPCE le 7 décembre 2009.

2.8.2 Organisation des filières Audit interne

Le contrôle permanent hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent. Ceux-ci sont notamment responsables :

- de la mise en œuvre des autocontrôles formalisés, tracés et reportables ;
- de la vérification du respect des limites de risques, des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;

- de la déclaration des incidents de risques opérationnels constatés et de l'élaboration des indicateurs d'activité nécessaires à l'évaluation des risques opérationnels ;
- de la justification des soldes comptables des comptes mouvementés pour les opérations initiées dans ces services.

Ces contrôles de niveau 1 sont réalisés par les responsables hiérarchiques opérationnels principalement dans le cadre du Dispositif de Maîtrise du Risque (DMR). Les contrôles de niveau 1 font l'objet d'un reporting formalisé aux directions de contrôle permanent dédiées concernées.

Le contrôle permanent de niveau 2 au sens de l'article 6-a du règlement 97-02 modifié est assuré par des entités dédiées exclusivement à cette fonction, décrites ci-après :

- la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents ;
- la Direction des Engagements et des Risques.

Celles-ci veillent au bon fonctionnement de la chaîne des contrôles de premier niveau qu'elles organisent et animent.

D'autres fonctions sont des acteurs essentiels du dispositif de contrôle permanent : le service révision comptable rattaché à la Direction Financière en charge des normes et du contrôle comptable, le Secrétariat Général pour les aspects juridiques, le Département Systèmes de sécurité pour la sécurité des Systèmes d'Information et le Plan de Continuité d'Activité, la Direction des Ressources Humaines pour les aspects touchant à l'adéquation entre politique de rémunération et maîtrise des risques. Elles effectuent, selon le lien fonctionnel établi, un reporting à la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents.

Le contrôle périodique (niveau 3) au sens de l'article 6-b du règlement 97-02 modifié est assuré par l'Audit Interne sur tout l'établissement et ses activités, y compris le contrôle permanent.

Cohérence du dispositif de contrôle interne du Groupe BPCE - Fonctionnement en filière

L'édiction de normes par BPCE, conformément à ses missions légales et aux exigences de surveillance sur base consolidée fixées par le règlement 97-02 modifié, permet d'assurer une approche cohérente et consolidée des risques.

Le fonctionnement en filière y concourt aussi : les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein des affiliés et des filiales soumis au dispositif réglementaire de surveillance bancaire sont rattachées, dans le cadre de filières de contrôle intégrées, par un lien fonctionnel fort aux Directions centrales de contrôle de BPCE correspondantes : la Direction Risques Groupe, la Direction Conformité - Sécurité Groupe, la Direction Inspection Générale Groupe. Ce lien fonctionnel est décrit dans les différentes chartes des filières de contrôle.

2.9 Événements postérieurs à la clôture et perspectives

2.9.1 Les événements postérieurs à la clôture

Le projet stratégique du Groupe BPCE a été présenté le 25 février 2010. Les ambitions du Groupe sur l'horizon 2010 2013 sont axés sur le développement de la Banque Commerciale « Devenir la banque préférée des Français et de leurs entreprises », le repositionnement de Natixis sur son cœur de métier (au service des institutionnels et des grandes entreprises, au service des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires). De plus les structures du groupe sont simplifiées avec la fusion des holdings de participations (CE Participations et BP Participations) avec BPCE.

2.9.2 Les perspectives et évolutions prévisibles

Migration informatique :

Dans le cadre du programme national Performance SI lancé en 2007, la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche réalisera la migration de son système d'information vers le nouveau système unique du Groupe Caisse d'Épargne, désormais dénommé MySys. Cette migration aura lieu le 25 mai 2010.

Dans ce cadre, l'année 2010 verra la mobilisation de tous les collaborateurs de l'entreprise afin d'assurer la réussite de la bascule informatique.

Projet performance 2010 :

La CeLDA doit retrouver la place qui est la sienne dans le Groupe BCPE. Il s'agit ainsi de réussir en matière de performance. Plusieurs défis sont à relever :

- Maintenir puis gagner des parts de marché sur l'épargne, le crédit, la bancarisation et l'IARD
- Développer la gestion de fortune, le marché des professionnels, des entreprises et de l'économie sociale
- Développer une politique financière ambitieuse, maîtriser les charges, alléger les effectifs des fonctions supports.

Face à ces défis, le Directoire a mis en place quatre groupes de travail dans le cadre du projet « Performances 2010 » avec un double objectif :

- Dynamiser commercialement la CeLDA, tant sur la BDD que sur la BDR,
- Diminuer notre coefficient d'exploitation afin d'accroître notre résultat net.

2.10 Eléments complémentaires

2.10.1 Tableau des cinq derniers exercices

En milliers d'euros					
Nature des indications	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	133 877	133 877	143 877	163 877	175 102
capital versé (1)	133 877	133 877	143 877	163 877	175 102
capital non versé (1)	0	0	0	0	0
b) Certificats & Primes d'émission coopératifs d'investissement (sans droit de vote) existants	87 044	87 044	89 044	93 044	104 044
c) Nombre de parts ordinaires existantes	5 355 075	5 355 075	5 755 075	6 555 075	8 755 075
d) Nombre de certificats coopératifs d'investissement (sans droit de vote) existants	1 338 769	1 338 769	1 438 769	1 638 769	2 188 769
e) Nombre maximal de parts futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (PNB avant retraitements SIG)	166 029	192 508	208 440	178 882	207 528
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-27 071	34702	50 226	40 747	33 939
c) Impôts sur les bénéfices	2 826	941	1 282	2 962	-3 821
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	563	-189
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	22 286	38 556	43 727	33 302	22 412
f) Résultat distribué	6 562	6 956	7 838	8 750	8 543
III. Résultats par part ou certificat coopératif d'investissement (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-4,47	4,47	5,17	4,86	2,73
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,33	5,76	6,08	4,06	2,05
c) Intérêt net moyen attribué à chaque part souscrite	0,68	0,73	0,79	0,81	0,62
d) Intérêt net attribué à chaque certificat coopératif d'investissement souscrit au 31 décembre	2,18	2,28	2,27	2,09	1,42
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 222	1 212	1 209	1 179	1 164
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	46 622	43 073	45 294	45 608	47 828
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	75 118	37 691	37 924	22 784	21 788

2.10.2 Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation

Délégation Assemblée Générale au Directoire	Montant	Utilisation
20.04.2007	20 M€	10 M€ en 2007 10 M€ en 2008
29.04.2008	40 M€	10 M€ en 2008 20 M€ en 2009
29.04.2009	50 M€	35 M€ en 2009

2.10.3 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

La Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008 qui prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois, ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2009 s'élèvent à 364 milliers d'euros. Les délais de règlement convenus entre la CELDA et ses fournisseurs sont inférieurs à 30 jours pour 100% d'entre eux. Au 31 décembre 2009, 10 factures, pour un montant de 12 K€, étaient bloquées pour litige.

2.10.4 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux et les membres du COS

2.10.4.1 Mandats exercés par les mandataires sociaux

JEAN-PIERRE LEVAYER :

LOIRE TELE	SAEML	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	2006	2012	
CE GARANTIE ENTREPRISES	GIE	Membre du Conseil de Surveillance et représentant permanent de la CELDA	2006	2012	
GCE BUSINESS SERVICES	GIE	Membre du Conseil de Surveillance et représentant permanent de la CELDA	2007	2012	
CE PARTICIPATIONS	SA	Représentant permanent de la CELDA			
GIE SIRCE 2 (en cours de liquidation)	GIE	Représentant permanent de la CELDA			
GIE EUREUIL CREDIT	GIE	Représentant permanent de la CELDA			
GCE TECHNOLOGIES	GIE	Représentant permanent de la CELDA			

KHEANG ANG :

CITE NOUVELLE	SA	Administrateur	2007	2011	
LE FOYER ROMANAIS ET PEAGEOIS	SCP	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	2007		
LOGI/OOOP	SCP	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	2007		
SDH constructeur	SA	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	2007		
ADIS	SA	Représentant permanent de la CELDA			
HMF EN RHONE ALPES	SA	Représentant permanent de la CELDA			
LA CROIX BLANCHE	SCI	Représentant permanent de la CELDA			
LE TOIT FOREZ EN IEX UMCFI	SCIC HLM	Représentant permanent de la CELDA			
SACICAP FOREZ Velay	SACICAP	Représentant permanent de la CELDA			
SACICAP VALLEE DU RHONE	SACICAP	Représentant permanent de la CELDA			
SACICAP VIVARAIS	SACICAP	Représentant permanent de la CELDA			
SCI PORTES DU SOLEIL II	SCI	Représentant permanent de la CELDA			
SCP HLM DU VIVARAIS	SCP	Représentant permanent de la CELDA			

* M. Kheang ANG est également représentant permanent de la CELDA dans les FIP Bourgogne Franche Comté Rhône Alpes 2 et Bourgogne Franche Comté Rhône Alpes 3

JEROME BALLET :

RHONE ALPES PME GESTION	SA s Directoire	Membre du Conseil de Surveillance et représentant permanent de la CELDA	2007	2010	
GCE ACHAT'S	GIE	Membre du Conseil de Surveillance et représentant permanent de la CELDA	2007	2010	
ASSUREEUREUIL PIERRE VI	SCI	Représentant permanent de la CELDA			
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS	SA	Représentant permanent de la CELDA			
CEPRAL PARTICIPATIONS	SAS	Représentant permanent de la CELDA			
OSF-GCE	GIE	Représentant permanent de la CELDA			
FONCIERE EUREUIL	SAS	Représentant permanent de la CELDA			
FONCIERE Des CAISSES EPAR	SAS	Représentant permanent de la CELDA			
SPPICAV AEW EUROPE	SPPICAV	Représentant permanent de la CELDA			
GCE PAIEMENTS	GIE	Représentant permanent de la CELDA			
NEUILLY CONTENTEUX	GIE	Représentant permanent de la CELDA			
PARC THERMAL DE MONTROND	SAEM	Représentant permanent de la CELDA			
RHONE ALPES CREATION	SA	Représentant permanent de la CELDA			
TRAS (en cours de liquidation)	SA	Représentant permanent de la CELDA			
TV BASE	SAS	Représentant permanent de la CELDA			

JEAN-PIERRE BARESTE :

VIVALIS INVESTISSEMENTS	GIE	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	2001	2008	
SC DU FOREZ	SCI	Représentant permanent de la CELDA			
SCI LA FONDERIE	SCI	Représentant permanent de la CELDA			

ELISABETH PHILIBERT :

GRIC DIRECT EUREUIL LDA	GIE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration	2007	Illimite	
GIE GCE MOBILIZ	GIE	Administrateur et Représentant permanent de la CELDA	2007	2009	
ECOLOGICALE	SA	Représentant permanent de la CELDA			
LES EDITIONS DE L'EPARGNE	SA	Représentant permanent de la CELDA			
GIE DISTRIBUTION	GIE	Représentant permanent de la CELDA			

2.10.4.2 Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les Membres du COS

(Article L 225-102-1 du Code de Commerce et 135-1^{er} du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

MEMBRES DU COS	AUTRES MANDATS/FONCTIONS
AMIN-GARDE Catherine, Présidente	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance de la CNCE et du Comité de Stratégie jusqu'au 28/05/09 - Membre du Conseil de Surveillance de BPCE et du Comité de Nomination et de Sélection depuis le 31/07/09 - Membre du Comité d'Audit et Présidente du Comité de Rémunération et de Sélection - Présidente du Comité de Gestion de la Fondation LDA
BESSIERE Jean	NEANT
BONNET Pierre-Yves	NEANT
BONNEVIAL Jean, Vice-Président	- Membre du Comité de Rémunération et de Sélection jusqu'au 29/04/09
BOUSSAT Maurice	- Membre du Comité de Rémunération et de Sélection depuis le 29/04/09
CHASTAN Yves (fin de mandat le 29/04/09)	NEANT
CINIERI Dino (fin de mandat le 29/04/09)	- Gérant de la SARL C3I – 8, rue des Prairies – 42490 FRAISSES
DI CRESCENZO Pierre	NEANT
DOMENACH Catherine	NEANT
FAURE Claude, Vice-Président (fin de mandat le 02/02/09)	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du CA de la SA OUTILLAGE DE ST ETIENNE, distribution, Rue du Chemin Neuf – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON - Président du CA de la SARL Financière BEL AIR, Holding de la société sus-mentionnée, Rue du Chemin Neuf – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON - Gérant de la SCI du Chemin Neuf – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON - Membre du CA de la SA GATTY ET COMPAGNIE, gestion du patrimoine de la Société – Rue de la République - 42000 ST ETIENNE - Gérant de l'EURL BEL AIR – 1 bis rue Lieutenant Morin – 42000 ST ETIENNE - Administrateur de la SARL IMMOBEL – 7 rue Saint-Joseph – 42000 ST ETIENNE - Membre du Comité d'Audit
GAUTHIER Christian, Censeur	- PDG de SDH – 4, rue Pasteur – 26000 VALENCE
GRENIER Claude (fin de mandat le 29/04/09)	NEANT
JEAN Pierre	NEANT
JOUVE Gérard, Vice-Président	- Membre du Comité d'Audit jusqu'au 29/04/09 et Président du Comité d'Audit depuis le 29/04/09
LUQUET André, Censeur	- Membre du Comité d'Audit depuis le 29/04/09
MONNIER Jacques (fin de mandat 23/04/09)	NEANT
PEGON Gilbert, Censeur	NEANT
PEYRARD Robert	- Membre du Comité d'Audit depuis le 29/04/09

MEMBRES DU COS	AUTRES MANDATS/FONCTIONS
PONS Marie-France	<ul style="list-style-type: none"> - Gérante SCI MANICA – 13210 ST REMY DE PROVENCE - Gérante SCI LAMBARCK - 13210 ST REMY DE PROVENCE - Gérante SCI F3P – 99, cours Fauriel – 42100 ST-ETIENNE - Gérante SCI LA FORET – 13, rue de la Forêt – 84000 AVIGNON - Gérante SCI DE MARGOT – 13210 ST REMY DE PROVENCE
QUINTARD Anne-Marie	- Membre du Comité de Rémunération et de Sélection
RESSEGUIER Vincent	- Membre du Comité de Rémunération et de Sélection depuis le 29/04/09
RIOU Bernard	NEANT
ROFFAT Nicole	NEANT
ROMEUF Patrice	- Membre du Comité d'audit
TIBI Marc	NEANT
TINOT Pierre, Vice-Président	NEANT
VENTURINI Christian, Vice-Président (fin de mandat 29/04/09)	- Président du Comité d'audit jusqu'au 29/04/09
WEISS Maurice	NEANT

3 ETATS FINANCIERS

3.1 Comptes individuels (French)

3.1.1 Bilan et hors Bilan actif

LIBELLE	31/12/2008	31/12/2009
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	5 216 592,22	5 018 300,48
Caisses, banques centrales, comptes chèques postaux	30 587,68	40 810,81
Effets publics et valeurs assimilées	0,00	0,00
Créances sur les établissements de crédit	5 186 004,54	4 977 489,67
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3 401 370,70	3 638 287,84
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	18 323,83	19 622,81
Créances commerciales	3 553,20	1 533,29
Autres concours à la clientèle	3 379 493,67	3 617 131,74
Opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE	600 874,65	755 972,04
Obligations et autres titres à revenu fixe	526 725,98	538 942,94
Actions et autres titres à revenu variable	74 148,67	217 029,10
PLACEMENT DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	0,00	0,00
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES	413 717,68	383 731,88
Participations et autre titres détenus à long terme	6 587,22	6 369,23
Parts dans les entreprises liées	407 130,46	377 362,65
Participations mises en équivalence		
Actions propres		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 376,02	4 282,76
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 036,56	44 893,63
ECARTS D'ACQUISITION	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS	114 993,62	127 671,62
COMPTES DE RÉGULARISATION	104 249,73	97 191,10
TOTAL ACTIF	9 902 211,18	10 070 331,35

LIBELLE	31/12/2008	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES	1 664 936,11	2 287 925,49
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	420 189,68	514 669,03
Engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit	10 650,61	14 442,68
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	409 539,07	500 226,35
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	78 920,13	73 685,25
Engagements de garantie donnés en faveur des établissements de crédit	0,00	0,00
Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle	78 920,13	73 685,25
ENGAGEMENTS SUR TITRES	30 659,57	0,00
Engagements sur titres à livrer	30 659,57	0,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES EN GARANTIE	1 135 166,73	1 699 571,21
ENGAGEMENTS D'ASSURANCE DONNÉS	0,00	0,00

3.1.2 Bilan et hors bilan passif

LIBELLE	31/12/2008	31/12/2009
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	1 874 586,18	1 950 661,21
Banques centrales et assimilées	0,50	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	1 874 585,68	1 950 661,21
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	7 124 742,87	7 117 036,14
Comptes ordinaires créditeurs - Clientèle	1 047 669,26	1 025 517,60
Comptes d'épargne à régime spécial	5 782 987,06	5 557 303,55
Autres dettes envers la clientèle	294 086,55	534 214,99
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	23 814,36	15 737,29
PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	0,00	0,00
AUTRES PASSIF	20 741,25	26 880,44
COMPTES DE RÉGULARISATION	111 077,79	145 566,02
ECARTS D'ACQUISITION - PASSIF	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	77 286,07	76 111,36
DETTES SUBORDONNÉES	112 848,43	112 562,85
FRBG	92 696,22	92 696,21
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
INTÉRÊTS MINORITAIRES (POUR LES SOUS GROUPES)	0,00	0,00
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE POUR LES SOUS GROUPES)	464 418,02	533 080,75
Capital social et certificats coopératifs d'investissement	163 876,88	218 876,88
Primes d'émission	60 268,93	60 268,93
Réserves consolidées et autres	206 970,33	231 522,50
Report à nouveau		0,00
Résultat de l'exercice	33 301,88	
Résultat de l'exercice (en instance d'affectation) N-1		
Résultat de l'exercice (en instance d'affectation)		22 412,44
TOTAL PASSIF	9 902 211,18	10 070 331,35

LIBELLE	31/12/2008	31/12/2009
ENGAGEMENTS RECUS	947 717,33	1 010 356,44
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	91 000,00	185 000,00
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	91 000,00	185 000,00
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	20 499,01	18 322,19
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	20 499,01	18 322,19
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0,00	0,00
Engagements sur titres à recevoir	0,00	0,00
AUTRES ENGAGEMENTS RECUS EN GARANTIE	836 218,32	807 034,25
ENGAGEMENTS D'ASSURANCE REÇUS	0,00	0,00

3.1.3 Compte de résultat

LIBELLE	31/12/2008	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	467 646,32	350 979,43
Intérêts et charges assimilées	-374 933,74	-242 672,56
Revenus des titres à revenus variables	28 962,39	4 973,57
Commission (produits)	79 366,84	79 226,91
Commissions (charges)	-12 733,75	-12 443,50
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1 473,84	213,53
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placements et assimilés	-20 716,36	16 805,17
Autres produits d'exploitation bancaire	13 277,37	11 981,35
Autres charges d'exploitation bancaire	-3 459,94	-1 535,66
Marge brute des activités d'assurance	0,00	0,00
Produit net bancaire	178 882,97	207 528,24
Charges générales d'exploitation	-142 712,53	-140 090,15
<i>Frais de personnel</i>	-77 357,79	-78 141,19
<i>Impôts et taxes</i>	-4 173,22	-2 453,56
<i>Services extérieurs et Autres frais administratifs</i>	-61 181,52	-59 495,40
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-6 881,65	-7 516,70
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	29 288,79	59 921,39
COÛT DU RISQUE	-9 688,32	-3 373,31
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	19 600,47	56 548,08
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	0,00	0,00
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	739,74	-405,73
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	20 340,21	56 142,35
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	-29 909,00
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 961,67	-3 820,71
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ACQUISITION	0,00	0,00
DOTATIONS NETTES AU FRBG ET AUX PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	10 000,00	0,00
INTÉRÊTS MINORITAIRES	0,00	0,00
RÉSULTAT NET	33 301,88	22 412,44

3.2 Comptes individuels (IFRS)

3.2.1 Bilan Actif

LIBELLE	31/12/2008	31/12/2009	Variation de l'année
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P	30 587,68	40 810,81	10 223,13
Caisse	30 381,13	40 545,13	10 164,00
Banques centrales, CCP et créances rattachées (comptes débiteurs)	206,55	265,68	59,13
ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	190 214,45	147 071,61	-43 142,84
Titres à revenu fixe à la juste valeur par résultat	48 365,72	4 515,50	-43 850,22
Titres à revenu variable à la juste valeur par résultat	0,00	0,00	0,00
Portefeuille de prêts	141 059,02	138 073,67	-2 985,35
Instruments dérivés de transaction	789,71	4 482,44	3 692,73
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	22 422,04	21 585,71	-836,33
Instruments dérivés de couverture - Opérations fermes	22 422,04	21 585,71	-836,33
Instruments dérivés de couverture - Opérations conditionnelles	0,00	0,00	0,00
ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE	980 450,21	1 152 493,24	172 043,03
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	132 847,30	270 548,34	137 701,04
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	354 645,15	277 821,16	-76 823,99
Titres à revenu variable disponibles à la vente	490 051,98	600 109,54	110 057,56
Prêts et autres actifs disponibles à la vente	2 905,78	4 014,20	1 108,42
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5 141 433,55	4 931 684,84	-209 748,71
Créances à vue sur les établissements de crédit (encours sains)	3 654 982,25	3 259 957,39	-395 024,86
Créances à terme sur les établissements de crédit (encours sains)	1 486 451,30	1 671 415,86	184 964,56
Créances à terme sur les établissements de crédit (encours sains)	0,00	311,59	311,59
Titres assimilés à des prêts et créances sur les établissements de crédit (encours sains)	0,00	0,00	0,00
Créances douteuses sur les établissements de crédit	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation sur les établissements de crédit	0,00	0,00	0,00
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3 375 335,85	3 626 889,88	251 554,03
Comptes ordinaires débiteurs, crédits de trésorerie, à l'équipement et au logement	3 226 885,15	3 465 981,75	239 096,60
Autres crédits à la clientèle, prêts à la clientèle financière et prêts subordonnés	44 247,56	46 230,32	1 982,76
Valeurs et titres reçus en pension	0,00	0,00	0,00
Titres et autres opérations assimilés à des prêts et créances sur la clientèle	74 517,27	74 517,27	0,00
Opérations de location financement	0,00	0,00	0,00
Créances liées aux activités d'assurance	0,00	0,00	0,00
Créances douteuses sur prêts et créances sur la clientèle	83 835,38	96 456,24	12 620,86
Provisions pour dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-54 149,51	-56 295,70	-2 146,19
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	0,00	969,74	969,74
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe détenus jusqu'à l'échéance	0,00	0,00	0,00
Prêts et autres actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,00	0,00	0,00
Prêts et autres actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,00	0,00	0,00
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS	375,04	12 068,39	11 693,35
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	36 748,14	17 384,62	-19 363,52
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	130 990,47	118 870,81	-12 119,66
Comptes de régularisation	86 640,76	76 567,89	-10 072,87
Actifs divers	44 349,71	42 302,92	-2 046,79
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES (pour mémoire)			
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0,00	0,00	0,00
IMMEUBLES DE PLACEMENT	1 401,35	1 342,78	-58,57
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 635,21	43 550,85	-1 084,36
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 376,02	4 282,76	-93,26
ECARTS D'ACQUISITION	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	9 958 970,01	10 119 006,04	160 036,03

3.2.2 Bilan Passif

LIBELLE	31/12/2008	31/12/2009	Variation de l'année
BANQUES CENTRALES, C.C.P	0,50	0,00	-0,50
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	12 145,25	15 636,02	3 490,77
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,00	0,00	0,00
Instruments dérivés de transaction	10 863,56	14 277,84	3 414,28
Passifs financiers détenus à la juste valeur sur option par résultat	1 281,69	1 358,18	76,49
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	13 206,21	27 703,95	14 497,74
Instruments dérivés de couverture - Opérations fermes	13 206,21	27 703,95	14 497,74
Instruments dérivés de couverture - Opérations conditionnelles	0,00	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 874 508,15	1 950 986,01	76 477,86
Dettes envers les établissements de crédit à vue	7 087,00	6 744,28	-342,72
Dettes envers les établissements de crédit à terme	1 867 421,15	1 944 241,73	76 820,58
Dettes envers les établissements de crédit - Opérations location financement	0,00	0,00	0,00
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	7 125 282,19	7 116 713,89	-8 568,30
Comptes ordinaires créditeurs - Clientèle	1 047 669,26	1 025 517,60	-22 151,66
Comptes d'épargne à régime spécial (à vue et à terme)	5 782 987,06	5 557 303,55	-225 683,51
Autres dettes envers la clientèle	294 625,87	533 892,74	239 266,87
Dettes liées aux activités d'assurance	0,00	0,00	0,00
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	23 814,36	15 737,29	-8 077,07
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	6 666,23	5 779,03	-887,20
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS	19,71	0,00	-19,71
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	0,00	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	125 296,08	156 857,08	31 561,00
Comptes de régularisation	102 064,07	129 975,83	27 911,76
Passifs divers	23 232,01	26 881,25	3 649,24
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES (pour mémoire)			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	58 907,14	59 512,34	605,20
Provisions pour engagements sociaux et passif social potentiel du groupe	20 609,01	22 178,81	1 569,80
Autres provisions	38 298,13	37 333,53	-964,60
DETTES SUBORDONNEES	112 848,43	112 562,85	-285,58
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	606 275,80	657 517,62	51 241,82
Total capitaux propres part du groupe hors gains et pertes latents différés	609 461,36	648 726,92	39 265,56
Gains ou pertes latents différés	-3 185,56	8 790,70	11 976,26
INTERETS MINORITAIRES	0,00	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	9 958 970,05	10 119 006,08	160 036,03

3.2.3 Hors Bilan

LIBELLE	31/12/2008	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES	1 664 737,51	2 287 925,49
Engagements de financement donnés :	420 189,68	514 669,03
En faveur des établissements de crédit	10 650,61	14 442,68
En faveur de la clientèle	409 539,07	500 226,35
Engagements de garantie donnés :	1 214 086,86	1 773 256,46
En faveur des établissements de crédit	1 135 166,73	1 427 194,08
En faveur de la clientèle	78 920,13	346 062,38
Engagements sur titres et engagements d'assurance donnés	30 460,97	0,00
ENGAGEMENTS RECUS	2 693 054,99	2 863 645,72
Engagements de financement reçus :	91 000,00	185 000,00
Engagement de garantie reçus :	2 602 054,99	2 678 645,72
En faveur des établissements de crédit	856 717,33	825 356,44
En faveur de la clientèle	1 745 337,66	1 853 289,28
Engagements sur titres et engagements d'assurance reçus	0,00	0,00
OPERATIONS DE CHANGE	4 282,38	0,00
Opérations de change au comptant	0,00	0,00
Opérations de prêts/emprunts	0,00	0,00
Opérations de change à terme	4 282,38	0,00
OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	707 079,41	798 741,72
Instruments dérivés de transaction	120 079,41	131 741,72
Instruments dérivés de couverture - opérations fermes	587 000,00	667 000,00
Instruments dérivés de couverture - opérations conditionnelles	0,00	0,00
ENGAGEMENTS DOUTEUX	7 289,96	6 491,25

3.2.4 Résultats IFRS

LIBELLE	31/12/2008	31/12/2009	Variation de l'année
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	456 659,48	341 436,49	-115 222,99
Produits d'intérêts sur opérations interbancaires	245 070,29	145 553,78	-99 516,51
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle	157 810,82	153 505,70	-4 305,12
Produits d'intérêts sur opérations de location financement	0,00	0,00	0,00
Produits d'intérêts sur actifs disponibles à la vente	24 477,04	18 486,09	-5 990,95
Produits d'intérêts sur actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,00	0,00	0,00
Produits d'intérêts sur instruments dérivés de couverture	29 301,33	23 890,92	-5 410,41
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00	0,00
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	-365 189,40	-227 632,57	137 556,83
Charges d'intérêts sur opérations interbancaires et avec la clientèle	-331 675,71	-202 681,28	128 994,43
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	-513,16	-417,96	95,20
Charges d'intérêts sur dettes subordonnées	-3 739,45	-2 579,08	1 160,37
Charges d'intérêts sur instruments dérivés de couverture	-29 261,08	-21 954,25	7 306,83
Autres intérêts et charges assimilés	0,00	0,00	0,00
+ COMMISSIONS (produits)	75 484,87	75 480,67	-4,20
Commissions - Produits (hors commissions sur vente de produits d'assurance et autres commissions)	48 125,18	47 929,31	-195,87
Commissions - Produits (commissions sur vente de produits d'assurance et autres commissions)	27 359,69	27 551,36	191,67
- COMMISSIONS (charges)	-10 853,75	-11 147,08	-293,33
Commissions - Charges (hors commissions sur assurance et autres commissions)	-10 757,80	-11 037,42	-279,62
Commissions - Charges (commissions sur assurance et autres commissions)	-95,95	-109,66	-13,71
+/- GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	7 623,78	7 152,86	-470,92
Gains ou pertes nets sur titres à la juste valeur par résultat	-1 946,54	1 702,57	3 649,11
Gains ou pertes nets sur instruments dérivés de transaction	-7 795,20	-617,26	7 177,94
Gains ou pertes nets sur opérations de couverture	48,88	-143,24	-192,12
Autres gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	17 316,64	6 210,79	-11 105,85
+/- GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	29 976,42	5 645,55	-24 330,87
Gains ou pertes nets sur titres disponibles à la vente	29 976,42	5 645,55	-24 330,87
Gains ou pertes nets sur prêts et autres actifs financiers disponibles à la vente	0,00	0,00	0,00
Gains ou pertes nets sur prêts et créances : établissements de crédit et clientèle	0,00	0,00	0,00
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,00	0,00	0,00
+ PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	5 933,54	3 546,24	-2 387,30
Produits sur immeubles de placement	1 421,96	559,41	-862,55
Produits sur activités d'assurance	0,00	0,00	0,00
Produits sur opérations de location simple	0,00	0,00	0,00
Produits sur opérations de promotion immobilière	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	4 511,58	2 986,83	-1 524,75
- CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	-3 543,67	-1 564,48	1 979,19
Charges sur immeubles de placement	-62,68	-51,53	11,15
Charges sur activités d'assurance	0,00	0,00	0,00
Charges sur opérations de location simple	0,00	0,00	0,00
Charges sur opérations de promotion immobilière	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	-3 480,99	-1 512,95	1 968,04
PRODUIT NET BANCAIRE	196 091,27	192 917,68	-3 173,59
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-141 897,54	-138 570,01	3 327,53
Frais de personnel	-77 357,79	-77 072,50	285,29
Impôts et taxes, autres dotations reprises sur charges d'exploitation et quote part	-4 173,22	-2 453,56	1 719,66
Services extérieurs	-60 366,53	-59 043,95	1 322,58
- DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-6 881,65	-7 516,70	-635,05
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	47 312,08	46 830,97	-481,11
COUT DU RISQUE	-10 261,05	-6 462,45	3 798,60
Dotations aux provisions pour dépréciation (risque de crédit)	-26 841,24	-19 197,39	7 643,85
Reprises de provisions pour dépréciation (risque de crédit)	29 404,01	17 102,47	-12 301,54
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations des créances amorties	-13 443,52	-4 513,13	8 930,39
Récupérations sur créances amorties	619,70	145,60	-474,10
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 051,03	40 368,52	3 317,49
+/- QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0,00	0,00	0,00
+/- GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	719,84	-29 887,72	-30 607,56
- VARIATION DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION	0,00	0,00	0,00
RESULTAT AVANT IMPÔT	37 770,87	10 480,80	-27 290,07
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-6 533,94	-17 465,50	-10 931,56
+/- RESULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (pour mémoire)			
RESULTAT NET	31 236,93	-6 984,70	-38 221,63
INTERETS MINORITAIRES	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET PART DU GROUPE	31 236,93	-6 984,70	-38 221,63

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit



**Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire
Drôme Ardèche**

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

MAZARS
61, rue Henri-Regnault
Tour Exaltis
92075 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Evaluation des risques de crédit

Comme indiqué dans la note 3.10 de l'annexe aux comptes annuels, votre Caisse d'Epargne constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Valorisation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Caisse d'Epargne, sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille. La note 3.4.1 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres CE Participations et BPCE.

Valorisation des titres et des instruments financiers

Votre Caisse d'Epargne détient des positions sur titres et instruments financiers. La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre Caisse d'Epargne constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et les paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 3.10.3 de l'annexe.

Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Caisse d'Epargne constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8 et 3.10.4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

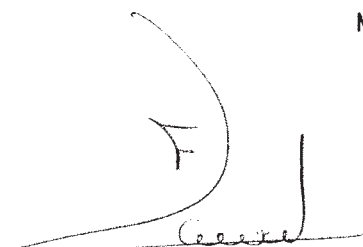
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

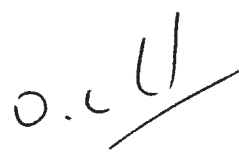
Courbevoie et Paris-La Défense, le 6 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Frédéric Maurel



Odile Coulaud

ERNST & YOUNG Audit



Bertrand Bluzat

EXERCICE 2009

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

CAISSE D'EPARGNE LOIRE DRÔME ARDECHE

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LOIRE DROME ARDECHE

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, au capital de 218 876 880 euros et dont le siège social est situé 17, rue des Frères Ponchardier – Espace Fauriel – B.P. 147 – 42012 SAINT-ETIENNE cedex 2, est une banque coopérative, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommé Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) régie par le code monétaire et financier, et en particulier par les articles L.512-85 et suivants, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et par ses statuts.

Documents Comptables Annuels

I - Bilan aux 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisses, banques centrales et CCP		40 811	30 588
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.1	4 977 489	5 186 005
- A vue		3 259 956	3 655 233
- A terme		1 717 533	1 530 772
Opérations avec la clientèle	3.2	3 638 288	3 401 371
- Créances commerciales		1 533	3 553
- Autres concours à la clientèle		3 617 132	3 379 494
- Comptes ordinaires débiteurs		19 623	18 324
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3	538 943	526 726
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	217 029	74 149
Participations et autres titres détenus à long terme	3.4	6 369	6 587
Parts dans les entreprises liées	3.4	377 363	407 130
Opérations de crédit-bail et de locations simples	3.5		
Immobilisations incorporelles	3.6	4 283	4 376
Immobilisations corporelles	3.6	44 894	46 037
Autres actifs	3.8	127 672	114 993
Comptes de régularisation	3.9	97 191	104 249
Total de l'actif		10 070 331	9 902 211

Hors bilan	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés		2 287 925	1 664 936
Engagements de financement	4.1	514 669	420 190
- Engagements en faveur d'établissements de crédit		14 443	10 651
- Engagements en faveur de la clientèle		500 226	409 539
Engagements de garantie	4.1	73 685	78 920
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit		-	-
- Engagements d'ordre de la clientèle		73 685	78 920
Engagements sur titres		-	30 660
Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements donnés		1 699 571	1 135 167

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes annuels individuels.

Passif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales, CCP		0	1
Dettes envers les établissements de crédit	3.1	1 950 661	1 874 586
- A vue		6 744	7 338
- A terme		1 943 917	1 867 248
Opérations avec la clientèle	3.2	7 117 036	7 124 743
Comptes d'épargne à régime spécial		5 557 304	5 782 987
- A Vue		4 492 928	4 723 471
- A Terme		1 064 376	1 059 516
Autres dettes		1 559 733	1 341 756
- A Vue		1 027 702	1 051 012
- A Terme		532 031	290 744
Dettes représentées par un titre	3.7	15 737	23 814
- Bons de caisse		15 737	19 765
- Titres de marché interbancaire et titres de créances négociables		0	4 049
- Emprunts obligataires			
- Autres dettes représentées par un titre			
Autres passifs	3.9	26 880	20 741
Comptes de régularisation	3.9	145 566	111 078
Provisions	3.10	76 111	77 286
Dettes subordonnées	3.11	112 563	112 848
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	92 696	92 696
Capitaux propres hors FRBG	3.13	533 081	464 418
-Capital souscrit		218 877	163 877
-Primes d'émissions		60 269	60 269
-Réserves		231 523	206 970
-Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
-Report à nouveau		0	0
-Résultat de l'exercice (+/-)		22 412	33 302
Total du passif		10 070 332	9 902 211

Hors bilan	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Engagements reçus		1 010 356	947 717
Engagements de financement	4.1	185 000	91 000
- Engagements reçus d'établissements de crédit		185 000	91 000
Engagements de garantie	4.1	18 322	20 499
- Engagements reçus d'établissements de crédit		18 322	20 499
Engagements sur titres		0	0
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		807 034	836 218

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes annuels individuels.

II - Compte de résultat des exercices 2009 et 2008 (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
+ Intérêts et produits assimilés	5.1	350 979	467 646
- Intérêts et charges assimilées	5.1	-242 673	-374 934
+ Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
- Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
+ Revenus des titres à revenu variable	5.3	4 974	28 962
+ Commissions (produits)	5.4	79 227	79 367
- Commissions (charges)	5.4	-12 444	-12 734
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	214	1 474
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	16 805	-20 716
+ Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	11 981	13 277
- Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	-1 536	-3 460
Produit net bancaire		207 528	178 883
- Charges générales d'exploitation	5.8	-140 090	-142 713
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-7 517	-6 882
Résultat brut d'exploitation		59 921	29 289
- Coût du risque	5.9	-3 373	-9 688
Résultat d'exploitation		56 548	19 600
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	-406	740
Résultat courant avant impôt		56 142	20 340
+/- Résultat exceptionnel	5.11	-29 909	0
+/- Impôt sur les bénéfices	5.12	-3 821	2 962
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	10 000
+/- Résultat net		22 412	33 302

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes annuels individuels.

III – Affectation du résultat

« L'Assemblée Générale constatant que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2009 s'élève à 22 412 441,54 euros, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter la somme de 22 412 441,54 euros comme suit :

- à la réserve légale	1 120 622,08 euros
- à la réserve statutaire	1 120 622,08 euros
- aux autres réserves	11 627 275,24 euros
- à la rémunération des certificats coopératifs d'investissement	3 118 731,81 euros
- à l'intérêt servi aux parts sociales de la Caisse d'Epargne	5 425 190,33 euros
- le cas échéant, au report à nouveau	0,00 euros
TOTAL	22 412 441,54 euros

Il est rappelé que l'intérêt servi aux parts sociales de la Caisse d'Epargne au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

- exercice 2008 : 5 316 814,00 €
- exercice 2007 : 4 569 512,00 €
- exercice 2006 : 3 909 000,00 €.

La rémunération des CCI a été la suivante :

- au titre de l'exercice 2008 : 3 432 911,00 €
- au titre de l'exercice 2007 : 3 268 066,00 €
- au titre de l'exercice 2006 : 3 046 000,00 €.

Les rémunérations des parts sociales de la Caisse d'Epargne et des CCI au titre de l'exercice 2009 étant distribuées uniquement à des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, elles ne donnent pas droit à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI. »

IV – Annexe aux Comptes Individuels

Note 1 – Cadre général

1.1- Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a officiellement vu le jour le 31 juillet 2009. Il comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Epargne, l'organe central BPCE et ses filiales, BP Participations (anciennement BFBP) et ses filiales, CE Participations (anciennement CNCE) et ses filiales.

- Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne

Le Groupe présente un fort caractère coopératif avec des sociétaires propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de l'organe central du groupe appelé BPCE.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement et la société de participations du réseau des Banques Populaires.

Le réseau des Caisses d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne et la société de participations du réseau des Caisses d'épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Les Caisses d'Epargne sont détenues à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les sociétés locales d'épargne à statut coopératif, dont le capital variable est détenu par les coopérateurs, ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées, d'animer le sociétariat. Elles ne peuvent pas effectuer des opérations de banque.

- BPCE

Le nouvel organe central, dénommé BPCE, a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. Il se substitue aux deux organes centraux existants, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE). Sa constitution a été réalisée par voie d'apports partiels d'actifs soumis au régime des scissions, effectués par la BFBP d'une part et la CNCE d'autre part. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Epargne et les 20 Banques Populaires depuis le 31 juillet 2009. Il détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production.

Les principales filiales de BPCE sont :

- Natixis, détenu à 72 %, regroupant les activités de marché et de services financiers,
- GCE Covered Bonds, programme de Covered bonds des Caisses d'Épargne,
- BP Covered Bonds, programme de Covered bonds des Banques Populaires,
- Financière Océor, banque du développement régional et l'outre-mer et international,
- Banque BCP (France) et Banque BCP (Luxembourg), banques commerciales issues de la fusion - d'établissements financiers portugais,
- Société Marseillaise de Crédit (SMC), banque commerciale régionale,
- BCI et BICEC et BIAT, banques commerciales basées respectivement au Congo, au Cameroun et en Tunisie,
- CNP Assurances (services à la personne) et GCE Assurances (assurance IARD),
- GCE Technologies, centre informatique des Caisses d'Épargne,
- i-BP, plate-forme informatique unique des Banques Populaires.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales. Elle détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à elle de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

- BP Participations et CE Participations

Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne détiennent également respectivement 100 % de leur ancien organe central :

- la BFBP pour les Banques Populaires renommée Banques Populaires Participations (BP Participations)
- et la CNCE pour les Caisses d'Épargne renommée Caisses d'Épargne Participations (CE Participations).

BP Participations et CE Participations détiennent les actifs n'ayant pas été apportés à BPCE. Ces holdings sont des sociétés financières agréées en tant qu'établissement de crédit et affiliées à BPCE.

Le fonctionnement des holdings de participations repose sur une gouvernance claire et homogène et sur un contrôle étroit de BPCE. Les deux holdings de participations ont pour objet limité, spécifique et exclusif de gérer et contrôler leurs participations respectives, leur activité de compte propre et d'assurer la continuité des opérations de crédit au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier contracté par BFBP et CNCE qui n'ont pas été transmises à BPCE dans le cadre de l'apport des actifs.

Les filiales du pôle immobilier des deux anciens groupes (notamment le Crédit Foncier de France, Nexity, Foncia, MeilleurTaux) ainsi que les autres participations des deux anciens organes centraux (notamment Banca Carige, Banque Palatine et MABanque) sont conservées par BP Participations et CE Participations.

1.2 - Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est chargée de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et met en place le nouveau Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds Réseau Banques Populaires correspond au montant du fonds de garantie constitué par l'ancien groupe Banque Populaire en contrepartie d'un FRBG (450 millions d'euros). Il fait l'objet d'un dépôt effectué par BP Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par CE Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable. Ce dépôt est lui-même déposé par les Caisses d'Epargne auprès de CE Participations.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant initial des dépôts est au total de 20 millions d'euros (10 millions d'euros par les Banques Populaires et 10 millions d'euros par les Caisses d'Epargne). Par la suite, le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne et de leurs filiales – à l'exception des holdings de participations et de leurs filiales respectives – aux résultats consolidés du Groupe dans la limite de 0,3 % des risques pondérés du Groupe (RWA). Cette contribution sera répartie au prorata du capital de BPCE, selon la même clef de répartition décrite ci-dessus.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % de la somme du montant des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Epargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les modalités de mise en jeu du système de garantie reposent sur le niveau de priorité suivant :

Chaque bénéficiaire doit d'abord s'appuyer sur ses fonds propres.

BPCE peut requérir l'intervention des Banques Populaires et les Caisses d'Epargne au titre du système de garantie et de solvabilité, en appliquant les clefs de répartition des contributions et ce avant d'impacter les trois fonds.

Si l'établissement défaillant appartient à un des deux réseaux (Caisses d'Epargne et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'une part, Banques Populaires et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'autre part), le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds de garantie de ce réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme au nom de la holding correspondante, jusqu'à épuisement de ce dépôt,
- lorsque ce dépôt est épuisé, les maisons-mères du réseau correspondant (Banques Populaires ou Caisses d'Epargne) sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives,

- lorsque leurs capacités contributives sont épuisées, le montant prélevé est imputé sur le fonds commun, c'est à dire sur les dépôts à terme dans les livres de BPCE au nom de toutes les maisons-mères,
- si le fonds commun est épuisé, le montant résiduel éventuel est imputé sur le fonds de garantie de l'autre réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme de l'autre holding,
- si le fonds de garantie de l'autre réseau est à son tour épuisé, les maisons-mères de cet autre réseau sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives.

Si l'établissement défaillant est BPCE ou une de ses filiales, le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds commun, c'est-à-dire sur les dépôts à terme inscrits dans les livres de BPCE au nom des maisons-mères jusqu'à épuisement,
- puis il est fait appel symétriquement aux deux fonds de garantie des réseaux, c'est-à-dire aux dépôts à terme des deux holdings,
- si ces deux fonds sont épuisés, les maisons-mères sont appelées dans les limites de leurs capacités contributives.

L'intervention du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et/ou du Fonds de Garantie Mutuel ou, plus généralement, toute mise à disposition de fonds au titre du système de garantie et de solidarité en faveur d'un bénéficiaire prendra la forme d'une subvention ou de tout autre mode d'intervention pouvant se révéler plus approprié.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée par la Caisse d'Epargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 - Evénements significatifs

Une conjoncture incertaine, un profil de reprise heurté

2009 : un début d'année marqué par une crise à son paroxysme ...

Après une baisse d'activité déjà forte fin 2008, le premier trimestre 2009 se traduit par une profonde récession des économies avancées et une contraction brutale du commerce mondial. Les tensions demeurent aigües sur les marchés financiers, confirmant l'aversion au risque des investisseurs.

... suivi de quelques signes d'accalmie ...

Grâce à la mise en œuvre des plans de relance par les gouvernements, les banques centrales ou le FMI, la sortie de récession se confirme au cours des trimestres suivants. Le fonctionnement des marchés financiers s'est ainsi amélioré, permettant le retour progressif à des conditions normalisées de financement de l'économie réelle. Les marchés immobiliers semblent également se ressaisir après la violente crise qu'ils ont traversée. Les prix et les volumes de transaction se redressent aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En France, les prix des logements anciens se sont stabilisés au troisième trimestre et les stocks de logements neufs diminuent grâce au rebond des ventes. Enfin, le PIB des économies avancées croît de nouveau, après plusieurs trimestres consécutifs de baisse.

... dans un contexte qui demeure incertain

Ces signes d'amélioration restent cependant fragiles, comme le montrent les divergences de perspectives entre pays ou entre secteurs. Les moteurs de croissance (demande des entreprises, consommation des ménages) peinent à redémarrer, lésés par certains freins (surcapacités de production, croissance du chômage, endettement des ménages).

Banalisation du Livret A

Depuis le 1er janvier 2009, la distribution du Livret A est étendue à tous les établissements bancaires. Dans le cadre de la transition qui durera jusqu'en 2011, les Caisses d'Epargne, distributeur historique avec La Poste, bénéficient d'une rémunération additionnelle comprise entre 0,1 % et 0,3 % et sont tenues de centraliser une part plus importante des liquidités collectées.

Par ailleurs, au cours de l'année 2009, le taux d'intérêt annuel du Livret A a été révisé trois fois à la baisse pour atteindre 1,25 % contre 4 % en début d'année.

Création du Groupe BPCE

Le projet de rapprochement, initié en octobre 2008 par les Groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire, s'est poursuivi au premier semestre 2009, sous la conduite de François Pérol, nommé directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE), pour se concrétiser au terme d'un calendrier ambitieux.

Les étapes nécessaires à la naissance du deuxième acteur bancaire français se sont ainsi succédées, pour se conclure par l'approbation des assemblées générales extraordinaires de la BFBP, de la CNCE et de BPCE SA le 31 juillet dernier et par la constitution du Groupe BPCE.

Depuis le 3 août 2009, BPCE SA est détenue à parité par les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne après apport à une coquille commune des activités de leurs organes centraux et des principaux actifs de la BFBP et de la CNCE. Le nouveau groupe bénéficie par ailleurs d'un apport en fonds propres de l'Etat français, avec :

↳ 4,05 milliards d'euros de titres super subordonnés émis par la CNCE et la BFBP entre le quatrième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009 et apportés à BPCE SA,

↳ 3 milliards d'euros d'actions de préférence sans droit de vote émises le 31 juillet 2009 par BPCE SA.

- Autres évolutions de périmètre

Au-delà de la création du Groupe BPCE, aucune évolution significative de périmètre n'est intervenue en 2009. Néanmoins, les événements suivants sont à noter :

Finalisation de la cession de 35 % du capital de CACEIS à Crédit Agricole SA : Natixis conserve une participation résiduelle de 15 % au capital de CACEIS.

Exercice de l'option de vente de CNP Assurances sur sa participation de 11,34 % dans Natixis Global Asset Management (NGAM) :

Cette décision ne modifie pas les relations opérationnelles entre les deux entreprises. NGAM continuera à gérer les encours d'assurance-vie de CNP Assurances collectés par le réseau des Caisses d'Epargne. Les actions acquises par CE Participations suite à la levée de l'option ont été cédées à Natixis, qui détient désormais 100% du capital de NGAM.

Accroissement de la participation dans Socram Banque :

Conformément aux termes de l'alliance stratégique nouée en 2004 avec la Macif et la Maif, le Groupe (via la holding CE Participations) a augmenté sa participation de 10% à 33,4% dans Socram Banque. Cette entité porte l'offre bancaire à destination des sociétaires des deux mutuelles d'assurance.

Effet en année pleine de l'acquisition des 7 banques régionales ex-HSBC :

Le Groupe Banque Populaire avait acquis en juillet 2008 sept banques régionales : la Société Marseillaise de Crédit (SMC), la Banque Chaix, la Banque de Savoie, la Banque Marze, la Banque Dupuy de Parseval, le Crédit Commercial du Sud-Ouest et la Banque Pelletier. Excepté SMC, détenue à 100 % par BPCE SA, les banques régionales sont détenues en totalité (depuis le 24 juin 2009) par quatre Banques Populaires.

- Conclusion des travaux de valorisation des titres de participation BPCE SA, CE Participations et BP Participations

Les conclusions des travaux de valorisation, dans le contexte de l'arrêté des comptes annuels, ont conduit à constater une dépréciation sur les titres de participation :

- CE Participations, détenus par les Caisses d'Epargne
- BP Participations, détenus par les Banques Populaires
- BPCE SA, détenus par les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires.

- Mise en place du mécanisme de garantie des actifs Natixis par BPCE

Au cours du second semestre 2009, BPCE SA a procédé à la mise en place d'un dispositif de protection de sa filiale Natixis contre les pertes et la volatilité des résultats générées par sa structure de Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (dite GAPC).

Ce mécanisme de protection a pour objectif de renforcer Natixis et de favoriser les conditions de succès de son plan stratégique. Il a permis à Natixis de libérer une part importante de ses fonds propres alloués aux risques cantonnés (près de 770 millions d'euros de fonds propres Tier One) et de se protéger contre l'essentiel des risques de pertes postérieures au 30 juin 2009.

- Actions d'optimisation et de gestion du capital pour le compte du Groupe

Afin de permettre à Natixis de faire face à l'environnement économique dégradé que connaît actuellement le secteur bancaire et de disposer des ressources nécessaires pour exécuter son plan de réduction des risques, la CNCE et la BFBP ont chacune mis en place, en date du 30 juin 2009, une avance en compte courant d'actionnaires en faveur de Natixis, d'un montant total de 1,5 milliard d'euros (soit 750 millions d'euros pour la CNCE). Un milliard d'euros a été remboursé le 12 novembre 2009.

Le 6 juillet 2009, BPCE SA a lancé sept offres d'échange visant des titres Tier one émis par Natixis. Les titres apportés dans le cadre de ces offres ont pu être échangés contre de nouveaux titres Tier one émis par BPCE SA. Avec cette offre de 1,47 milliard d'euros de nouveaux titres BPCE, l'organe central du nouveau groupe BPCE s'est positionné comme un émetteur majeur d'obligations sur les marchés internationaux. Par ailleurs, l'opération aura permis de renforcer le ratio Core Tier one de Natixis d'environ 0,2% (sur la base du ratio Core Tier one pro forma de 6% communiqué lors de la publication des résultats trimestriels).

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences de la Commission Bancaire (respect d'un ratio Tier One minimal de 7,5 % et d'un ratio global de 10 %) et de renforcer la solvabilité du groupe Océor, BPCE SA a souscrit le 18 novembre 2009 une augmentation de capital de 250 millions d'euros ainsi qu'une émission de titres super subordonnés à hauteur de 150 millions d'euros de la Financière Océor. Ces opérations ont permis au groupe Océor d'atteindre un ratio Tier One de 8 % et un ratio de solvabilité de 11,3 %.

1.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Le projet stratégique du Groupe BPCE a été présenté le 25 février 2010. Les ambitions du Groupe sur l'horizon 2010 2013 sont axés sur le développement de la Banque Commerciale « Devenir la banque préférée des Français et de leurs entreprises », le repositionnement de Natixis sur son cœur de métier (au service des institutionnels et des grandes entreprises, au service des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires). De plus les structures du groupe sont simplifiées avec la fusion des holdings de participations (CE Participations et BP Participations) avec BPCE

Note 2 – Principes et méthodes comptables

2.1 - Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels sont établis et présentés dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

2.2 - Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2009.

Les textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2009 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

2.3.1 - Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

2.3.2 - Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues sur des établissements de crédit au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchuées de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.3.3 - Opérations de crédit-bail et de location simple

L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2006-C dispose que les immobilisations destinées une activité de crédit-bail mobilier, immobilier, de location avec option d'achat et de location simple sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du Plan Comptable Général sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur lorsque les charges d'entretien/remplacement incombent contractuellement au crédit preneur. En cas de rupture de contrat, l'approche par composant s'applique de manière prospective.

En application de ce même avis, le crédit bailleur a la possibilité d'amortir les actifs concernés dans ses comptes individuels soit sur la durée du contrat (amortissement financier correspondant à la fraction de loyer acquise), soit sur la durée normale d'utilisation du bien (amortissement linéaire / dégressif). Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à une même catégorie d'opérations.

Les loyers impayés sont identifiés, comptabilisés et provisionnés conformément au règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit.

2.3.4 - Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :
-le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
-le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligibles à cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situation exceptionnelle de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

2.3.5 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par rapport à la valeur de marché.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Postes	Répartition (en %)	Durée
Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes	70	25 ans
Toitures	13	25 ans
Ascenseurs	NS	25 ans
Installations de chauffage ou de climatisation	NA	10 ans
Eléments de signalétique et façade	9	10 à 15 ans
Ouvrants (portes et fenêtres)	8	10 ans
Clôtures	NS	10 ans
Matériels de sécurité	NA	5 ans
Câblages	NA	10 ans
Autres agencements et installations des constructions	NA	10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

2.3.6 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.3.7 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.3.8 - Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

Provisions épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

2.3.9 - Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

2.3.10 - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits sur instruments utilisés en couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat aux postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation de contrats d'échange de taux sont comptabilisées comme suit :

- Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont, en règle générale, amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert.

Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

2.3.11 - Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement à l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.3.12 - Revenus des portefeuilles titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.3.13 - Impôt sur les bénéficiaires

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ont par ailleurs décidé pour l'exercice 2009 de bénéficier des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

Note 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1 - Opérations interbancaires

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF		
Créances à vue		
Comptes ordinaires	3 191 346	3 526 071
Comptes et prêts au jour le jour	3 191 322	3 495 905
Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour		30 000
Valeurs non imputées	24	166
Créances à terme		
Comptes et prêts à terme	1 700 383	1 508 762
Prêts subordonnés et participatifs	1 700 083	1 508 762
Valeurs et titres reçus en pension à terme	300	
Créances rattachées		
Créances douteuses	85 760	151 171
dont créances douteuses compromises		
Dépréciations des créances interbancaires		
dont dépréciation sur créances douteuses compromises		
TOTAL	4 977 489	5 186 005

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 75 689 milliers d'euros à vue et 1 679 869 milliers d'euros à terme (hors icne).

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 2 509 300 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
PASSIF		
Dettes à vue		
Comptes ordinaires créditeurs	6 744	7 336
Comptes et emprunts au jour le jour	192	302
Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour		
Autres sommes dues	6 552	7 034
Dettes à terme		
Comptes et emprunts à terme	1 931 320	1 841 818
Valeurs et titres donnés en pension à terme	1 749 458	1 644 018
Autres	181 862	197 800
Dettes rattachées	12 597	25 431
TOTAL	1 950 661	1 874 586

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 0 milliers d'euros à vue et 1 749 044 milliers d'euros à terme.

3.2 - Opérations avec la clientèle

3.2.1 - Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF		
Comptes ordinaires débiteurs	19 248	16 944
Créances commerciales	1 332	3 498
Autres concours à la clientèle	3 561 909	3 325 024
Crédits à l'exportation		
Crédits de trésorerie et de consommation	337 593	327 386
Crédits à l'équipement	970 100	820 787
Crédits à l'habitat	2 154 230	2 078 455
Prêts d'épargne logement	53 757	54 150
Autres crédits à la clientèle	20 200	17 820
Valeurs et titres reçus en pension		
Prêts subordonnés	26 030	26 426
Autres		
Créances rattachées	15 749	16 581
Créances douteuses	88 464	83 882
Dépréciations des créances sur la clientèle	- 48 415	- 44 560
Total	3 638 288	3 401 371
Dont:		
- créances restructurées aux conditions de marché		
- créances restructurées hors conditions de marché	3 557	6 497
- décote nette		

Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
PASSIF		
Comptes d'épargne à régime spécial	5 554 920	5 779 925
Livret A	2 699 623	2 862 087
PEL / CEL	1 131 053	1 121 455
Autres comptes d'épargne à régime spécial	1 724 244	1 796 383
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	1 542 293	1 330 822
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues	2 184	3 343
Dettes rattachées	17 639	10 652
Total	7 117 036	7 124 743

(1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 023 789	////	1 023 789	1 045 403	////	1 045 403
Emprunts auprès de la clientèle financière		178 624	178 624			
Valeurs et titres donnés en pension livrée					50 660	50 660
Autres comptes et emprunts		339 879	339 879		234 760	234 760
Total	1 023 789	518 504	1 542 293	1 045 403	285 419	1 330 822

3.2.2 - Répartition des encours de crédit par agent économique

en milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Société non financières	493 842	60 501	33 675	10 338	1 941
Entrepreneurs individuels	176 777	6 356	3 797	1 319	59
Particuliers	2 196 707	20 100	10 509	4 034	1 353
Administrations privées	56 515	1 507	434		
Administrations publiques et Sécurité Sociale	629 537	0		124	60
Sté d'assurance et fonds de pension + Créances Rattachées + valeur non imputée	44 860				
Total au 31 décembre 2009	3 598 238	88 464	48 415	15 815	3 413
Total au 31 décembre 2008	3 362 047	83 882	44 560	52 318	31 205

3.3 - Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

3.3.1 - Portefeuille titres

en milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Effets publics et valeurs assimilées				///	-				///	-
Valeurs brutes	///			///	-	///			///	-
Créances rattachées	///			///	-	///			///	-
Dépréciations	///			///	-	///			///	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		530 975	7 968	-	538 943		526 726	-	-	526 726
Valeurs brutes	///	526 849	13 314		540 164	///	523 471			523 471
Créances rattachées	///	10 450	-169		10 281	///	35 922			35 922
Dépréciations	///	-6 324	-5 177		-11 501	///	-32 667			-32 667
Actions et autres titres à revenu variable		209 305	///	7 724	217 029		65 732	///	8 417	74 149
Montants bruts	///	210 895	///	11 711	222 606	///	66 300	///	11 946	78 246
Créances rattachées	///		///		-	///		///		-
Dépréciations	///	-1 590	///	-3 987	-5 577	///	-568	///	-3 529	-4 097
Total	0	740 279	7 968	7 724	755 972	-	592 458	-	8 417	600 875

Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés		499 199	7 937	507 137		498 767		498 767
Titres non cotés		21 326		21 326		18 149		18 149
Titres prêtés				-				-
Titres empruntés				-				-
Créances douteuses				-				-
Créances rattachées		10 450	31	10 481		9 810		9 810
Total	-	530 975	7 968	538 943	-	526 726	-	526 726
dont titres subordonnés		-	-	-		-		-

Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur les titres de placement s'élèvent à 6 324 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 32 667 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 27 644 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 12 677 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement s'élèvent à 5 177 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Il n'existe pas de plus value latente au 31 décembre 2009 ainsi qu'au 31 décembre 2008.

La part des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 109 128 milliers d'euros.

Actions et autres titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés				0				0
Titres non cotés		209 305	7 724	217 029		65 732	8 417	74 149
Créances rattachées				0				0
Total	0	209 305	7 724	217 029	0	65 732	8 417	74 149

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 204 904 milliers d'euros d'OPCVM dont 204 904 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2009, contre 61 331 milliers d'euros d'OPCVM dont 61 331 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2008.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 1 590 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 568 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 4 971 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 3 397 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Pour les titres de l'activité de portefeuille, les moins-values latentes s'élèvent à 3 987 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 3 529 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et les plus-values latentes s'élèvent à 976 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 829 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

3.3.2 - Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	31/12/2008	Achats	Cessions	Remboursements	Conversion	Décotes / surcotes	Transferts	Autres variations	31/12/2009
Effets publics									0
Obligations et autres titres à revenu fixe							7 968		7 968
Total	0	0	0	0	0	0	7 968	0	7 968

3.3.3 - Reclassements d'actifs

en milliers d'euros	Montant reclassé à la date du reclassement		Plus ou moins value latente qui aurait été comptabilisée s'il n'y avait pas eu de reclassement	Moins value latente qui aurait été provisionnée s'il n'y avait pas eu de reclassement	Résultat de l'année sur les titres reclassés
	Années précédentes	31/12/2009			
Titres de transaction à titres d'investissement					
Titres de transaction à titres de placement					
Titres de placement à titres d'investissement		7 968		1 350	2 027

Pour ces titres affectés par l'absence de liquidité du marché, la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche a décidé de modifier sa stratégie de gestion. Elle compte dorénavant les détenir a minima jusqu'au retour de la liquidité sur le marché concerné. Il s'agit de titres de titrisation.

3.4 - Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

3.4.1 - Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

en milliers d'euros	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/2009
Valeurs brutes	414 239	319 068	- 318 965	-	-	414 342
Participations et autres titres détenus à long terme	7 104	183	- 244			7 043
Parts dans les entreprises liées	407 135	318 884	- 318 720			407 299
Dépréciations	521	312	- 132	-	29 909	30 610
Participations et autres titres à long terme	517	289	- 132			674
Parts dans les entreprises liées	4	23			29 909	29 936
Immobilisations financières nettes	413 718	318 755	- 318 832	-	- 29 909	383 732

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 243 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 244 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les participations détenues dans BPCE et CE Participations sont inscrites sur la ligne « Parts dans les entreprises liées » pour un montant respectif avant dépréciation de 316 755 milliers d'euros et 81 193 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre une valeur brute de la participation détenue dans la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne de 398 266 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Création de BPCE

Le 7 juillet 2009, la CNCE a procédé à un rachat partiel de ses actions de préférence (actions B) souscrites par les Caisses d'Epargne en vue de leur annulation. Cette opération s'est traduite pour l'établissement par un résultat de 6 milliers d'euros, inscrit en « Revenus des titres à revenu variable » et par une annulation des titres détenus pour une valeur de 326 milliers d'euros.

Le 31 juillet 2009, après la réalisation d'apports en numéraire et d'apports partiels d'actifs en vue de la constitution de la BPCE, la BFBP - devenue BP Participations - et la CNCE - devenue CE Participations - ont respectivement transmis les titres BPCE reçus en rémunération aux Banques Populaires et aux Caisses d'Epargne afin que les deux réseaux détiennent conjointement le capital du nouvel organe central.

Les titres BPCE ont été attribués à la Caisse d'Epargne proportionnellement à sa quote-part de détention dans le capital de la CNCE, devenue CE Participations.

La transmission à l'établissement des titres BPCE rémunérant l'apport en numéraire, soit une quote-part de 319 milliers d'euros, constitue un dividende à concurrence de 9 milliers d'euros et une réduction du prix de revient des titres CE Participations de 310 milliers d'euros.

La valeur comptable des titres BPCE émis en rémunération de l'apport partiel d'actif et, par différence, celle des actions CE Participations (ex-CNCE), ont été établies en appliquant les principes définis par l'article 115-2 du Code Général des Impôts :

- détermination de la valeur comptable des actions BPCE par application à la valeur comptable des actions ordinaires CE Participations dans les livres des Caisses d'Epargne du rapport existant, à la date de réalisation des apports, entre la valeur des titres BPCE attribués et la valeur des actions ordinaires CE Participations. Les titres BPCE ont été inscrits au bilan de l'établissement pour 316 756 milliers d'euros ;
- réduction de la valeur comptable des titres CE Participations à due concurrence ;
- maintien sans modification du prix de revient des actions de préférence CE Participations.

En milliers d'euros	31/12/08	Rachat partiel des actions de préférence	Titres issus des apports en numéraire	Titres issus de l'apport partiel d'actifs	31/12/09
Titres BPCE			319	316 437	316 756
Titres CE Participations (ex-CNCE)	398 266	-326	-310	-316 437	81 193
Valeur brute	398 266	-326	9	0	397 949

Valorisation de la participation détenue dans BPCE et CE Participations

Les travaux de valorisation réalisés dans le contexte de l'arrêté des comptes de l'exercice 2009 se sont traduits par la constatation d'une dépréciation de 16 596 milliers d'euros sur les titres BPCE et 13 313 milliers d'euros sur les titres CE Participations. Cette dépréciation est inscrite en résultat exceptionnel compte tenu de son caractère non récurrent lié à une opération de restructuration significative.

Au 31 décembre 2009, la valeur nette comptable s'élève respectivement à 300 159 milliers d'euros pour les titres BPCE et 67 881 milliers d'euros pour les titres CE Participations.

3.4.2 Tableau des filiales et participations (montants en milliers d'euros)

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quot e part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Sté	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observation
				Brute	Nette						
A) Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :											
1 - Filiales (détenues à + 50 %)											
2 - Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
BPCE	486 407	19 179 163	1.28	316 755	300 159			333 107	2 684		
CE Participation	536 394	462 861	3.19	81 193	67 881			347 372	354 995		
B) Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital astreinte à la publication:											
Filiales françaises (ensemble)	////	////	////	41	41			////	////		
Filiales étrangères (ensemble)	////	////	////					////	////		
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)*	////	////	////	1 501	1 271	66		////	////	79	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	////	////	////					////	////		

* Les participations s'entendent hors avances fiscales

3.4.3 - Opérations avec les entreprises liées

en milliers d'euros	Etablissements de crédit	Autres entreprises	31/12/2009	31/12/2008
Créances	1 771 764		1 771 764	1 611 032
dont subordonnées	0		0	0
Dettes	2 055 792		2 055 792	1 979 674
dont subordonnées	112 563		112 563	112 848
Engagements			0	
Engagements de financement donnés	8 000		8 000	10 000
Engagements de financement reçus	185 000		185 000	91 000
Autres engagements donnés	60 848		60 848	64 411

3.5 - Opérations de crédit-bail et location simple

La Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE n'a réalisé aucune opération de crédit-bail et de location simple pour l'année 2009.

3.6 - Immobilisations incorporelles et corporelles

3.6.1 - Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2009
Valeurs brutes	6 985	79	-60	0	7 004
Droits au bail et fonds commerciaux	3 679	8	-60		3 627
Logiciels	2 084	32			2 116
Autres	1 222	39			1 261
Amortissements et dépréciations	2 609	112	0	0	2 721
Droits au bail et fonds commerciaux					0
Logiciels	2 080	25			2 105
Autres	529	87			616
Total valeurs nettes	4 376	-33	-60	0	4 283

3.6.2 - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2009
Valeurs brutes	128 998	6 726	-6 028	0	129 697
Immobilisations corporelles d'exploitation	123 953	6 726	-5 959	0	124 720
Terrains	3 046		-80		2 966
Constructions	33 062	1 060	-332	-1 889	31 901
Parts de SCI	78				78
Autres	87 767	5 666	-5 547	1 889	89 775
Immobilisations hors exploitation	5 046		-69		4 977
Amortissements et dépréciations	82 962	7 479	-5 637	0	84 805
Immobilisations corporelles d'exploitation	79 317	7 427	-5 575	0	81 170
Terrains					0
Constructions	20 800	1 113	-136		21 777
Parts de SCI					0
Autres	58 518	6 314	-5 439		59 393
Immobilisations hors exploitation	3 645	52	-62		3 635
Total valeurs nettes	46 036	-753	-391	0	44 892

3.7 - Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Bons de caisse et bons d'épargne	14 522	18 193
Titres du marché interbancaire et de créances négociables		4 000
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	1 215	1 621
Total	15 737	23 814

3.8 - Autres actifs et autres passifs

en milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres	71 106	4 295	71 128	5 458
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	209		515	
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////		////	
Créances et dettes sociales et fiscales	12 919	7 890	4 855	10 936
Dépôts de garantie reçus et versés				
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	43 437	14 695	38 496	4 347
TOTAL	127 671	26 880	114 994	20 741

3.9 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises		41		37
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	304	225	314	247
Charges et produits constatés d'avance (1)	7 085	638	3 981	511
Produits à recevoir/Charges à payer	26 310	59 778	24 332	44 810
Valeurs à l'encaissement	43 866	35 047	53 443	19 664
Autres (2)	19 626	49 837	22 179	45 809
TOTAL	97 191	145 566	104 249	111 078

(1) CCA Impôt PTZ = 3 484€

Autres CCA = 3 066€

Divers = 535€

(2) Droit à remboursement avant post-emploi retraite CGR = 16 813€

Autres comptes de régularisation actif = 2 813€

3.10 - Provisions

3.10.1 - Tableau de variations des provisions

en milliers d'euros	31/12/2008	Dotations	Autres mouvements	Reprises	31/12/2009
Provisions pour risques de contrepartie	17 654	2 519		-5 600	14 573
Provisions pour engagements sociaux	22 416	2 650		-780	24 286
Provisions pour PEL/CEL	18 582			-755	17 827
Autres provisions pour risques	18 633	3 880	0	-4 458	18 055
Portefeuille titres et instruments financiers à terme	2 032	60	119	-343	1 868
Immobilisations financières					0
Promotion immobilière					0
Provisions pour impôts	9 283	518		-518	9 283
Autres	7 318	3 301	-119	-3 597	6 903
Provisions exceptionnelles	0	1 370	0	0	1 370
Provisions pour restructurations informatiques		1 370			1 370
Autres provisions exceptionnelles					0
Total	77 285	10 419	0	-11 593	76 111

3.10.2 - Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

en milliers d'euros	31/12/2008	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2009
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	44 888	13 809	-	- 9 974	48 723
Dépréciations sur créances sur la clientèle	44 560	13 804		- 9 949	48 415
Dépréciations sur autres créances	328	4		- 25	307
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	17 654	2 519	-	- 5 600	14 574
Provisions sur engagements hors bilan (1)	8 416	2 519		- 3 797	7 138
Provisions pour risque de crédit clientèle (2)	9 238			- 1 802	7 436
Autres provisions					0
TOTAL	62 542	16 328	-	- 15 573	63 297

(1) dont risque d'exécution d'engagement par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou hors-bilan, pour lesquels des informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

3.10.3 - Provisions pour engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Caisses d'Epargne. L'engagement de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche est limité au versement des cotisations (9 349 milliers d'euros en 2009).

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Caisses d'Epargne, anciennement géré au sein de la Caisse Générale de Retraite des Caisses d'Epargne (CGRCE) désormais intégré au sein de la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Epargne (Régime de maintien de droit). Ce régime est fermé depuis le 31 décembre 1999 et les droits sont cristallisés à cette date. Le régime de maintien de droit est assimilé à un fonds d'avantages à long terme ;
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

- Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers d'euros	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagts	31/12/2009	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagts	31/12/2008
Valeur actualisée des engagements financés (a)	168 742	6 019	1 516	176 277	175 855	5 880		181 735
Juste valeur des actifs du régime (b)	-166 307	-3 482		-169 789	-163 572	-3 627		-167 199
Juste valeur des droits à remboursement (c)	-16 812			-16 812	-15 439			-15 439
Valeur actualisée des engagements non financés (d)	14 007	1 653		15 660		457	1 587	2 044
Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)	0			0	2 785	1 202		3 987
Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)	-370	4 190	1 516	5 336	-371	3 912	1 587	5 128
Passif	16 442	4 190	1 516	22 148	15 069			15 069
Actif	16 813			16 813	15 236			15 236

La CGRCE était au 1^{er} janvier 2008 une institution de retraite supplémentaire, régie par les articles L.941-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale gérant un régime de retraite « fermé » au profit du personnel des entreprises du Réseau. Dans le cadre de l'application de la Loi Fillon, ces institutions ont eu l'obligation, avant le 31 décembre 2008, soit de procéder à leur dissolution, soit de demander un agrément en qualité d'institution de prévoyance, soit de fusionner avec une institution de prévoyance.

Les partenaires sociaux de la CGRCE ont opté pour cette troisième solution. Ainsi, au 31 décembre 2008, la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Epargne (GCPCE) a absorbé la CGRCE. Cette fusion n'a pas d'incidence comptable directe pour la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

- Ajustements lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Caisses d'Epargne (ex-CGRCE)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Valeur actualisée des engagements (1)	168 742	175 855	167 959	180 176	187 875
Juste valeur des actifs du régime et droits à remboursement (2)	-183 119	-179 011	-173 504	-183 744	-188 471
Déficit (Surplus)	-14 377	-3 156	-5 545	-3 568	-596
Ajustements sur les passifs liés à l'expérience pertes (gains) en % de (1)	2,60%	0,50%	4,00%	-1,10%	3,40%
Ajustements sur les actifs liés à l'expérience pertes (gains) en % de (2)	1,10%	5,30%	-6,70%	-3,40%	-2,40%

Au 31 décembre 2009, les actifs de couverture du régime de retraite des Caisses d'Epargne sont répartis à hauteur de 88 % en obligations, 4 % en actions, 2 % en actifs immobiliers et 6 % en actifs monétaires. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

- Analyse de la charge de l'exercice

en milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus de la période		229	89	318		213	88	301
Coût financier	6 505	237	58	6 800	7050	244	65	7359
Rendement attendu des actifs de couverture	-5 132	-141		-5 273	-6847	-141		-6988
Rendement attendu des droits à remboursement	-1 373			-1 373	-204	0		-204
Ecarts actuariels : amortissement de l'exercice		-46	-23	-69		-81	34	-47
Coût des services passés								
Autres								
TOTAL	0	279	124	403	-1	235	187	421

- Principales hypothèses actuarielles

en pourcentage	Régime ex-CGRCE		Retraites		Autres engagements	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation	4,10%	4,00%	3,40%	3,60%	3,40%	3,60%
Rendement attendu des actifs de couverture	4,30%	4,10%	3,90%	3,90%		
Rendement attendu des droits à remboursement	3,50%	4,00%				

Les tables de mortalité utilisées sont TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages, TPRV 93 pour les autres engagements de retraite et TGH TGF 05 pour la CGR.

- Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Natixis qui s'est tenue le 24 mai 2007 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution d'actions aux collaborateurs des trois groupes (Banque Populaire, Caisse d'Epargne et Natixis).

Le 12 novembre 2007, chaque collaborateur bénéficiaire s'est ainsi vu doté, par le directoire, de droits non négociables permettant l'attribution d'actions Natixis, à l'issue d'une période de deux ans. Initialement fixé à 60, le nombre d'actions attribuées à chaque salarié a été porté à 93, afin de tenir compte des effets de l'opération d'augmentation de capital réalisée le 30 septembre 2008 par Natixis.

Chaque entité a constaté dans ses comptes une charge correspondant à la quote-part attribuée *in fine* à ses propres salariés refacturée par Natixis à l'issue de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, le montant constaté à ce titre s'élève à 1 111 milliers d'euros. La provision constituée pour couvrir cette charge a été reprise à cette occasion.

- Plan d'options d'achat d'actions

La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche n'a procédé à aucune émission de stock-options et ne contrôle aucune sociétés ayant octroyés des stock-options à leurs mandataires sociaux.

3.10.4 - Provisions PEL / CEL

Encours des dépôts collectés

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans		
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	681 895	595 670
ancienneté de plus de 10 ans	286 289	364 873
Encours collectés au titre des plans épargne logement	968 184	960 543
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	162 870	160 911
TOTAL	1 131 054	1 121 454

Encours des crédits octroyés

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Encours de crédits octroyés		
- au titre des plans épargne logement	16 468	16 049
- au titre des comptes épargne logement	37 288	38 098
TOTAL	53 755	54 147

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

en milliers d'euros	01/01/2009	Dotations/ reprises nettes	31/12/2009
Provisions constituées au titre des PEL			
ancienneté de moins de 4 ans			
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans		6 523	6 523
ancienneté de plus de 10 ans	13 366	-4 781	8 585
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	13 366	1 741	15 108
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement	3 765	-1 729	2 036
Provisions constituées au titre des crédits PEL	1 021	-547	474
Provisions constituées au titre des crédits CEL	430	-221	209
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	1 451	-768	683
TOTAL	18 582	-756	17 827

3.11 - Dettes subordonnées

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée	111 980	111 980
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Dettes rattachées	583	868
Total	112 563	112 848

La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche a émis des prêts subordonnés remboursables souscrits par la BPCE. Ces emprunts subordonnés, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF, ont les caractéristiques suivantes :

en milliers d'euros			
Montant	Devise	Taux d'intérêt	Échéance
60 980	EUR	E3R-0,21	11.2011
26 000	EUR	5,2	07.2014
25 000	EUR	E3M+136bp	07.2014

3.12 - Fonds pour risques bancaires généraux

en milliers d'euros	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2009
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	92 696				92 696
Total	92 696	0	0	0	92 696

3.13 - Capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
Total au 31 décembre 2007	143 877	60 269	171 081	43 727	418 953
Mouvements de l'exercice 2008	20 000		35 890	-10 426	45 464
Total au 31 décembre 2008	163 877	60 269	206 971	33 301	464 418
Variation de capital	55 000		24 552	-24 552	55 000
Résultat de la période				22 412	22 412
Distribution de dividendes				-8 750	-8 750
Autres mouvements (1)					0
Total au 31 décembre 2009	218 877	60 269	231 523	22 412	533 081

Le capital social de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche s'élève à 218 877 milliers d'euros et est composé pour 175 101 milliers d'euros de 8 755 075 parts sociales de nominal 20 euros, entièrement souscrites par les sociétés locales d'épargne et pour 43 775 milliers d'euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Deux augmentations de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 20 000 milliers d'euros et 35 000 milliers d'euros ont été réalisées aux termes d'une délibération du Directoire en date du 02/06/2009 et du 30/11/2009, par l'émission au pair :

- De 2 200 000 parts sociales nouvelles de 20 euros de valeur nominale chacune,
- De 550 000 CCI nouveaux de 20 euros de valeur nominale chacun.

3.14 - Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

en milliers d'euros	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminé	31/12/2009
Total des emplois	3 673 292	604 287	2 421 553	2 428 157	27 431	9 154 720
Effets publics et valeurs assimilées						0
Créances sur les établissements de crédit	3 477 825	423 701	807 036	268 929		4 977 490
Opérations avec la clientèle	178 704	160 474	1 257 476	2 014 203	27 431	3 638 288
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 764	20 113	357 041	145 025		538 943
Opérations de crédit-bail et de locations simples						0
Total des ressources	6 346 540	434 630	1 582 517	832 310	0	9 195 997
Dettes envers les établissements de crédit	388 753	380 630	495 897	685 381		1 950 661
Opérations avec la clientèle	5 948 076	53 657	968 374	146 929		7 117 036
Dettes représentées par un titre	9 128	344	6 266			15 737
Dettes subordonnées	583		111 980			112 563

Note 4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

4.1 - Engagements reçus et donnés

4.1.1 - Engagements de financement

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit en faveur de la clientèle	14 443	10 651
Ouverture de crédits documentaires	500 226	409 539
Autres ouvertures de crédits confirmés	116	548
Autres engagements	500 008	408 480
Autres engagements	103	511
Total des engagements de financement donnés	514 669	420 190
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit de la clientèle	185 000	91 000
Total des engagements de financement reçus	185 000	91 000

4.1.2 - Engagements de garantie

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- autres garanties		
D'ordre de la clientèle	73 685	78 920
- cautions immobilières		
- cautions administratives et fiscales		
- autres cautions et avals donnés	60 848	64 411
- autres garanties données	12 838	14 509
Total des engagements de garantie donnés	73 685	78 920
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	18 322	20 499
Total des engagements de garantie reçus	18 322	20 499

Au 31 décembre 2009, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 499 627 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 221 746 milliers d'euros au 31 décembre 2008,
- 272 377 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 79 594 milliers d'euros au 31 décembre 2008,
- 842 777 milliers d'euros de crédits immobiliers cautionnés auprès de GCE Covered Bonds contre 740 130 milliers d'euros au 31 décembre 2008,
- 83 636 milliers d'euros de créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) contre 77 485 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.1.3 - Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

en milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	1 427 194	807 034	1 135 167	836 218
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle	272 377			
Total	1 699 571	807 034	1 135 167	836 218

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

4.2 - Opérations sur instruments financiers à terme

4.2.1 - Engagements sur instruments financiers et change à terme

en milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
Opérations fermes								
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de taux			0				0	
Contrats de change			0				0	
Autres contrats			0				0	
Opérations de gré à gré	792 564	0	792 564	19 662	676 383	0	676 383	-5 812
Accords de taux futurs			0				0	
Swaps de taux	792 564		792 564		676 383		676 383	
Swaps cambistes			0				0	
Swaps financiers de devises			0				0	
Autres contrats de change			0				0	
Autres contrats à terme			0				0	
Total opérations fermes	792 564	0	792 564	19 662	676 383	0	676 383	-5 812
Opérations conditionnelles								
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de taux			0				0	
Options de change			0				0	
Autres options			0				0	
Opérations de gré à gré	0	0	0	0	30 677	0	30 677	
Options de taux			0		30 677		30 677	
Options de change			0				0	
Autres options			0				0	
Total opérations conditionnelles	0	0	0	0	30 677	0	30 677	
Total instruments financiers et change à terme	792 564	0	792 564	19 662	707 060	0	707 060	-5 812

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux et FRA pour les opérations à terme ferme et sur des contrats de garantie de taux pour les opérations conditionnelles.

4.2.2 - Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

en milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes	390 377	400 000	2 187	0	792 564	283 501	390 000	2 882	0	676 383
Accords de taux futurs					0					0
Swaps de taux	390 377	400 000	2 187		792 564	283 501	390 000	2 882		676 383
Swaps financiers de devises					0					0
Autres contrats à terme de taux					0					0
Opérations conditionnelles	0	0	0	0	0	0	0	30 677	0	30 677
Options de taux					0			30 677		30 677
Total	390 377	400 000	2 187	0	792 564	283 501	390 000	33 559	0	707 060

La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche n'a pas réalisé de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

4.2.3 - Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

en milliers d'euros	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2009
Opérations fermes	86 271	478 422	227 871	792 564
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré	86 271	478 422	227 871	792 564
Opérations conditionnelles	0	0	0	0
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré				0
Total	86 271	478 422	227 871	792 564

4.3 - Ventilation du bilan par devise

Le montant des expositions bilan aux devises hors euros de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche n'est pas significatif.

Note 5 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'euros	Produits		Charges	
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2008
Opérations avec les établissements de crédit	151 212	249 002	-61 820	-121 168
Opérations avec la clientèle	151 969	157 291	-153 989	-221 766
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 277	40 554	-12 529	-7 494
Dettes subordonnées	////	////	-2 579	-3 739
Autres	17 522	20 799	-11 756	-20 766
Total	350 980	467 646	-242 673	-374 934

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent 92 355 milliers d'euros (158 241 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La reprise de la provision épargne logement présentée en charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle s'élève à 756 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009 (2 055 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008).

5.2 - Produits et charge sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

La Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE n'a réalisé aucune opération de crédit-bail et de location simple pour l'année 2009.

5.3 - Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	524	1 234
Parts dans les entreprises liées	4 450	27 728
Total	4 974	28 962

5.4 - Commissions

en milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	1 621	- 1 318	304	167	- 1 898	- 1 730
Opérations avec la clientèle	22 808	-	22 808	22 595	-	22 595
Opérations sur titres	7 654	- 87	7 567	10 704	- 259	10 445
Moyens de paiement	16 832	- 6 491	10 341	16 167	- 4 277	11 890
Opérations de change	65	-	65			
Engagements hors-bilan	4 588	- 110	4 478			
Prestations de services financiers	25 435	- 4 438	20 997	23 388	-	23 388
Activités de conseil	224		224			
Autres commissions (1)			-	6 347	- 6 299	47
Total	79 227	- 12 443	66 784	79 367	- 12 734	66 633

5.5 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Titres de transaction	0	-107
Opérations de Change	249	410
Instruments financiers	-36	1 171
TOTAL	214	1 474

5.6 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations						
Dotations	- 2 001	- 629	- 2 631	- 21 640	- 690	- 22 330
Reprises	22 000	171	22 171	4 931	216	5 147
Résultat de cession	- 2 973	240	- 2 733	- 4 098	696	- 3 402
Autres éléments	- 3		- 3			
Total	17 023	- 218	16 805	- 20 807	222	- 20 586

5.7 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	1 563	- 1 370	193	2 382	- 890	1 492
Refacturations de charges et produits bancaires	9 121	-	9 121	7 130	-	7 130
Activités immobilières	31	- 59	28	884	- 63	822
Prestations de services informatiques	-	-	-	-	-	-
Autres activités diverses	551	- 7	543	1 108	- 12	1 096
Autres produits et charges accessoires	715	- 99	616	1 773	- 2 495	722
Total	11 981	- 1 536	10 446	13 277	- 3 460	9 817

5.8 - Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	Exercice 2009		Exercice 2008	
Frais de personnel				
Salaires et traitements	-	47 174	-	44 024
Charges de retraite et assimilées (1)	-	9 839	-	9 817
Autres charges sociales	-	13 581	-	13 392
Intéressement des salariés	-	1 803	-	3 600
Participation des salariés	-	190	-	563
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-	5 934	-	5 962
Total des frais de personnel	-	78 141	-	77 358
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes	-	2 454	-	4 173
Autres charges générales d'exploitation	-	59 495	-	61 182
Total des autres charges d'exploitation	-	61 949	-	65 355
Total	-	140 090	-	142 713

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 266 cadres et 916 non cadres, soit un total de 1 182 personnes.

Les rémunérations versées en 2009 aux organes de direction s'élèvent à 1 234 milliers d'euros.

5.9 - Coût du risque

en milliers d'euros	Exercice 2009						Exercice 2008					
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Pertes couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Pertes couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Dépréciations d'actifs												
Interbancaires						0						0
Cientèle	-13 489	15 915	-313	-2 955	146	-696	-16 041	28 017	-717	-7 749	620	4 130
Titres et débiteurs divers	-1 689	1 880	-53	-296		-158	-9 244	1 221	-67	-4 222		-12 312
Provisions												
Engagements hors-bilan						0						0
Provisions pour risque clientèle	-2 519					-2 519	-1 506					-1 506
Autres						0						0
Total	-17 697	17 795	-366	-3 251	146	-3 373	-26 791	29 238	-783	-11 971	620	-9 688

5.10 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	Exercice 2009				Exercice 2008			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations				-				-
Dotations	512	28		540	286	103		389
Reprises	29	103		132	3	13		17
Résultat de cession	19		21	2	762		350	1 112
Total	502	75	21	406	480	90	350	740

5.11 - Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de l'établissement. Ils concernent principalement en 2009 :

en milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits exceptionnels	-	-
...		
Charges exceptionnelles	29 909	-
Dépréciation de titre	29 909	

5.12 - Impôt sur les bénéfices

La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche est membre du groupe fiscal constitué par CE Participations.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

en milliers d'euros			
Bases imposables aux taux de	33,33%	15,00%	0,00%
Au titre du résultat courant	75 515	77	
Au titre du résultat exceptionnel		0	
	75 515	77	0
Imputations des déficits	-59 678		
Bases imposables	15 837	77	
Impôt correspondant	5 453	12	
+ incidence de la quote part de frais et charges sur le secteur taxable à 0%			
+ contributions 3,3%			
- déductions au titre des crédits d'impôts	-1 644		
Impôt comptabilisé	3 809	12	0
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales			
Provisions pour impôts			
TOTAL	3 809	12	0

5.13 - Répartition de l'activité

en milliers d'euros	Total de l'activité		Dont banque commerciale	
	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2008
Produit net bancaire	207 528	178 883	163 869	167 673
Frais de gestion	-147 607	-149 594	-141 023	-142 636
Résultat brut d'exploitation	59 921	29 289	25 024	25 037
Coût du risque	-3 373	-9 688	-818	602
Résultat d'exploitation	56 548	19 600	24 206	25 639
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-406	740	0	0
Résultat courant avant impôt	56 142	20 340	24 206	25 639

L'activité Clientèle a pour objet de servir les particuliers, les professionnels, les entreprises, les collectivités et institutionnels locaux, le secteur associatif et le logement social. Ce métier recouvre notamment les éléments suivants :

Les activités intrinsèques de la Clientèle : collecte d'épargne, octroi de crédits, bancarisation et ventes de services à la clientèle ;

Les opérations d'adossement notionnel, de placement de la collecte, de refinancement des crédits.

Le produit net bancaire comprend notamment la marge d'intermédiation et les commissions de services.

Les frais de gestion affectés à l'activité Clientèle comprennent les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles. Ces frais sont déterminés selon un modèle, validé au niveau national, de répartition analytique des effectifs et des coûts par macro-processus (méthode ABC).

Note 6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Consolidation

En application du § 1000 in fine du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche n'établit pas de comptes consolidés.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

6.2 - Honoraires des Commissaires aux comptes

en milliers d'euros	MAZARS				ERNST & YOUNG			
	Exercice 2009		Exercice 2008		Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit	8		11		8			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	123		116		123			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
TOTAL	131		127		131		0	

6.3 - Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2009, l'établissement n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

V - Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

VI – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche

Siège Social : Espace Fauriel 17 rue des Frères Pontchardier BP 147
42012 Saint-Etienne Cedex 02

Société Anonyme Coopérative à Directoire et à Conseil d'Orientation
et de Surveillance au capital de 218 876 880 €
383 686 839 RCS Saint-Etienne

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

ERNST & YOUNG AUDIT

FAUBOURG DE L'ARCHE - 11, ALLEE DE L'ARCHE - 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

TEL : + 33 (0)4 37 64 76 00 - FAX : + 33 (0) 37 64 76 09

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire
Drôme Ardèche**

**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009

ERNST & YOUNG AUDIT

MAZARS

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

➤ *Convention d'intégration fiscale*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 18 décembre 2009, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé l'établissement d'une convention d'intégration fiscale entre la Caisse d'Epargne Participations (ex-CNCE) et votre société ; la convention a été conclue le 31 décembre 2009 pour une durée d'un an (à compter du 1^{er} janvier 2009).

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur le compte de résultat de votre société sur l'exercice 2009.

- *Personne concernée :*

Jean-Pierre LEVAYER, Président du Directoire de la CELDA et membre du Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne Participations (ex-CNCE).

➤ *Convention de répartition de rémunération des collatéraux*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 19 juin 2009, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé l'établissement d'une convention de répartition de rémunération des collatéraux entre la CNCE et votre société ; cette convention entre dans le cadre de la détermination des modalités de calcul et de paiement aux CEP de la commission de mobilisation des actifs qui rémunère l'apport direct ou indirect de collatéral auprès de la Banque de France au titre des opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne.

- *Modalités :*

Les produits perçus par votre société au titre de cette convention et au titre de la convention GCE COVERED BONDS pour l'exercice 2009 s'élèvent à 321 606,06 €.

- *Personne concernée :*

Philippe MONETA, Président du Directoire de la CELDA et membre du Conseil de Surveillance de la CNCE.

➤ *Rapprochement des organes centraux des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 19 juin 2009, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé le rachat de 3 263 actions de préférence par la CNCE et la modification, en conséquence, des articles 6, 9.2 § 2° et 39 des statuts de la CNCE, afin que les droits des Caisses d'Epargne au capital de la CNCE soient conformes à la clé de répartition.

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur le compte de résultat de votre société sur l'exercice 2009.

- *Personne concernée :*

Philippe MONETA, Président du Directoire de la CELDA et membre du Conseil de Surveillance de la CNCE.

➤ *Rapprochement des organes centraux des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 19 juin 2009, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé le transfert de la convention de garantie financière (GCE COVERED BONDS) de la CNCE à la BPCE.

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur le compte de résultat de votre société sur l'exercice 2009.

- *Personne concernée :*

Philippe MONETA, Président du Directoire de la CELDA et membre du Conseil de Surveillance de la CNCE.

➤ *Modification des statuts de la CNCE sur les actions de préférence*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 26 mars 2009, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la modification des articles 38 et 41 des statuts de la CNCE, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CNCE du 31 mars 2009, aux fins que les actions de préférence puissent être incluses par la Commission Bancaire dans le calcul du « Core Tiers One » prudentiel de la CNCE.

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur le compte de résultat de votre société sur l'exercice 2009.

- *Personne concernée :*

Catherine AMIN-GARDE, Présidente du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CELDA et membre du Conseil de Surveillance de la CNCE.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-58 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

➤ *Convention conclue avec la CNCE, Natixis Banque Populaire et la SNC Champion*

○ *Renonciation au droit de préemption*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 12 octobre 2006, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la signature du protocole « Certificat Coopératif d'Investissement », conclu le 16 novembre 2006 entre la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, la CNCE, Natixis Banques Populaires et la SNC Champion qui prévoit la renonciation au droit de préemption dont la Caisse d'Epargne bénéficie sur les CCI émis et autorise le transfert des CCI à Natixis (ex Natixis Banques Populaires).

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société sur l'exercice 2009.

➤ *Conventions conclues avec les Sociétés Locales d'Epargne (S.L.E.)*

○ *Convention de compte courant*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 19 décembre 2003, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la signature d'une convention de compte courant d'associé entre chaque S.L.E. et votre société avec effet au 1^{er} janvier 2004 dont les principales dispositions sont le blocage des sommes pour une durée d'au moins deux ans et une rémunération équivalente à l'intérêt versé aux parts sociales de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche. Cette convention de compte courant est toujours en vigueur ; seul le blocage des sommes a expiré le 31 décembre 2005.

- *Modalités :*

Au 31 décembre 2009, les avances effectuées par les S.L.E. s'élèvent à 58 183 435,50 €. Les intérêts constatés en charge au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 1 525 105,43 €.

○ *Convention de prestations de services*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 2 février 2001, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la signature d'une convention de prestation de services entre votre société et chaque S.L.E. pour la fourniture de moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des objets définis par la loi et pour la mise à disposition de tout moyen nécessaire à la tenue des conseils d'administration et des assemblées générales.

La présente convention est conclue pour une période commençant le 3 janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2003, renouvelable par tacite reconduction pour 6 années. Cette convention est toujours applicable sur l'exercice 2009.

- *Modalités :*

Les produits constatés par votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élèvent à 513 714,59 €.

➤ *Convention GCE COVERED BONDS*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 31 mars 2008, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé l'établissement d'une convention de garantie financière entre le GCE COVERED BONDS et votre société.

- *Modalités :*

Sur l'exercice 2009, les produits perçus par votre société au titre de cette convention et au titre de la convention de répartition de rémunération des collatéraux s'élèvent à 321 206,06 €.

➤ *Convention conclue avec la société ADIS S.A. HLM*

○ *Convention de pacte d'actionnaires*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 24 mars 2005, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé a posteriori le pacte d'actionnaires signé le 8 juillet 2004 entre votre société, la société coopérative de production d'HLM du Vivarais et le Crédit Immobilier de France Vivarais (Groupe ADIS), qui deviennent actionnaires de référence de la société ADIS S.A. HLM.

Ce pacte a été conclu le 8 juillet 2004 pour une durée de 12 ans, avec une clause de tacite reconduction pour 6 ans afin de se conformer aux nouvelles exigences législatives en matière de gouvernance des S.A. d'HLM.

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société au 31 décembre 2009.

➤ *Convention conclue avec le GIE CRC Direct Ecureuil Loire Drôme Ardèche*

○ *Convention de Bail Commercial*

- *Nature et objet :*

Location de locaux situés dans un immeuble sis Espace Fauriel, 23 rue des Frères Ponchardier. Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à courir à compter du 31 août 2007.

- *Modalités :*

Le produit constaté par votre société, au titre de l'exercice 2009, s'élève à 119 268,66 €.

➤ *Convention conclue avec la société S.A. HLM Le Toit Familial*

○ *Convention de pacte d'actionnaires*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 25 mai 2005, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre votre société et le CILR (organisme collecteur du 1 % logement) qui deviennent actionnaires de référence au sein de la S.A. HLM Toit Familial.

Ce pacte a été conclu pour une durée de 6 ans le 19 avril 2005, puis tacite reconduction pour 1 an afin de se conformer aux nouvelles exigences législatives en matière de gouvernance des S.A. d'HLM.

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société au 31 décembre 2009.

Conventions non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions soumises aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Orientation et de Surveillance. Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

o *Conditions d'octroi de prêt aux salariés de la SDH*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 20 décembre 2007, le Conseil d'administration de la SDH a décidé que les conditions applicables aux salariés de la Caisse d'Epargne concernant les règles d'octroi des prêts sont également applicables aux salariés de SDH.

Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, en raison du faible nombre de dossiers présentés dans le passé, et est soumise à l'autorisation de l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche.

- *Personne concernée :*

Philippe MONETA, Président du Directoire de la CELDA et Président Directeur Général de la SDH.

Fait à Lyon, Paris et Villeurbanne, le 6 avril 2010

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Bertrand Bluzat

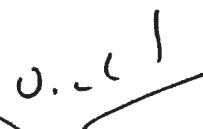
Associé



MAZARS

Odile Coulaud

Associé



Frédéric Maurel

Associé

